Quatre-vingt-quatrième année. — N° 227. Le Numéro : 15 francs. Dimanche 21 Septembre 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Vient de paraître :

La loi n° 51-1140 du 28 septembre 1951, le décret n° 51-1395 du 5 décembre 1951 et la circulaire codifiée du 15 septembre 1952 relatifs à l'ALLOCATION SCOLAIRE TRIMESTRIELLE ont été réunis en brochure sous couverture, vendue ou expédiée franco par la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e), au prix de 35 francs.

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 18 septembre 1952 portant ouverture de crédit (fonds de concours) (p. 9195).

Arrêté du 19 septembre 1952 fixant le budget primitif de l'école nationale d'administration pour l'exercice 1952 (p. 9195).

Ministère de la justice.

Décret du 19 septembre 1952 déclarant un officier ministériel démissionnaire de ses fonctions (p. 9195).

Décret supprimant des offices, nommant des officiers publics ou ministériels, acceptant leurs démissions ou conférant l'honorariat (rectificatif) (p. 9195).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté du 15 septembre 1952 portant ouverture de crédits sur exercice clos 1949 (p. 9195).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 26 août 1952 ajoutant le Havre à la liste des lieux dans lesquels défense est faite de paraître à tous les individus frappés d'interdiction de séjour (p. 9195).

Arrêté du 18 septembre 1952 portant ouverture d'un concours spécial pour le recrutement d'attachés de préfecture dans les préfectures d'Algérie (p. 9195).

Ministère de la défense nationale.

Citations à l'ordre de l'armée (p. 9196).

Citations à l'ordre de l'armée aérienne (p. 9198).

Décret du 17 septembre 1952 portant nomination d'un secrétaire général adjoint honoraire de la défense nationale (p. 9200).

Décrets du 17 septembre 1952 portant admission d'un officier général et d'un médecin général dans la deuxième section du cadre de l'état-major général de l'armée de l'air (cadre de réserve) (p. 9200).

Décret du 17 septembre 1952 portant affectation d'un officier général (p. 9200).

Décret n° 52-1069 du 19 septembre 1952 modifiant l'article 187 du règlement du 3 avril 1869 sur la comptabilité des dépenses du département de la guerre, relatif aux saisies-arrêts, oppositions et cessions et applicables au département de l'air en vertu de l'article 2 du décret du 15 janvier 1929 (p. 9200).

Décret du 19 septembre 1952 déclarant d'utilité publique l'acquisition d'un immeuble sis à Montoir-de-Bretagne (Loire-Inférieure) pour les besoins de la gendarmerie (p. 9201).

Décret du 19 septembre 1952 portant désignation du président de la commission interministérielle de contrôle des affectations spéciales (p. 9201).

Décret portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 9201).

Arrêté portant homologation de grades au titre des forces françaises combattantes de l'intérieur (p. 9201).

Arrêté portant mise « hors cadres, en mission » d'un officier supérieur de l'armée de terre (p. 9205).

Arrêtés portant nominations et admission au bénéfice de l'allocation invalidité et des prestations en nature (commissariat de la marine et personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 9205).

Décision portant radiations et inscriptions au tableau d'avancement et à la liste d'aptitude pour le grade de capitaine (armée de l'air, active) (p. 9205).

Décision portant nominations au grade d'aspirant de réserve (service de santé) (p. 9205).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (rectificatif) (p. 9205).

Liste des candidats autorisés à se présenter aux concours scientifiques du service de santé des troupes coloniales, année 1952 (p. 9205).

Liste des candidats admis à la section vétérinaire de l'école du service de santé militaire en 1952 (p. 9206).

Tableau d'avancement, pour l'année 1952, des sous-officiers des troupes coloniales (active) (p. 9206).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 52-1070 du 19 septembre 1952 portant transfert de crédits au sein des budgets militaires (constructions aéronautiques) (p. 9206).

Décret n° 52-1071 du 19 septembre 1952 portant transfert de crédits au sein des budgets militaires (infrastructure aérienne) (p. 9206).

Décret n° 52-1072 du 19 septembre 1952 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat aux finances (p. 9207).

Arrêté du 20 septembre 1952 relatif aux modalités d'application de la loi n° 47-1501 du 11 août 1947 et des textes subséquents relatifs aux subventions payables par annuités au titre des travaux d'équipement rural (p. 9207).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 12 septembre 1952 portant ouverture de concours (fonds de concours) (p. 9207).

Arrêtés portant nominations (économes) (p. 9208).

Liste d'aptitude aux fonctions de physicien adjoint, d'aide-physicien et d'assistant dans les instituts et observatoires de physique du globe (p. 9209).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret fixant les règles relatives au recrutement, à l'avancement et à la cessation de fonctions du directeur de l'établissement de formation professionnelle de l'industrie aéronautique (rectificatif) (p. 9209).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 18 septembre 1952 portant suppression du bureau central de la main-d'œuvre des annexes de Marseille et rattachement de ces annexes au bureau central de la main-d'œuvre du port de Marseille (p. 9209).

Arrêtés portant inscriptions au tableau d'avancement, promotions, nomination, rectificatif et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté:

Administration centrale (p. 9209).

Aviation civile et commerciale (p. 9209).

Officiers de port (p. 9210).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 19 septembre 1952 portant nomination d'un professeur à l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne (p. 9210).

Arrêté agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (rectificatif) (p. 9210).

Arrêté portant nomination d'un administrateur au centre technique du bois (p. 9210).

Arrêté portant nomination (service des instruments de mesure) (p. 9210).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 19 septembre 1952 relatif au prix des pommes à cidre et poires à poiré livrées à la distillation en vue de la fabrication d'alcool réservé à l'Etat (p. 9210).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté portant mise en position de mission d'un conseiller scientifique des services géologiques de la France d'outre-mer (p. 9210).

Arrêtés portant réintégration et admission à la retraite (administration centrale et agriculture) (p. 9210).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté portant admission à la retraite (offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre) (p. 9211).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret n° 52-1073 du 19 septembre 1952 portant transformation d'emplois dans les établissements nationaux de bienfaisance (p. 9211).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté du 16 septembre 1952 portant remise de débet (p. 9212).

Arrêté prévoyant l'ouverture de concours pour l'accès à l'emploi d'agent d'exploitation des postes, télégraphes et téléphones et portant dérogation aux conditions de recrutement audit emploi en faveur des fonctionnaires et agents dégagés des cadres (rectificatif) (p. 9212).

Arrêtés portant nomination, titularisation, mutation, mise en disponibilité et admissions à la retraite (administration centrale et services extérieurs) (p. 9212).

Naturalisations, réintégrations et rectificatifs (p. 9212).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 9216).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Avis du concours pour le recrutement de vétérinaires inspecteurs stagiaires de l'élevage au Maroc (p. 9217).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (36e semaine de 1952) (p. 9217).

Annonces (p. 9218).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuilles 3 et 4 (session de 1952) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Fonds de concours.

Par arrêté du 18 septembre 1952, il est ouvert, à titre de fonds de concours, un crédit de 6.700.000 F applicable aux chapitres ci-après du budget du groupement des contrôles radioélectriques pour l'exercice 1952:

Chap. 1000. — Rémunérations principales.....	5.116.000 F.
Chap. 3000. — Matériel	1.269.000
Chap. 3020. — Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile.....	110.000
Chap. 3030. — Remboursement à diverses administrations	131.000
Chap. 3040. — Loyers et indemnités de réquisition.....	41.000

Budget primitif de l'école nationale d'administration pour l'exercice 1952.

Par arrêté du 19 septembre 1952, les prévisions de recettes et de dépenses du budget primitif de l'école nationale d'administration, pour l'exercice 1952, sont arrêtées à la somme de 248.300.000 F.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 19 septembre 1952 déclarant un officier ministériel démissionnaire de ses fonctions.

Par décret en date du 19 septembre 1952, M. Vast (Alfred-Henri-Victor), avoué près le tribunal de première instance de Saint-Pol-sur-Ternoise, est réputé démissionnaire de ses fonctions.

Décret supprimant des offices, nommant des officiers publics ou ministériels, acceptant leurs démissions ou conférant l'honorariat.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 septembre 1952:

Page 9019, 2e colonne, 31e ligne, au lieu de: « M. Dacoret de Francais de Boisgisson (Henri-Marie-Raymond), décédé », lire: « M. Dagoret de Francais de Boisgisson (Henri-Marie-Raymond), décédé ».

Page 9020, 1re colonne, 15e ligne, au lieu de: « Nantes (Seine-Inférieure) », lire: « Nantes (Loire-Inférieure) ».

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Ouverture de crédits sur exercice clos 1948.

Le ministre des affaires étrangères et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 9 de la loi du 23 mai 1834 et l'article 3 du décret du 25 juin 1934, modifié, sur l'organisation de la comptabilité publique;

Vu l'article 6 du décret du 25 juin 1934 portant simplification de diverses règles de la comptabilité publique;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1944 relative à la forme de certains actes portant ouverture de crédits;

Vu la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 portant fixation du budget général de l'exercice 1949 (dépenses ordinaires civiles);

Vu l'état nominatif des créances liquidées à la charge du ministère des affaires étrangères en addition aux restes à payer de l'exercice 1949,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre des affaires étrangères, en augmentation des restes à payer de l'exercice clos 1949, des crédits spéciaux s'élevant à la somme totale de 896.151.024 F, montant de nouvelles créances constatées sur cet exercice.

Art. 2. — Le ministre des affaires étrangères est autorisé à ordonnancer ces créances sur le chapitre spécial ouvert au budget des affaires étrangères pour les dépenses d'exercices clos.

Art. 3. — Le directeur général du personnel et de la comptabilité au ministère des affaires étrangères et le directeur du budget au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont il sera fait mention au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 septembre 1952.

Le ministre des affaires étrangères,
Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation:
Le directeur général du personnel et de l'administration générale,
RAYMOND BOUSQUET.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget:
Le directeur adjoint,
FERRAND.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 26 août 1952 ajoutant le Havre à la liste des lieux dans lesquels défense est faite de paraître à tous les individus frappés d'interdiction de séjour.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 27 mai 1885 sur les récidivistes;

Vu le décret du 30 octobre 1935 portant réforme de l'interdiction de séjour;

Vu le règlement d'administration publique du 18 avril 1936 pris en application du décret du 30 octobre 1935;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ajouté à la liste des lieux dans lesquels défense de paraître est faite à tous les individus frappés d'interdiction de séjour, en application de l'article 1er du 30 octobre 1935: le Havre (Seine-Inférieure).

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 août 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le ministre de l'intérieur,
garde des sceaux, ministre de la justice par intérim,
CHARLES BRUNE.

Ouverture d'un concours spécial pour le recrutement d'attachés de préfecture dans les préfectures d'Algérie.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 49-869 du 4 juillet 1949 portant réorganisation de certains cadres d'agents des services des préfectures;

Vu le décret n° 49-870 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des chefs de division et attachés de préfecture;

Vu l'arrêté du 10 août 1949 fixant les modalités et le programme des concours pour le recrutement d'attachés de préfecture, modifié par les arrêtés des 20 juillet 1950 et 21 mars 1952;

Vu le décret n° 51-1325 du 20 novembre 1951 portant règlement d'administration publique permettant l'affectation des personnels du cadre supérieur des préfectures dans les départements d'Algérie et modifiant le décret n° 49-870 précité;

Sur la proposition du directeur du personnel et des affaires politiques,

Arrête:

Art. 1er. — Le concours prévu à l'article 15 du décret n° 51-1325 du 20 novembre 1951 susvisé pour le recrutement à dix emplois d'attachés de préfecture en Algérie est ouvert le 21 octobre 1952.

Les épreuves seront celles du « deuxième concours » telles qu'elles sont définies par le décret n° 59-870 dp 4 juillet 1949 en ses articles 11, 12 et 13, modifié par le décret du 20 novembre 1951, article 7, ainsi que par l'arrêté du 10 août 1949, modifié par les arrêtés des 20 juillet 1950 et 21 mars 1952.

Art. 2. — Les dossiers de candidature devront être adressés avant le 6 octobre 1952, date de clôture des inscriptions, au préfet du département dans lequel les candidats exercent leurs fonctions. Chaque dossier devra comprendre les pièces énumérées à l'article 11 de l'arrêté du 10 août 1949, modifié par l'article 1er de l'arrêté du 20 juillet 1950.

Art. 3. — Par dérogation aux dispositions de l'article 16 de l'arrêté du 10 août 1949, modifié par l'arrêté du 20 juillier 1950, les épreuves écrites du présent concours se dérouleront dans les centres suivants: Alger, Constantine, Oran.

Art. 4. — Exceptionnellement, et par dérogation à l'article 21 de l'arrêté du 10 août 1949 modifié, les épreuves orales auront lieu à Alger.

Art. 5. — Conformément aux dispositions de l'article 15 du décret n° 51-1325 du 20 novembre 1951 susvisé, les candidats définitivement reçus au concours et nommés dans le cadre des attachés de préfecture seront affectés dans des postes vacants existant en Algérie.

Art. 6. — Le gouverneur général de l'Algérie et le directeur du personnel et des affaires politiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 septembre 1952.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le directeur du personnel et des affaires politiques,
CHRISTIAN LOBUT.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Citations à l'ordre de l'armée.

Par décision n° 43 en date du 15 septembre 1952, sur proposition du secrétaire d'Etat à la guerre, le ministre de la défense nationale cite:

A l'ordre de l'armée.

Abadie (Bernard-Jean-Baptiste), lieutenant, régiment blindé colonial d'Extrême-Orient.
Abdoulaye Diallo, sergent, mle 66558, bataillon de marche de tirailleurs sénégalais 28.
Ackre Assamo (Albert), lieutenant, 1/21e régiment de marche de tirailleurs sénégalais.
Adam (Victor-Marie, lieutenant, 2e bataillon, 13e demi-brigade de légion étrangère.
Albert (Georges-Louis), sergent, 10e bataillon parachutistes de chasseurs à pied.
Arino (Emile-Bernard), lieutenant, 1er bataillon de chasseurs laotiens, 859e compagnie de supplétifs militaires. Cette citation annule la citation à l'ordre général n° 16 en date du 4 avril 1952.
Assemat (Jean-Jules), lieutenant, 1er bataillon muong.
Aveline (Eugène-Albert), chef de bataillon d'infanterie coloniale, 4e compagnie de quartier général.
Bah Abdouramane, sergent, mle 10537, 1/21e régiment de marche de tirailleurs sénégalais.
Balatoni (Janos), caporal, 5e régiment étranger d'infanterie.
Banna (Robert), caporal-chef, 1er bataillon, 5e régiment étranger d'infanterie.
Barbe (Jean-Jacques), lieutenant, 1er bataillon muong.
Barbe (Robert), 1er bataillon muong.
Baudry (Jean), adjudant, 2e bataillon muong.
Bellec (Jean-Charles), capitaine, 2e bataillon muong.
Benlejac (Jean-Pierre), maréchal des logis-chef, 2e bataillon muong.
Bentresque (Robert-Louis), capitaine, groupement des commandos mixtes aéroportés.
Bergère (Pierre), capitaine, 1er bataillon muong.
Berne (Lucien-René), capitaine, 9e bataillon vietnamien.
Betemps (Paul), sergent-chef, 3e bataillon thaï.
Bethenod (Roger-Marie-Camille), capitaine, 3e bataillon thaï.
Billon (Jean), capitaine, 1er bataillon de marche indochinois.
Bizet (Raymond), maréchal des logis-chef, 56e bataillon vietnamien.
Blancardi (Jules-Louis), lieutenant, groupe aérien tactique Nord.
Blanchard (Henri-Lucien-Félix), lieutenant, 11/13e demi-brigade de légion étrangère.
Blondel (Michel), maréchal des logis, 1er bataillon muong.
Bonhoure (Edouard), capitaine, 8e régiment de spahis algériens.
Bonnot (Henri-Antoine-Joseph), chef d'escadron, 1er groupe autonome du 1er régiment étranger de cavalerie. Cette citation annule la citation à l'ordre n° 175 du 10 mars 1952.
Boyez (René-Marcel), lieutenant, 23e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Bui Van Chinh, caporal-chef, m.le 44964, 1er bataillon muong.
Bui Van Lim, sergent, mle 39640, 1er bataillon muong.
De Buyer (Jacques-Marie-Fernand), lieutenant, 1er bataillon de marche indochinois.
Cabannes (Louis), lieutenant, 1er bataillon de marche indochinois.
De Camaret (Michel), lieutenant, 1/22e régiment d'infanterie coloniale.
Canac (Georges-Lucien), lieutenant, artillerie de position zone côtière.
Casanova (Jean-Baptiste), sergent-chef, bataillon de marche n° 4 d'Afrique occidentale française.
Cavarrot (Paul), lieutenant, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.
Chanson (Louis), chef d'escadron, zone autonome du Nord-Ouest.
Chaumont (Marcel), capitaine, bataillon de marche de tirailleurs sénégalais 28.
Chedorge (Jean), capitaine, 8e régiment de spahis algériens.
Chene (Pierre-Julien), sergent-chef, 1er bataillon muong.
Chiaramonti (Edmond-Guy), lieutenant, 4e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.
Choppin de Janvry (Yves-Abel-Fernand-Alexandre), capitaine, 5e section de l'état-major interarmées et des forces terrestres.
Chouffot (Louis Julie-Philippe), capitaine, 22e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Ciattoni (Jean-Baptiste), lieutenant, 61e compagnie de quartier général. Cette citation annule la citation n° 2129 en date du 14 novembre 1951.
Cogny (René-Jules-Lucien), général de brigade, 2e D. M. T. et zone Nord.
Combaneyre (Jean), lieutenant, 2e bataillon de parachutistes coloniaux
Coquil (Jean-Louis), lieutenant, 22e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Corbel (Jean-André-Marie), lieutenant, 23e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Cornuault (Robert-Henri-Augustin-Marien), colonel, commandement du train des forces terrestres du Nord Vietnam.
Crayye (René-Luc-André), caporal, 2e bataillon muong. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre n° 211 du 3 mars 1952.
Crottier-Combe (Pierre), lieutenant, 21e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Dalot (André), sergent, 3e bataillon, 13e demi-brigade de légion étrangère.
Darse (Jean), capitaine, 8e groupe de spahis algériens.
Dellenbach (Marcel-Léon), capitaine, 2e bataillon de marche d'Extrême-Orient.
Delom (Pierre), médecin colonel, service de santé des forces terrestres du Nord Vietnam.
Derelle (Paulin-Marcel), adjudant, compagnie autonome de garnison de Haïphong.
Dimke (Heinz), sergent-chef, 13e demi-brigade de légion étrangère, 3e bataillon.
Dinh Cong Henh, caporal-chef, 1er bataillon muong.
Dullin (Jehan-Louis-Marie), capitaine, 2e bataillon, 13e demi-brigade de légion étrangère.
Diel (François), sous-lieutenant, commando 37.
El Moktar ben Ali, adjudant, matricule 17, 111/1er régiment de tirailleurs marocains, 10e compagnie.
De L'Estoile (Maurice-Jules-Charles), colonel, 61e compagnie de quartier général
Faig (Henri-Michel-Valentin), chef de bataillon, 2e division de marche du Tonkin.
Forfert (Charles-Léon-Marie), sergent, commando 30, compagnie de commandant de la zone Sud.
Frat (Robert-Jacques), lieutenant-colonel, commandant le secteur de Phuc Yen.
Fricaud-Chagnaud (Charles-Georges), capitaine, sous-secteur autonome de Kontum (plateaux montagnards).
Frichet (Yves-Charles-Joseph), sergent-chef, 2/13e demi-brigade de Légion étrangère.
Galan (Irénée-Jean), 1er bataillon Muong.
Garnier (Jean-Albert), capitaine, 2e bataillon de parachutistes coloniaux.
Gasq (André-Alexandre), lieutenant-colonel, 2e division de marche du Tonkin.
Gellis (Odette-Marie), ambulancière A. F. A. T. de 2e catégorie, groupe mobile n° 3.
Gelon-Axcimeno (Ramon), 1re classe, 9e compagnie, 3e bataillon, 13e demi-brigade de légion étrangère.
Gendron (Jean-Jacques-Paul), capitaine, 11e compagnie, 3e bataillon, 13e demi-brigade de légion étrangère.
Gerard (André), capitaine, base aéroportée Sud, section opérationnelle aéroportée Sud.

Germain (Jacques-Albert-Eugène), capitaine, 1er groupement autonome du 1er régiment étranger de cavalerie.
Giacomoni (Louis), sergent-chef, 1/24e régiment de marche de tirailleurs sénégalais (1re compagnie). Cette citation annule la citation à l'ordre n° 61 en date du 14 mars 1952.
Girardot (César), garde républicain, 3e légion de marche de garde républicaine.
Grall (Edmond-Jean-Louis), lieutenant-colonel, groupement de commandos mixtes aéroportés.
Guigner (René-Henri-Jean), capitaine, IV/4e régiment d'artillerie coloniale.
Guillemin (Henri), sergent, 1er bataillon Muong.
Guilleminot (Henri-Jean-Laurent), lieutenant, 3e bataillon Thaï.
Hacault (Jean-René-Raoul), lieutenant, 23e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Hadamek (Eberhardt), caporal, 2/13e demi-brigade de légion étrangère.
Hang Nguyen Van, adjudant, forces supplétives, compagnie 781, E. H. R., 5e régiment de cuirassiers.
Hanns (Emile), lieutenant, groupement des commandos mixtes aéroportés.
Harmand (Roger-Léon-Georges), lieutenant, 73e bataillon du génie.
Hassani Chérif, 2e classe, matricule 626, 5/7e régiment de tirailleurs algériens.
De Haynin (Pierre-Arthur), lieutenant, 1er bataillon de parachutistes vietnamiens.
Henon (Jean-Jules), capitaine, 111/21e régiment d'infanterie coloniale.
Hernicot (René-Paul), lieutenant, 23e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Heyer (Fritz), sergent-chef, matricule 32262, III/13e demi-brigade de légion étrangère.
Hinterlang (Guy), lieutenant, 21e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Horvais (André-Jean-Toussaint), lieutenant, 23e groupe d'observation aérien d'artillerie.
D'Huist (Armand-Henri), lieutenant, 23e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Huynh Hinh, lieutenant, forces supplétives, commando 704.
Hye (Charles), lieutenant, 23e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Jacquin (Georges-Pierre-Charles), lieutenant-colonel, état-major groupement mobile n° 7, 27e compagnie de commandement.
Jacquot (Richard), adjudant, 1er régiment étranger de cavalerie.
Janick (Lucien), sergent, groupement des commandos mixtes aéroportés.
Janvier (Robert), lieutenant, 56e bataillon vietnamien.
Joue (Roger-Frédéric), capitaine, 111/1er régiment de tirailleurs marocains.
Joue (Roger-Frédéric), capitaine, 111/1er régiment de tirailleurs marocains.
Junillon (Jean-Henri), lieutenant, commando Bergerol, 3/10e régiment d'artillerie coloniale.
Kaddour Abdelkader, 2e classe, mle 1290, 27e bataillon de tirailleurs algériens.
Kalck (Louis-André), capitaine, 2e bataillon Muong.
Kauffmann (Louis), capitaine, 111/1er régiment de tirailleurs marocains.
Kempf (Ernst), sergent, 11/13e demi-brigade de légion étrangère.
Kirs (Karl), sergent, 5e régiment étranger d'infanterie.
Krohn (Herbert), sergent-chef, 11/13e demi-brigade de légion étrangère.
Krzykowski (Karl), sergent, 3e bataillon, 13e demi-brigade de légion étrangère.
Laffont (François), sergent-chef, bataillon de marche n° 2.
Lagarde (Jean-Paul-Joseph), capitaine, 2e bataillon du 43e régiment d'infanterie coloniale.
Lagneau (Pierre-Georges-Ernest-Marie), médecin lieutenant, bataillon de marche du 1er régiment de chasseurs.
Lahcen ben Mohamed, sergent, mle 702, 1/1er régiment de tirailleurs marocains.
Lakdari Ahmed, caporal, mle 263, 27e bataillon de tirailleurs algériens.
Landais (Barthélémy), caporal-chef, 2e bataillon de parachutistes coloniaux.
Landrieu (Louis-Pascal), commandant médecin, médecin chef du groupe mobile 4 et du 11e régiment d'artillerie coloniale du Maroc.
Lapeyre (Louis-Charles-Auguste), sous-lieutenant, 2e bataillon de marche d'Extrême-Orient.
Larbi ben Bachir, 2e classe, mle 1487, 12e compagnie, 3/4e régiment de tirailleurs marocains.
Larbi ben Mohamed, sergent, mle 80, 111/1er régiment de tirailleurs marocains.
Le Bideau (Yves), lieutenant, 1er régiment de chasseurs.
Lebris (Jean), maréchal des logis, 3/4e régiment d'artillerie coloniale.
Lecomte (Guy), caporal, 3e bataillon de parachutistes coloniaux.
Legendre (Jean-Louis), lieutenant-colonel, groupement amphibie du Tonkin.
Le Lann (Yves), sergent, 1/22e régiment d'infanterie coloniale.
Laroux (Guy), lieutenant, 5e régiment de cuirassiers.
Liebert (Harry), sergent, 1/5e régiment étranger d'infanterie.
Lorieau (Pierre), sergent, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.
Madec (Jean), sergent-chef, 4e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.
Maggini (Henri), capitaine, 6e groupe de spahis marocains.
Marion (Marcel-Georges-Louis), lieutenant, forces supplétives.
Marta (José), 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie, 1er bataillon.
Martin (Lucien), sergent-chef, 1er bataillon Muong.
Mary (Pierre-Henri), lieutenant, 4e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.
Mirande (Yves-Henri-Joseph), lieutenant, 23e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Mohamed ben Bouchta, adjudant, mle 18, 111/1er régiment de tirailleurs marocains.
Moissenet (Jacques-Louis-Prosper), colonel, 73e compagnie de commandement de quartier général.
Moneglia (Vincent-Edmé), lieutenant-colonel, 2e division de marche du Tonkin, zone Nord.
Moreau (Charles-Auguste), lieutenant, 4e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.
Mouchonnet (Pierre-André-Marie-Adrien), capitaine, groupement mobile n° 2, 23e compagnie de commandement.
Moustie (Richard-Robert), lieutenant, 73e bataillon du génie.
Muelle (Raymond-Frédéric), lieutenant, 2e bataillon étranger de parachutistes.
Muller (Paul-Albert), lieutenant, 23e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Nardella (Giuseppe), sergent, 1er bataillon étranger de parachutistes.
Neyreneuf (Henri-Jacques-Paul), chef de bataillon, 111/1er régiment de tirailleurs marocains.
Noël (Charles-Marie-Maurice), intendant militaire de 1re classe, direction de l'intendance des forces terrestres du Nord-Vietnam.
Olivier (André), sergent, 73e bataillon du génie.
Orsini (François-Henri-Napoléon), chef de bataillon, 22e compagnie de commandement.
Palvadeau (Louis-René-Jules), lieutenant, 2/3e régiment de tirailleurs marocains.
Parcollet (André-Jean-Louis), capitaine, état-major des forces terrestres du Nord-Vietnam, 71e compagnie de quartier général.
Pascal (James), maréchal des logis, 3/4e régiment d'artillerie coloniale.
Passavanti (Casimir), capitaine, 111/1er régiment de tirailleurs marocains, 10e compagnie.
Peres (Fernand-Claude-Yves), capitaine, 28e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Périer (Roger), lieutenant, 1er bataillon Muong.
Pérouelle (Claude), maréchal des logis, 8e groupe de spahis algériens.
Pham Ba Ké, sergent, mle 73651, 1er bataillon Muong.
Pian (André), sergent, 3e régiment étranger d'infanterie.
Picard (Maurice-Camille), maréchal des logis chef, 10e bataillon parachutiste de chasseurs à pied.
Piquet (Paul), lieutenant, 2e bataillon de parachutistes coloniaux.
Pistre (Georges-Henry), lieutenant, commandant l'escadrille fluviale du Centre Viet-Nam.
Pitiot (Jean), lieutenant, 21e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Poloton (Robert), maréchal des logis chef, 5e régiment de cuirassiers.
Porhansi (Teodor), 1re classe, mle 69164, 12e compagnie, 3e bataillon, 13e demi-brigade de légion étrangère.
Potiron (Jean), lieutenant, 1er bataillon de marche indochinois.
De Pourichkevitch (Michel-Oleg), capitaine, 2/3e régiment de tirailleurs marocains.
Py (Raymond-André-Pierre), capitaine, 7e compagnie de commandement.
Queyron (Emile-Auguste), lieutenant, 11e bataillon vietnamien.
Raberin (Jean-Henri), lieutenant-colonel, 2e division de marche du Tonkin, section de Bac Ninh.
Raffalli (Barthélémy-Pierre-Camille), chef d'escadrons, 2e bataillon étranger de parachutistes.
Raffoux (Robert-Eugène), lieutenant, 23e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Des Rieux de La Villoubert (Pierre-Marie-Joseph-Aimé), lieutenant, 2e bataillon étranger de parachutistes.
Rochegude (Jean-Antonin), sergent, 1er tabor marocain.
Rodier (Lucien-Georges), lieutenant, 8e groupe de spahis algériens.
Rossi (Marcel), sergent, 2e bataillon Muong.
Rousse (Marcel-Jean), lieutenant, 73e bataillon du génie.
Rouyrenc (Jean), lieutenant, régiment d'artillerie coloniale du Maroc.
Sabourin (Yves), lieutenant, 1er bataillon de marche indochinois.

Saint Pé (Roger-Jean), lieutenant, 22e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Scherer (Henri), lieutenant, 10e compagnie du 111/3e régiment étranger d'infanterie.
Schmeisser (Helmut), sergent, 13e demi-brigade de légion étrangère, 3e bataillon, 10e compagnie.
Schoepff (Yves-Jean-Marie), sergent, groupement des commandos mixtes aéroportés.
Servranckx (Jacques-Léon-Charles), lieutenant, 1/5e régiment étranger d'infanterie.
Sippli (François), sergent-chef, 5e régiment étranger d'infanterie, 1er bataillon.
Soutiras (Jean-Paul), lieutenant, 10e bataillon parachutiste de chasseurs à pied.
Stollereiter (Karl), caporal-chef, 13e demi-brigade de légion étrangère, 3e bataillon.
Sy Cong Xuong, mle 47278, caporal, 3e bataillon de parachutistes coloniaux.
Tafani (Don Clair), sergent-chef, 1er bataillon Muong.
Tercier (Raymond-Jean), capitaine, 3/22e régiment d'infanterie coloniale.
Tete (Jean-Henri), médecin lieutenant-colonel, 2e division de marche du Tonkin.
Teuschel (Helmut), sergent, 2e régiment étranger d'infanterie, 3e bataillon.
Thibault de La Carte de La Ferté-Senectère (Georges-Marie-Joseph-Gérard), chef d'escadron, 1er chasseurs.
Tomasi (Joseph), sergent, 5/7e régiment de tirailleurs algériens.
Trinquier (Roger-Paul), chef de bataillon, groupement des commandos mixtes aéroportés.
Tuong Tran Ngoc, adjudant, mle 246, 5/7e régiment de tirailleurs algériens.
Vaillant (Albéric), chef de bataillon, III/13e demi-brigade de légion étrangère.
Vallet (Georges), brigadier-chef, 3/4e régiment d'artillerie coloniale.
Van Royen (Raymond-Alexandre), caporal-chef, 73e bataillon du génie.
Varney (Raymond), adjudant-chef, 2e bataillon Muong.
Vaudable (Jean-Félix), 2e classe, 3/4e régiment de tirailleurs marocains, 12e compagnie.
Vitello (Luigi), caporal-chef, 8e bataillon étranger de parachutistes.
Volpp (Thomas), maréchal des logis, 1er régiment étranger de cavalerie.
Vonderheyden (Guy), lieutenant, 1er groupement autonome du 1er régiment étranger de cavalerie.
Witt (Wilhelm), sergent, 5e régiment étranger d'infanterie, 1er bataillon.
Yacout (Moïse), 1re classe, 1/22e régiment d'infanterie coloniale.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Hinger (Henri), lieutenant, section de liaison française en Extrême-Orient. Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme.

A TITRE POSTHUME

Bon (Marcel-Eugène), capitaine, compagnie 74/1.
Bouley (Jacques-Marie), lieutenant, commandant la C. C. B. du 1er bataillon du 5e régiment étranger d'infanterie.
Demarne (Serge-Guy-Jean), lieutenant, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.
Dunoyer de Noirmont (Alain-Edouard), capitaine de réserve, III/21e régiment d'infanterie coloniale.
Gille-Naves (Serge-Georges), capitaine, 13e demi-brigade de légion étrangère.
Innamorati (Italo), caporal, 13e demi-brigade de légion étrangère, 1er bataillon.
Lauzier (Jean-Yves), l'eutenant, 10e bataillon parachutistes de chasseurs à pied.
Leclerc (Maurice-Fernand), lieutenant, 1/6e régiment d'infanterie coloniale.
Lefin (Julien-Louis-Joseph), lieutenant de réserve, 4e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.
Lo Van Van, caporal, 3e bataillon Thaï.
Paillard (Pierre-Patrie), capitaine, 1/24e régiment de marche de tirailleurs sénégalais.
Rudloff (Pierre-Jean-Marie), lieutenant, 4e compagnie du 1er bataillon du 5e régiment étranger d'infanterie.
Sau Le Quang, sous-lieutenant, 5e régiment de cuirassiers.
Voigt (Helmut), mle 76860, 2e classe, 1er régiment étranger de cavalerie, 3e escadron.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Citations à l'ordre de l'armée aérienne.

Par décision en date du 16 septembre 1952, sont cités à l'ordre de l'armée aérienne:

Farina (Italo-Baptiste-Antoine), aspirant d'active, 22e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Fleurant (André), aspirant d'active, groupe de chasse 2/9 *Auvergne*.
Hanrio (Jean-Charles), aspirant d'active, groupe de chasse 1/9 *Limousin*.
Blanchet (Roger), adjudant-chef, escadrille de liaisons aériennes n° 53.
Britton (Lucien), adjudant-chef, groupe de bombardement 1/19 *Gascogne*.
Mecquenem (Hubert), adjudant-chef, groupe de bombardement 1/19 *Gascogne*.
Dibon (Georges-Gustave), adjudant-chef, 23e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Dumazert (Maurice), adjudant-chef, groupe de transport 2/64 *Anjou*.
Dumazert (Maurice), adjudant, groupe de transport 2/64 *Anjou*.
Duprat (Eugène), adjudant-chef, groupe de transport 2/62 *Franche-Comté*.
Lagrange (Robert), adjudant-chef, groupe de transport 2/64 *Anjou*.
Lambert (Marcel), adjudant-chef, escadrille de liaisons aériennes n° 52.
Lemoigne (Jacques), adjudant-chef, groupe de transport 2/64 *Anjou*.
Massouty (Paul), adjudant-chef, commandement de l'air en Extrême-Orient.
Petit (Henri), adjudant-chef, escadrille de laisons aériennes n° 52.
Thuel (Jean-Michel), adjudant-chef, escadrille de liaisons aériennes n° 53.
Asensio (Roger), adjudant, groupe de transport 2/64 *Anjou*.
Aubert (Yves), adjudant, groupe de transport 2/62 *Franche-Comté*.
Bartier (Henri), adjudant, 2e division de marche du Tonkin.
Bedes (René), adjudant, escadrille de liaisons aériennes n° 53.
Lounaix (André-Léon-Joseph), adjudant, 23e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Bousquet (Francis), adjudant, groupe de transport 2/62 *Franche-Comté*.
Branchet (Pierre), adjudant, escadrille reconnaissance B. 26.
Carlotti (Henri-Pierre-Charles), adjudant, 22e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Charnoz (Alain), adjudant, groupe de transport 1/64 *Béarn*.
Collardey (Henri), adjudant, groupe de transport 2/64 *Anjou*.
Coumes (Henri), adjudant, centre administratif n° 217.
Coyanis (Jean-Marcel), adjudant, groupe de transport 2/64 *Anjou*.
Dalboussière (Camille), adjudant, groupe de transport 2/64 *Anjou*.
Delmonaco (Charles), adjudant, escadrille de liaisons aériennes n° 53.
Fiol (Bernard), adjudant, groupe de transport 2/64 *Anjou*.
Foubert (Jacques), adjudant, escadrille reconnaissance B. 26.
Grimoult (Henri-Alphonse), adjudant, groupe de bombardement 1/19 *Gascogne*.
Langlois (Jean), adjudant, groupe de transport 2/64 *Anjou*.
Lartigau (Gérard), adjudant, groupe de transport 2/62 *Franche-Comté*.
Lecocq (Charles-Célestin), adjudant, groupe de chasse 2/9 *Auvergne*.
Mattei (Fritz), adjudant, groupe de transport 2/62 *Franche-Comté*.
Saint-Drenant (Jean-François), adjudant, groupe de transport 2/64 *Anjou*.
Stauffacher (Henri), adjudant, escadrille de reconnaissance B. 26.
(La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 200 du 12 septembre 1950 du général commandant l'air en Extrême-Orient.)
Barrois (René-André-Rémy), sergent-chef, groupe de chasse 3/6 *Roussillon*.
Bartouel (Jean-Elie), sergent-chef, groupe de bombardement 1/19 *Gascogne*.
Bellouard (André-Emile), sergent-chef, commandement de l'air en Extrême-Orient.
Bonhomme (Roger-Henri), sergent-chef, groupe de bombardement 1/19 *Gascogne*.
Capp (Mathias-Yves), sergent-chef, 2e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Chesneau (Albert-Edouard), sergent-chef, groupe de transport 1/64 *Béarn*.
Dagain (Roger-Henri), sergent-chef, section photo légère 882.
Dupont (Robert), sergent-chef, escadrille de liaisons aériennes n° 53.
Farge (Pierre-Jean), sergent-chef, groupe de transport 1/64 *Béarn*.
Fautre (Maurice-Marius), sergent-chef, groupe de transport 1/64 *Béarn*.
Graignic (Pierre), sergent-chef, escadrille de liaisons aériennes n° 53.
Jaubert (Gabriel-Joseph), sergent-chef, groupe de transport 1/64 *Béarn*.
Laine (Théophile), sergent-chef, groupe de transport 2/64 *Anjou*.

Leclerc (Georges), sergent-chef, groupe de transport 2/62 *Franche Comté.*
Linière (Jean-Marc), sergent-chef, groupe de transport 2/62 *Franche-Comté.*
Maret (Marcel-Camille), sergent-chef, groupe de transport 1/64 *Béarn.*
Mehats (Sauveur), sergent-chef, groupe de transport 1/64 *Béarn.*
Offant (André), sergent-chef, groupe de bombardement 1/19 *Gascogne.*
Paireau (René), sergent-chef, groupe de transport 2/64 *Anjou.*
Pieraggi (Antoine), sergent-chef, groupe de chasse 2/9 *Auvergne.*
Quintin (Lucien), sergent-chef, groupe de transport 2/62 *Franche-Comté.*
Rochefort (Jacques-Michel), sergent-chef, groupe de chasse 2/9 *Auvergne.*
Roux (Marc), sergent-chef, escadrille de reconnaissance B. 26.
Senges (Claude-Auguste), sergent-chef, groupe de transport 1/64 *Béarn.*
Thiebaut (Jacques), sergent-chef, groupe de transport 2/64 *Anjou.*
Trouve (Pierre), sergent-chef, groupe de transport 2/62 *Franche-Comté.*
Turcan (Louis), sergent-chef, groupe de transport 2/62 *Franche-Comté.*
Abadie (André), sergent, groupe de transport 1/64 *Béarn.*
Babyle (Georges), sergent, groupe de transport 2/64 *Anjou.*
Battist (Raymond), sergent, groupe de transport 2/62 *Franche-Comté.*
Berthelin (Félicien), sergent, groupe de bombardement 1/19 *Gascogne.*
Bosc (Norbert-Charles), sergent, groupe de transport 1/64 *Béarn.*
Campergue (Francis), sergent, groupement aérien tactique Sud.
Canouil (Bernard), sergent, escadrille de liaisons aériennes n° 53.
Cazalou (Jean-François), sergent, groupe de bombardement 1/19 *Gascogne.*
Chassagnite (Pierre), groupe de transport 2/62 *Franche-Comté.*
Clement (André-Louis-Emile), sergent, groupe de transport 1/64 *Béarn.*
Deis (Rolland), sergent, escadrille de liaisons aériennes n° 53.
Foveau (Alfred-Jean), sergent, groupe de transport 1/64 *Béarn.*
François (Marcel-Louis), sergent, groupe de chasse 2/9 *Auvergne.*
Gonfalone (Raphaël), sergent, commandement de l'air en Extrême-Orient.
Honore (Jacques-René), sergent, groupe de transport 1/64 *Béarn.*
Hurtrel (Jean-Maurice-Roger), sergent, groupe de chasse 2/9 *Auvergne.*
Jouneau (Donatien-Adrien), sergent, groupe de transport 1/64 *Béarn.*
Lacote (Pierre), sergent, groupe de transport 1/64 *Béarn.*
Lamy (Jean-Claude), sergent, groupe aérien tactique Sud.
Leblond (Jean), sergent, groupe de transport 2/62 *Franche-Comté.*
Maguin (Serge), sergent, escadrille de reconnaissance B. 26.
Milan (Georges-Lucien), sergent, groupe de chasse 1/8 *Saintonge.*
Miotte (Maurice-Florent-Firmin), sergent, groupe de chasse 2/9 *Auvergne.*
Mordellet (Georges-Vincent), groupe de chasse 1/8 *Saintonge.*
Peron (Yvon), sergent, escadrille liaisons aériennes n° 53.
Pietri (Baptiste), sergent, 23e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Thiriet (Louis), groupe de transport 1/64 *Béarn.*
Tommasi (Pierre), sergent, commandement de l'air en Extrême-Orient.
Violet-Chabrand (Pierre-Robert), groupe de transport 1/64 *Béarn.*
Mlle de Brimont (Marie), convoyeuse de l'air, sous-groupement des moyens militaires de transport aérien.
Mlle de Contenson (Christiane), convoyeuse de l'air, sous-groupement des moyens militaires de transport aérien. La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de l'aviation de transport accordée par ordre n° 8 du 12 mars 1952 du général de division aérienne, commandant l'air en Extrême-Orient.
Mlle de Kergorlay (Brigitte), convoyeuse de l'air, sous-groupement des moyens militaires de transport aérien.
Mme Degremont, née Graugnard (Louise), assistante sociale. La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de l'aviation de transport accordée par ordre n° 8 du 12 mars 1952 du général de division aérienne, commandant l'air en Extrême-Orient.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Par décision en date du 16 septembre 1952, sont cités à l'ordre de l'armée aérienne :

MM.

Motte (Roger-Emile), lieutenant-colonel, base aérienne tactique de Cat-lai
Barbier (Charles), commandant, groupe de bombardement 1/19 *Gascogne.*
Dauchier (Maxime-Gaston-Eugène), commandant, sous-groupement des moyens militaires de transport aérien,
Lamy (Fernand-André), commandant, groupe de transport 2/64 *Anjou.*
Malcor Deydier de Pierrefeu (Henri-Marie), commandant, base aérienne 197.
Marill (Léo-Jean), commandant, groupe de chasse 2/9 *Auvergne.*
Poirot (Henri-Pol), commandant, groupe de transport 2/64 *Anjou.*
Sauvanet (Raymond-Georges), commandant, sous-groupement des moyens militaires de transport aérien.
Soula (Lucien-Jean-Ferdinand), commandant, groupe de chasse 2/9 *Auvergne.*
Vedrine (Pierre-Valentin), commandant, groupe de bombardement 1/19 *Gascogne.*
Alesch (Jean-Pierre), capitaine, base aérienne tactique n° 197.
Antoine-Micharó (Raymond-Charles), capitaine, groupe de chasse 2/9 *Auvergne.*
Arcelin (Pierre-Victor-Charles), capitaine, centre administratif n° 217.
Astier (Eugène), capitaine, groupement aérien tactique Sud.
Auger (Roger-Victor), capitaine, groupe de transport 2/64 *Anjou.*
Beaumont (Jean-Marcel), capitaine, groupe de bombardement 1/19 *Gascogne.*
Bonnet (Jean-Victor), capitaine, groupe de bombardement 1/19 *Gascogne.*
Boudin (Pierre-André-Ernest), capitaine, 23e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Briet (André), capitaine, escadrille de liaisons aériennes n° 53.
Carré (Marc-Jean-Marie), capitaine, groupe de transport 1/64 *Béarn.*
Cornu (Paul-Félix), capitaine, groupe de transport 2/64 *Anjou.*
De Grandpré (Henry-André), capitaine, escadrille de liaisons aériennes n° 53.
Grégoire (Eugène-Etienne-Junior), capitaine, groupe de chasse 3/6 *Roussillon.*
Grosclaude (Georges), capitaine, groupe de transport 2/64 *Anjou.*
Krauth (René-Pierre), capitaine, groupe de bombardement 1/19 *Gascogne.*
Le Flecher (Louis), capitaine, groupe de chasse 2/9 *Auvergne.*
Mallia (René), capitaine, groupe de transport 2/24 *Anjou.*
Maulbon d'Arbaumont (Xavier), capitaine, groupe de transport 2/62 *Franche-Comté.*
Monribot (Pierre-Marc), capitaine, groupe de transport 2/64 *Anjou.*
Post (Georges-Frédéric), capitaine, groupe de transport 1/64 *Béarn.*
Pourtou (André), capitaine, groupe de transport 2/64 *Anjou.*
Quenolle (René), capitaine, groupe de transport 2/64 *Anjou.*
Quercy (Paul), capitaine, escadrille de liaisons aériennes n° 52.
Sagot (Yves), capitaine, groupe de bombardement 1/19 *Gascogne.*
Sales (Adrien-Edouard), capitaine, base aérienne n° 195.
Santini (Alexis), capitaine, escadrille de liaisons aériennes n° 52.
Servières (Marcel-Bertrand-Eugène), capitaine, groupe de chasse 1/9 *Limousin.*
Servières (Marcel-Bertrand-Eugène), capitaine, groupe de chasse 1/9 *Limousin.*
Souleau (Félix), capitaine, groupe de bombardement 1/19 *Gascogne.*
Venangeon (Louis), capitaine, groupe de transport 2/64 *Anjou.*
Veyre (René-Claude-Michel), capitaine, sous-groupement des moyens militaires de transport aérien.
Becker (André-Charles-Emile), lieutenant, groupe de chasse 2/9 *Auvergne.*
Belorgey (Edmond-Marie-Joseph), lieutenant, groupe de chasse 2/9 *Auvergne.*
Berg (Cyrille-Léon-Paul), lieutenant, groupe de chasse 2/9 *Auvergne.*
Blanckaert (Jacques-Albert-Alphonse), lieutenant, groupe de chasse 2/9 *Auvergne.*
Boudon (Roger), lieutenant, groupe de transport 2/62 *Franche-Comté.*
Bruc (Robert), lieutenant, groupe de transport 2/64 *Anjou.*
Cermolacce (Maurice), lieutenant, groupe de chasse 1/9 *Limousin.*
Chamouton (Georges-Jean-Etienne), lieutenant, groupe de chasse 3/6 *Roussillon.*
Colonna d'Istria (Léo), lieutenant, groupe de chasse 2/9 *Auvergne.*
Delpit (Jacques-Pierre), lieutenant, groupe de chasse 1/9 *Limousin.*
Lafond (René-Marc), lieutenant, escadrille de reconnaissance outremer n° 80.
Landragin (René-Jacques-Guy), lieutenant, groupe de transport 2/64 *Anjou.*
Mahoux (Jean-Louis), lieutenant, commandement de l'air en Extrême-Orient.
Mitard (Michel), lieutenant, groupe de transport 1/64 *Béarn.*
Poux (André-Paul), lieutenant, groupe de transport 1/64 *Béarn.*
Reigner (Charles), lieutenant, escadrille de reconnaissance B 26.
Roche-Bruyn (Pierre-Claude-H.-M.-E.), lieutenant, groupe de chasse 2/9 *Auvergne.*
Soleille (Roger), lieutenant, groupement aérien tactique Sud.
Triquet (Michel-Paul-Albert), lieutenant, groupe de transport 1/64 *Béarn.*

Vaujour (Paul-Marcel), lieutenant, groupe de chasse 3/6 *Roussillon*.

Du Bouays de Couesbouc (Gilles), sous-lieutenant, 22e groupe aérien d'observation d'artillerie.

Faveuw (Maurice-Henri-Alfred), sous-lieutenant, groupe de chasse 2/9 *Auvergne*.

Sourd (Elie), sous-lieutenant, 21e groupe aérien d'observation d'artillerie.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 17 septembre 1952 portant nomination d'un secrétaire général adjoint honoraire de la défense nationale.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, et du ministre de la défense nationale,

Vu le décret du 30 août 1949 portant nomination du chef adjoint de l'état-major permanent du président du conseil;

Vu le décret n° 50-389 du 1er avril 1950 relatif à la réorganisation de la défense nationale, modifié par le décret du 5 juin 1950;

Vu le décret du 6 juin 1950 portant nomination de secrétaires généraux adjoints de la défense nationale;

Vu le décret n° 52-330 du 21 mars 1952 relatif aux attributions du ministre de la défense nationale;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Renaud (Pierre), inspecteur général des ponts et chaussées, est nommé secrétaire général adjoint honoraire de la défense nationale.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la défense nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 septembre 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.
Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Décret du 17 septembre 1952 portant admission d'un officier général dans la deuxième section du cadre de l'état-major général de l'armée de l'air (cadre de réserve).

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à l'air,

Vu la loi du 30 mars 1928 relative au statut du personnel navigant de l'aéronautique et les textes qui l'ont modifiée;

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air et les textes qui l'ont modifiée;

Vu le décret du 6 juin 1939 relatif au statut des officiers généraux de la deuxième section du cadre de l'état-major général de l'armée de l'air (cadre de réserve);

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est admis dans la deuxième section du cadre de l'état-major général de l'armée de l'air (cadre de réserve) à compter du 3 octobre 1952, date d'expiration de son congé définitif du personnel navigant, M. le général de brigade aérienne Fayet (Georges-Julien-Philippe).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à l'air sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 septembre 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.
Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.
Le secrétaire d'Etat à l'air,
PIERRE MONTEL.

Décret du 17 septembre 1952 portant admission d'un médecin général dans la 2e section du cadre de l'état-major général de l'armée de l'air (cadre de réserve).

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à l'air,

Vu l'ordonnance n° 45-1847 du 18 août 1945 fixant les limites d'âge statutaires du personnel de l'armée de l'air;

Vu la loi n° 48-811 du 13 mai 1948 modifiant les limites d'âge prévues par l'ordonnance précitée en ce qui concerne les médecins détachés définitivement à l'armée de l'air;

Vu le décret n° 52-135 du 4 février 1952 portant relèvement des limites d'âge des officiers, des fonctionnaires militaires, des fonctionnaires des corps de contrôle et des sous-officiers des armées de terre, de mer et de l'air;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est admis dans la 2e section du cadre de l'état-major général de l'armée de l'air (cadre de réserve), à compter du 23 octobre 1952, date à laquelle il atteindra la limite d'âge de son grade, M. le médecin général inspecteur Clerc (Joseph-Elysée-Arsène).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à l'air sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 septembre 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.
Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.
Le secrétaire d'Etat à l'air,
PIERRE MONTEL.

Décret du 17 septembre 1952 portant affectation d'un officier général.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine,

Vu le décret n° 51-1381 du 28 novembre 1951 relatif au service dans les forces maritimes;

Vu le décret n° 47-256 du 7 février 1947 fixant la répartition des attributions des secrétaires d'Etat en matière de défense nationale;

Vu le décret n° 50-852 du 20 juillet 1950 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la défense nationale;

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 23 juillet 1952 est annulé en ce qui concerne M. le contre-amiral Sticca (L.-S.).

Art. 2. — M. le contre-amiral Sticca (L.-S.), est nommé aide-major général de l'Afrique du Nord.

Art. 3. — Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la marine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 septembre 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.
Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.
Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Décret n° 52-1069 du 19 septembre 1952 modifiant l'article 187 du règlement du 3 avril 1869 sur la comptabilité des dépenses du département de la guerre, relatif aux saisies-arrêts, oppositions et cessions et applicables au département de l'air en vertu de l'article 2 du décret du 15 janvier 1929.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,

Vu l'article 13 de la loi du 9 juillet 1836;

Vu l'article 148 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu l'article 187 du règlement du 3 avril 1869 sur la comptabilité des dépenses du département de la guerre;

Vu l'article 2 du décret du 15 janvier 1929 portant fixation provisoire des conditions du fonctionnement des services de la guerre, de la marine et des colonies au profit des formations aéronautiques du ministère de l'air;

Vu le décret-loi du 15 février 1940 relatif à la signification des saisies-arrêts, oppositions et cessions entre les mains des comptables publics;

Vu le décret-loi du 24 avril 1940 relatif à la réorganisation des services de la caisse centrale du Trésor public;

Vu les décrets des 10 mai 1940 et 21 juillet 1940 relatifs aux saisies-arrêts, oppositions, significations de cession ou transports;

Vu l'article 37 du décret n° 1082 du 6 avril 1942 relatif aux marchés passés au nom de l'Etat;

Vu les décrets des 6 janvier 1906 (art. 6) et 17 septembre 1916 sur l'organisation financière de la Tunisie;

Vu l'article 6 du décret du 2 juin 1916 relatif à l'exécution des services métropolitains au Maroc;

Vu le décret n° 50-1413 du 13 novembre 1950 relatif au régime financier de l'Algérie;

Vu l'article 58 de l'arrêté interministériel du 17 janvier 1929 portant règlement sur la comptabilité du service des poudres et des essences;

Vu le décret n° 50-437 du 7 avril 1950 portant règlement d'administration publique relatif au fonctionnement financier des services industriels de l'armement;

Vu l'article 9 du décret n° 47-1171 du 23 juin 1947 relatif au payement par virement de compte et par mandats-cartes des dépenses de l'Etat;

Vu l'article 5 du décret n° 48-359 du 2 mars 1948 relatif au payement des dépenses de l'Etat par chèques tirés sur les comptables assignataires;

Vu l'article 18 du décret n° 49-1360 du 5 octobre 1949 relatif au payement par virement de compte, par mandats-cartes et par chèques des dépenses de l'Etat effectuées en Algérie;

Vu l'article 18 du décret n° 50-907 du 2 août 1950 relatif au payement par virement de compte, par mandats-cartes et par chèques des dépenses de l'Etat effectuées en Tunisie,

Décrète:

Art. 1er. — Le texte de l'article 187 du règlement du 3 avril 1869 est abrogé et remplacé par le texte suivant:

Saisies-arrêts, oppositions et cessions signifiées entre les mains des comptables publics.

« *Art.* 187. — Toutes saisies-arrêts ou oppositions sur des sommes dues par les départements de la guerre et de l'air, toutes significations de cession ou transport desdites sommes et tous autres ayant pour objet d'en arrêter le payement doivent être faites entre les mains des comptables du Trésor, agents comptables ou préposés sur la caisse duquel les ordonnances ou mandats sont assignés.

« Sont considérées comme nulles et non avenues les oppositions ou significations faites à toutes autres personnes ».

« (Art. 13 de la loi du 9 juillet 1836; art. 148 du décret du 31 mai 1862) ».

« En matière de cautionnements, le caissier général de la caisse des dépôts et consignations et les trésoriers-payeurs généraux, préposés de cette caisse dans les départements, sont seuls qualifiés pour recevoir toutes saisies-arrêts, oppositions et significations de cession ou transport ».

« (Décret-loi du 24 avril 1940; décret du 10 mai 1940 et art. 37 du décret n° 1082 du 6 avril 1942) ».

« Toute signification de transport de créance ou d'opposition effectuée entre les mains d'un comptable public doit, à peine de nullité, comporter la désignation exacte de la créance transportée ou saisie. Si elle grève des traitements ou des rémunérations, elle doit contenir l'indication précise des fonctions occupées par le débiteur ».

« (Art. 2 du décret-loi du 15 février 1940) ».

« Aucune saisie-arrêt ou opposition, aucun transport ou cession, aucune signification ayant pour objet d'arrêter le payement des créances ne peuvent avoir d'effet, en ce qui concerne les sommes portées sur les titres de payement, s'ils interviennent après que le payeur a revêtu les titres de la mention datée: « Vu, bon à payer », en vue du règlement par virement de compte ou par mandat-carte postal, ou après le moment où le comptable-payeur s'est dessaisi du chèque lorsque ce mode de payement est utilisé ».

« (Art. 9 du décret n° 47-1171 du 23 juin 1947; art. 5 du décret n° 48-359 du 2 mars 1948; art. 18 du décret n° 49-1360 du 5 octobre 1949 (Algérie); art. 18 du décret n° 50-907 du 2 août 1950 (Tunisie) ».

« En ce qui concerne les dépenses assignées sur les caisses des préposés payeurs aux armées, les saisies-arrêts, oppositions ou significations de cession ou de transport ne sont valablement faites qu'entre les mains du préposé payeur assignataire des mandatements; elles peuvent, toutefois, être notifiées au payeur général de la trésorerie aux armées, sans que la responsabilité de ce dernier puisse être en pareil cas engagée ».

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 septembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,
FÉLIX GAILLARD.

Décret du 19 septembre 1952 déclarant d'utilité publique l'acquisition d'un immeuble sis à Montoir-de-Bretagne (Loire-Inférieure) pour les besoins de la gendarmerie.

Par décret en date du 19 septembre 1952, est déclarée d'utilité publique l'acquisition pour les besoins de la gendarmerie d'un immeuble sis à Montoir-de-Bretagne (Loire-Inférieure), route de Nantes, d'une superficie de 2.925 mètres carrés. Ledit immeuble est indiqué par une teinte jaune sur le plan parcellaire et désigné dans l'état parcellaire. Ces deux documents ont été établis par le directeur de travaux du génie d'Angers.

Décret du 19 septembre 1952 portant désignation du président de la commission interministérielle de contrôle des affectations spéciales.

Par décret en date du 19 septembre 1952, est nommé président de la commission interministérielle des affectations spéciales: M. Oudinot (Marcel), conseiller d'Etat.

Décret portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 août 1952: page 8273, 1re colonne, au lieu de: « Moha ou Moha N'Ait d'Aoud », lire: « Moha ou Moha N'Ait Daoud »; au lieu de: « Derrien (Jean-Charles), lieutenant, 6e région militaire », lire: « Derrien (Jean-Charles), lieutenant, Extrême-Orient ».

Homologation de grades au titre des forces françaises combattantes de l'intérieur.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu l'ordonnance du 9 juin 1944 fixant le statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu l'ordonnance n° 45-321 du 3 mars 1945 portant application aux membres des forces françaises de l'intérieur des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité;

Vu le décret du 8 mars 1950 modifiant et complétant le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu l'arrêté du 28 mars 1952 portant délégation de signature,

Arrête :

Art. 1er. — Sont homologués, à titre posthume ou disparu, les personnels des forces françaises de l'intérieur, ci-après :

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 27 décembre 1943.)

Caron (Paul), né le 28 juillet 1889.

3e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 2 mai 1944.)

Bourvic (Yves), né le 12 avril 1921.

4e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Beauclair (Louis), né le 5 janvier 1917.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Crampe (Pierre), né le 12 octobre 1921.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Roche (Joseph), né le 22 mars 1925.

6e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1944.)

Besson (André), né le 16 juin 1912, recrutement de Bourges, classe 1932, mle 2221.

8e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Gehin (Maurice), né le 7 septembre 1918.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Cinquin (Pierre), né le 3 juin 1903, recrutement du Rhône-Sud, classe 1923, mle 735.

Art. 2. — Sont homologués, à titre pensionnable, les personnels des forces françaises de l'intérieur ci-après :

6e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 10 juin 1944.)

Gaillot (Jean), né le 21 septembre 1910, recrutement de Sarreguemines, classe 1930, mle 851.

7e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 6 juillet 1944.)

Godard (Louis), né le 24 avril 1911, recrutement de Dijon, classe 1931, mle 812.

(Pour prendre rang du 5 août 1944.)

Desloire (Louis), né le 22 mars 1915, recrutement de Mâcon, classe 1935, mle 1117.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 15 août 1944.)

Paichot (Jean), né le 16 février 1920, recrutement de Vesoul, classe 1940, mle 1773.

9e REGION MILITAIRE

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Dubessé (Nicolas), né le 25 avril 1898, recrutement de Marseille, classe 1918, mle 2779.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Chaubet (Daniel), né le 3 septembre 1910.

Art. 3. — Sont homologués les personnels des forces françaises de l'intérieur ci-après :

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Le Bohec (André), né le 15 mars 1901, recrutement du Havre, classe 1921, mle 64.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Cantalupo (Henri), né le 3 juillet 1913, recrutement de Nice, classe 1933, mle 3582.

3e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Hucher (Roger), né le 24 mars 1909, recrutement d'Evreux, classe 1929, mle 966.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Leclerc (Charles), né le 26 juillet 1910, recrutement de Rouen, classe 1930, mle 766 C 31.

4e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bourdichon (Claude), né le 1er mars 1914, recrutement de Périgueux, classe 1934, mle 44.

Doyen (Louis), né le 13 septembre 1908, recrutement de Châteauroux, classe 1928, mle 861.

Poinot (Jean), né le 18 octobre 1914.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 30 avril 1944.)

Boucheteil (Pierre), né le 3 octobre 1898.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Baras (Louis), né le 22 février 1922, recrutement de Montauban, classe 1942, mle 15191.

Berger (Kurt), né le 26 septembre 1913.

Dubuis (Pierre), né le 5 février 1910, recrutement de la Seine, classe 1930, mle 690.

Meisel (Joseph), né le 18 mars 1900.

Péricé (Gabriel), né le 18 février 1903, recrutement de Carcassonne, classe 1923, mle 317.

Pin (Claudius), né le 18 janvier 1906, recrutement de Lyon, classe 1926, mle 1622.

Roussie (Jean), né le 2 avril 1901, recrutement de Bergerac, classe 1921, mle 750.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Barlot (Eugène), né le 29 novembre 1909, recrutement de Tulle, classe 1929, mle 1496.

Boyer (Désiré), né le 25 novembre 1920, recrutement de Périgueux, classe 1940, mle 162.

Bretie (Roger), né le 6 août 1922, recrutement de Poitiers, classe 1942, mle 10613 L.

Chaumard (Pierre), né le 21 juillet 1921.

Constanty (Pierre), né le 22 septembre 1914, recrutement de Périgueux, classe 1934, mle 3019.

Fétu (René), né le 8 octobre 1908, recrutement de Versailles, classe 1928, mle 4584.

Louis dit Roucher (Ludovic), né le 29 septembre 1912, recrutement de Tulle, classe 1932, mle 2223.

Marty (Robert), né le 23 mars 1924, recrutement de Limoges, classe 1944, mle 42085.

Peignit (Maurice), né le 9 avril 1912, recrutement de Guéret, classe 1932, mle 663.

Porterie (Jean), né le 8 février 1918, recrutement d'Auch, classe 1938, mle 340.
Sandiarz (Jean), né le 20 juillet 1923.
Sin Hers (Rachel), née le 7 janvier 1917.

(Pour prendre rang du 11 juin 1944.)

Bonnet (Maxime), né le 17 octobre 1919, recrutement d'Angoulême, classe 1939, mle 5569.

(Pour prendre rang du 10 juillet 1944.)

Bourgoin (Roger), né le 13 septembre 1916, recrutement de Poitiers, classe 1936, mle 1002.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Barreau (Edmond), né le 12 mai 1924, recrutement de Poitiers, classe 1944, mle 1955.
De Brécey (Guy), né le 27 mai 1921.
Delage (Edmond), né le 5 avril 1922, recrutement de Rochefort, classe 1942, mle 1099 R 38.
Fauvel (Louis), né le 5 mars 1919, recrutement de Périgueux, classe 1939, mle 1992.
Martinie (Germain), né le 1er août 1920, recrutement de Tulle, classe 1940, mle 1155.
Pairel (Roger), né le 1er janvier 1924, recrutement de Poitiers, classe 1944, mle 41499.
Puygrenier (Pierre), né le 27 mai 1923, recrutement de Limoges, classe 1943, mle 41621 L.
Reix (Jean), né le 11 mai 1920, recrutement de Limoges, classe 1940, mle 1335.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Limoge (Jean), né le 27 août 1911, recrutement du Havre, classe 1931, mle 2268.

(Pour prendre rang du 17 juillet 1944.)

Molnard (René), né le 20 mai 1906.

5e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Chabbert (Louis), né le 2 janvier 1909.
Chwartz (Charles), né le 8 avril 1903.
Galan (Paul), né le 27 mai 1897, recrutement de Mirande, classe 1917, mle 495.
Salomon (Roger), né le 31 août 1911.
Segonne (Jean), né le 10 juillet 1904.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Aristide (Germain), né le 26 juillet 1907, recrutement de Parthenay, classe 1927, mle 12205.
Aufrère (Maurice), né le 25 mars 1905.
Darniche (Abel), né le 16 juillet 1910, recrutement de Mont-de-Marsan, classe 1930, mle 2050.
Dauffer (Michel), né le 21 mars 1914, recrutement de Montpellier, classe 1934, mle 1222.
Gelis (André), né le 17 décembre 1919, recrutement d'Annecy, classe 1939, mle 1140.
Herrero (Vincent), né le 19 août 1919.
Nahmias (Marcel), né le 21 mars 1912.
Parant (Jean), né le 12 décembre 1910, recrutement de Toulouse, classe 1930, mle 2980.
Rey (Lucien), né le 8 janvier 1910, recrutement de Carcassonne, classe 1930, mle 719.

(Pour prendre rang du 18 juin 1944.)

Pons (Etienne), né le 27 mai 1917.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Barisone (Joseph), né le 25 octobre 1916.
Broudin (Goulven-Marie), né le 25 mai 1911.
Dubeau (René), né le 20 août 1919, recrutement de Pau, classe 1939, mle 2343.
Duchet (Charles), né le 31 mai 1925.
Fages (Pierre), né le 6 mars 1918, recrutement de Carcassonne, classe 1938, mle 1920.
Lacladère (Michel), né le 29 septembre 1910.
Lafabrie (Jules), né le 28 mai 1910, recrutement de Rodez, classe 1930, mle 6910.
Laxalt (Paul), né le 5 juin 1919, recrutement de Pau, classe 1939, mle 2109.
Pujol (Théophile), né le 7 décembre 1920.
Rogaume (Jules), né le 11 décembre 1918, recrutement de Pau, classe 1938, mle L. M. 303.
Selvez (Henri), né le 22 août 1890, recrutement de Valenciennes, classe 1910, mle 7823.
Sourbets (Joseph), né le 1er novembre 1911, recrutement de Mont-de-Marsan, classe 1931, mle 1320.
Varagnol (Jean), né le 14 septembre 1900, recrutement de la Roche-sur-Yon, classe 1920, mle 393.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Escande (Maurice), né le 12 janvier 1911, recrutement d'Albi, classe 1931, mle 825.
Favalessa (Gilbert), né le 31 décembre 1924.
Gusse (Fernand), né le 27 mars 1920, recrutement de Metz, classe 1940, mle 738.
Laigé (Antonin), né le 20 mai 1916, recrutement de Toulouse, classe 1936, mle 222.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Barrazza (Michel), né le 7 septembre 1909.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Gacoin (Marcel), né le 14 janvier 1921.

6e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Engel (Gaston), né le 18 mai 1907, recrutement de Nancy, classe 1927, mle 597.
Vidal (Guy), né le 10 mars 1917, recrutement de Lons-le-Saunier, classe 1937, mle 704.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 26 avril 1944.)

Berganz (Roger), né le 31 octobre 1909, recrutement de Troyes, classe 1929, mle 1679.

7e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Ricaut (André), né le 19 juillet 1910, recrutement de Béthune, classe 1930, mle 4000.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Chevassus-Agnès (Marcel), né le 5 août 1914, recrutement de Dijon, classe 1934, mle 1235.
Hervieu (Edmond), né le 19 juillet 1911, recrutement de Dijon, classe 1931, mle 1884.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bertheaud (Marcelle), née le 4 février 1904.
Grillot (Denise), née le 11 avril 1924.
Leclerc (Lucien), né le 11 février 1907, recrutement de Fontainebleau, classe 1927, mle 789.
Roger (Louis), né le 31 décembre 1894, recrutement de Mâcon, classe 1914, mle 149.
Troncy (Henri), né le 29 décembre 1912, recrutement de Saint-Etienne, classe 1932, mle 4038.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Lanoiselée (Paul), né le 31 août 1905, recrutement de la Seine, 2e bureau, classe 1925, mle 2952.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 11 juin 1944.)

Colson (Roger), né le 22 décembre 1912, recrutement de Melun, classe 1932, mle 2136.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Ventura (Elie), né le 28 avril 1913, recrutement de la Seine (4e bureau), classe 1933, mle 668.

6e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Fillon (René), né le 6 octobre 1909, recrutement du Rhône-Nord, classe 1929, mle 1293.

Galeyrand (René), né le 6 avril 1907, recrutement de Riom, classe 1927, mle 1878.

Néron (Etienne), né le 20 août 1905, recrutement de Saint-Etienne, classe 1925, mle 1612.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 15 décembre 1943.)

Bajard (Marius), né le 18 janvier 1914, recrutement de Saint-Etienne, classe 1934, mle 1991.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bouchot (Claude), né le 15 avril 1904, recrutement de Chalon-sur-Saône, classe 1924, mle 623.

Pasciuto (Nicolas), né le 11 août 1916, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1936, mle 838.

Pradet (Camille), né le 27 septembre 1920, recrutement de Lyon, classe 1940, mle 5012.

Tracez (Fernand), né le 12 février 1907, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1927, mle 631.

Dans le grade de sous-lieutenant,

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Chevalier (Robert), né le 9 décembre 1921, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1941, mle 9707.

Fonsalas (Joseph), né le 22 mars 1909, recrutement de Roanne, classe 1929, mle 552.

Gaut (Gilbert), né le 3 mars 1918, recrutement de Vesoul, classe 1938, mle 1028.

Jonin (Lucien), né le 11 juin 1910, recrutement de Moulins, classe 1930, mle 1767.

Lassalle (Pierre), né le 25 juillet 1922.

Laurent (Guy), né le 30 novembre 1920.

Linossier (Paul), né le 8 septembre 1922, recrutement de Lyon, classe 1942, mle 12804.

Mouly (Roger), né le 29 décembre 1922, recrutement de la Seine, classe 1942, mle 13355.

Planque (André), né le 17 septembre 1923, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1943, mle 9075.

(Pour prendre rang du 13 juillet 1944.)

Lesbre (Roger), né le 17 mai 1912, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1932, mle 1505.

(Pour prendre rang du 28 juillet 1944.)

Pigeon (Maurice), né le 17 juillet 1907, recrutement de Moulins, classe 1927, mle 1567.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 15 juin 1944.)

Marande (Jules), né le 6 avril 1913, recrutement de Saverne, classe 1933, mle 2103.

(Pour prendre rang du 4 août 1944.)

Palmier (André), né le 19 août 1913, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1933, mle 2386.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Brédillot (Eugène), né le 3 décembre 1910, recrutement de Mâcon, classe 1930, mle 2835.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 21 janvier 1944.)

Blanchard (Antoine), né le 11 février 1909, recrutement de Moulins, classe 1929, mle 680.

9e REGION MILITAIRE

Dans le grade de commandant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bonne (Louis), né le 19 septembre 1907, recrutement de Bourgoin, classe 1927, mle 1008.

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Brachet (Albert), né le 21 septembre 1910, recrutement de Marseille, classe 1930, mle 4528.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Appy (Edmond), né le 23 décembre 1902, recrutement de Privas, classe 1922, mle 131.

Armenier (François), né le 28 juillet 1924, recrutement de Nice, classe 1944, mle 13553.

Bavoux (Raymond), né le 2 septembre 1901, recrutement de la Seine (1er bureau), classe 1921, mle 1110.

Calisti (Louis), né le 23 décembre 1922.

Carraz (Camille), né le 14 février 1918, recrutement de Digne, classe 1938, mle 391.

Cavenago (André), né le 24 juillet 1914.

Chabre (Ernest), né le 28 avril 1901, recrutement de Gap, classe 1921, mle 16.

Schaedelin (François), né le 5 février 1918.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Brunel (Yves), né le 29 avril 1911, recrutement de Lyon, classe 1931, mle 1743

Dans le grade de sous-lieutenant,

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Archen (Lucien), né le 5 juin 1908, recrutement de Thionville, classe 1928, mle 192.

Auphan (André), né le 29 juillet 1922, recrutement de Digne, classe 1942, mle 3012.

Blanc (René), né le 6 avril 1912, recrutement de Marseille, classe 1932, mle 816.

Bonzom (André), né le 8 juin 1914, recrutement de Toulouse, classe 1934, mle 1817.

Cardone (Sylvain), né le 9 septembre 1914, recrutement de Toulon, classe 1934, mle 2614.

Chaneguier (Jean), né le 1er octobre 1917, recrutement de Marseille, classe 1937, mle 446.

Clot (Isidore), né le 11 mars 1909, recrutement de Marseille, classe 1929, mle L. 558.

Comte (Jean), né le 25 juillet 1921, recrutement de Marseille, classe 1941, mle 884 M. R.

Ponge (Emile), né le 25 juin 1923, recrutement de Nîmes, classe 1943, mle 10889.

Viste (Jean), né le 21 mars 1920, recrutement de Montpellier, classe 1940, mle 2919.

(Pour prendre rang du 12 août 1944.)

Loraud (Jean), né le 12 juillet 1919, recrutement de Marseille, classe 1939, mle 625.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Cohen (Salomon), né le 10 août 1921.

Colin (Jean), né le 3 juillet 1921, recrutement de Marseille, classe 1941, mle 558.

Vergnes (Maurice), né le 27 avril 1923, recrutement de Béziers, classe 1943, mle 6622.

Viguier (René), né le 29 juin 1927.

Art. 4. — Les homologations prononcées au titre de l'article 1er du présent arrêté acquièrent le caractère d'homologation à titre posthume dès l'établissement de l'acte de décès.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 septembre 1952.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GEORGES BOMEU.

Mise hors cadres, en mission, d'un officier supérieur de l'armée de terre.

Par arrêté du 12 septembre 1952, M. l'intendant militaire de 3e classe Dessaunettes (Henri-Désiré-René) est placé hors cadres, en mission, au titre du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre à compter du 1er août 1952.

Commissariat de la marine.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine en date du 15 septembre 1952, sont nommés au grade d'élève commissaire de la marine, pour compter du 1er octobre 1952:

Piat (Jean-Pierre-André-Paul).
Renvoisé (Jacques-Albert-Marie).
Vidal (Jacques-Jean-Henri).
Delignon (Michel-Emmanuel).
Vasselon (Jean-Gilbert-Joseph).
Partiot (Frédéric-Alain).
Chanalet (Guy-Germain-César).
Carli (Emmanuel-Pierre-Marie).
Aubert-Couturier (Philippe).
Hervé (Gérald-Emile).
Bergeron (René-Régis-Joseph-Alain-Charles).
Lenicque (Bertrand-Jean).
Pouit (Bernard-Marie).
Samson (Raymond).
Kerdiles (Paul).
Boivigny (Jean-Pierre).
Fournier (Lucien-Charles-Georges-Auguste-François).
Clémenceau (Georges-Robert-André).
Rouchet (Pierre-Henri).
Sparfel (Jean).

Ces élèves commissaires devront être rendus le 1er octobre 1952 au port de Toulon, où ils contracteront, au titre de l'armée de mer, dans les conditions fixées par la loi du 13 décembre 1932 et par le décret du 15 août 1933, un engagement les liant au service pour une durée de six années, à compter de leur sortie de l'école du commissariat de la marine.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté du 11 septembre 1952, M. Bourse (Charles), manœuvre du groupe II à l'école polytechnique, reconnu en état d'invalidité (100 p. 100) est admis:

1° Au bénéfice de l'allocation invalidité au taux de 40 p. 100 pour une période de six mois à compter du 14 août 1952;

2° Au bénéfice des prestations en nature pour une période de six mois à compter du 7 octobre 1952.

Radiations et inscriptions au tableau d'avancement et à la liste d'aptitude pour le grade de capitaine (armée de l'air, active).

Par décision du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à l'air en date du 16 septembre 1952:

a) Est annulée, en ce qui concerne MM. les lieutenants:

Cornet (Edmond-Joseph-Augustin), Fauconnet (Georges-François); Le Gall (Désiré-Yves-Marie); Fleisch (Léon-Emile); Dormont (Eugène-Edmé); Beuillard (Henri-Victor),

la décision du 20 décembre 1951 portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1952, pour le grade de capitaine (corps des officiers de l'air, cadre sédentaire);

b) Est annulée, en ce qui concerne MM. les lieutenants Rechou (André-Achille) et Tessier (Daniel-Joseph), la décision du 20 décembre 1951 portant inscription à la liste d'aptitude de l'année 1952, pour le grade de capitaine (corps des officiers de l'air, cadre sédentaire);

c) Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1952, pour le grade de capitaine (corps des officiers des bases de l'air), MM. les lieutenants:

Cornet (Edmond-Joseph-Augustin). Fauconnet (Georges-François). Le Gall (Désiré-Yves-Marie). Fleisch (Léon-Emile). Dormont (Eugène-Edmé). Beuillard (Henri-Victor);

d) Sont inscrits à la liste d'aptitude de l'année 1952, pour le grade de capitaine (corps des officiers des bases de l'air), MM. les lieutenants Rechou (André-Achille) et Tessier (Daniel-Joseph).

Nominations au grade d'aspirant de réserve (service de santé).

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 septembre 1952: page 8911, 2e colonne, 81e ligne, au lieu de: « Rivet (Marc-Antoine-Paulin), 66e S.I.M., classe 1946, recrutement de Valenciennes, mle 30871 », lire: « Rivet (Marc-Antoine-Paulin), 66e S.I.M., classe 1946, recrutement de Valenciennes, mle 38871 »; 2e colonne, 21e ligne, au lieu de: « Calvet (Jean-Pierre-Marie), 1re S.I.M., classe 1946, recrutement de Toulouse, mle 21041 », lire: « Calvet (Jean-René-Henri), 1re S.I.M., classe 1946, recrutement de Toulouse, mle 21041 »; 41e ligne, au lieu de: « Taponnier (Georges-Henri), 9e S.I.M., classe 1947, recrutement de Lyon, mle 17107 », lire: « Tapponnier (Georges-Henri), 9e S.I.M., classe 1947, recrutement de Lyon, mle 17107 »; 73e ligne au lieu de: « Massot (Raymond-Paul-Albert), 9e S.I.M., classe 1946, recrutement de Lyon, mle 22967 », lire: « Massot (Raymond-Paul-Albert), 9e S.I.M., classe 1946, recrutement de Lyon, mle 22957 ».

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 septembre 1952, page 8925, troupes métropolitaines, service des matériels « subdivision artillerie », au lieu de: « NOTA. — Les dates de mise en route sur les 9e compagnie de réparation du matériel », lire: « NOTA. — Les dates de mise en route sur les 9e compagnie régionale du matériel ».

Liste des candidats autorisés à se présenter aux concours scientifiques du service de santé des troupes coloniales (année 1952).

I. — POUR LE TITRE DE PROFESSEUR AGRÉGÉ DE L'ÉCOLE D'APPLICATION DU SERVICE DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

a) *Section médecine.*

MM. les médecins commandants Delahousse, Lestrade.

(Ouverture du concours le 10 décembre 1952, à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, Paris.)

II. — POUR LE TITRE DE MÉDECIN DES HÔPITAUX COLONIAUX

MM. les médecins commandants Combescot de Marsaguet (Jean-Georges), Lorrain (Jean-Marie), Brun (Roger), Tasque (Paul).

MM. les médecins capitaines Rual (Pierre), Orthlieb (Tony), Vaillant (André), Pontich (Guy), Mafart (Yves), Dubois (Pierre), Rainaut (Jean).

III. — POUR LE TITRE DE CHIRURGIEN DES HÔPITAUX COLONIAUX

MM. les médecins commandants Foucard (Henri), Roger (Jean), Lahitte (Firmin).

MM. les médecins capitaines Cazenave (Jean), Lancien (Paul), Dutour (Jean), Guerin (Jean), Sine (Henri), Navarrane (Paul).

(Ouverture du concours, médical et chirurgical, le 18 novembre 1952, à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, Paris.)

IV. — POUR LE TITRE DE SPÉCIALISTE DES HÔPITAUX COLONIAUX

a) *Médecin phtisiologue.*

MM. les médecins commandants Lacrampe (Henri), Robert (Alfred).

b) *Médecin neuro-psychiatre.*

MM. les médecins commandants Lestrade (Pierre), Levy (Guy).

c) *Médecin biologiste.*

MM. les médecins capitaines Saugrain (Jacques), Demarchi (Jean), Blache (Robert).

d) *Médecin électroradiologiste* (électroradiologie et physiothérapie).

MM. les médecins capitaines Humbert (Jean), Roigt (Jean), Olivier (Alexis-Etienne).

e) *Médecin ophtalmologiste et oto-rhino-laryngologiste.*

M. le médecin capitaine Bonel (Louis).

(Ouverture du concours le 27 novembre 1952, à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, Paris.)

V. — POUR LE TITRE DE PHARMACIEN CHIMISTE DES HÔPITAUX COLONIAUX

M. le pharmacien capitaine Philibert (Henri).

(Ouverture du concours le 18 novembre 1952, à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, Paris.)

Liste des candidats admis à la section vétérinaire de l'école du service de santé militaire en 1952.

Par décision en date du 9 septembre 1952, les candidats dont les noms suivent ont été admis, en qualité d'élèves à la section vétérinaire de l'école du service de santé militaire en 1952:

MM. Benard (Jean-Joseph).
Cornillon (Jean-Régis-Marc).
Ferrand (Jean-Louis).
Jacquet (Aimé-Jean).
Landon (Hugues).
MM. Legare (Maurice-Roger).
Lejay (Pierre-Hervé).
Minot (Bernard-Auguste).
Petit (Claude-Paul-Hervé).
Raynaud (Jean-Pierre).

Les intéressés se présenteront le 10 octobre 1952 au directeur de l'école du service de santé militaire munis de la lettre de nomination qui leur sera adressée préalablement.

Tableau d'avancement, pour l'année 1952, des sous-officiers des troupes coloniales (active).

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 janvier 1952, page 1239, service administratif des corps de troupe, pour le grade de sergent-chef, rayer: « 20 Viseux (Gilbert), libéré ». — Section mixte des infirmiers, pour le grade d'adjudant, rayer: « 1 François (Gaston), libéré ». (Le reste sans changement.)

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 52-1070 du 19 septembre 1952 portant transfert de crédits au sein des budgets militaires (constructions aéronautiques).

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 52-757 du 30 juin 1952 relative aux crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires pour l'exercice 1952 (Défense nationale), et notamment l'article 8 de ladite loi;

Vu le décret n° 52-723 du 24 juin 1952 relatif aux crédits affectés aux dépenses de mobilisation industrielle et de protection civile pour les exercices 1951 et 1952;

Vu l'avis conforme exprimé par la sous-commission chargée à l'Assemblée nationale de suivre et de contrôler l'emploi des crédits militaires, complétée par deux membres de la commission de la défense nationale;

Vu l'avis de la commission des finances et de la commission de la défense nationale du Conseil de la République;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre de la défense nationale, au titre de la section « Air », pour l'exercice 1952, en addition aux crédits alloués par la loi n° 52-757 du 30 juin 1952 et par des textes spéciaux, un crédit de 8 milliards de francs applicable au chapitre 9120: « Matériel de série de l'armée de l'air ».

Art. 2. — Sur les crédits ouverts au ministre de la défense nationale, au titre de l'exercice 1952, par la loi n° 52-757 du 30 juin 1952, et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 4 milliards de francs sont définitivement annulés conformément à l'état annexe au présent décret.

Art. 3. — Sur les crédits ouverts au ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés au titre de l'exercice 1952, par les lois nos 52-8 du 3 janvier 1952 et 52-401 du 14 avril 1952 ainsi que par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 4 milliards sont définitivement annulés au titre des chapitres ci-après:

Chap. 3575. — Fonctionnement du service de l'armement	3.500.000 F.
Chap. 3595. — Fonctionnement du service automobile	500.000
Total	4.000.000 F.

Art. 4. — Le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 septembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés,
JEAN LETOURNEAU.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

ETAT ANNEXE

Tableau, par service et par chapitre, des crédits annulés sur l'exercice 1952.

NUMÉROS des chapitres.	LIBELLÉ DES CHAPITRES	MONTANT des crédits annulés.
		francs.
	Défense nationale.	
	SECTION COMMUNE	
6010	Préparation des mesures de protection et de mobilisation à la charge des départements civils	2.000.000.000
	SECTION AIR	
1015	Soldes et indemnités des sous-officiers, hommes de troupe et F. F. A.	135.000.000
	SECTION GUERRE	
2035	Habillement, campement, couchage et ameublement. — Entretien	50.000.000
3145	Munitions. — Entretien	50.000.000
3195	Matériel du service des transmissions. — Entretien	20.000.000
9001	Service de l'intendance. — Equipement	75.000.000
9021	Service du génie. — Equipement	800.000.000
9052	Infrastructure	200.000.000
9121	Matériel lourd et armement	110.000.000
9131	Munitions	560.000.000
	Total pour la guerre	1.865.000.000
	Total général	4.000.000.000

Décret n° 52-1071 du 19 septembre 1952 portant transfert de crédits au sein des budgets militaires (infrastructure aérienne).

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 52-757 du 30 juin 1952 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires pour l'exercice 1952 (défense nationale), et notamment l'article 8 de ladite loi;

Vu l'avis conforme exprimé par la sous-commission chargée, à l'Assemblée nationale, de suivre et de contrôler l'emploi des crédits militaires, complétée par deux membres de la commission de la défense nationale;

Vu l'avis de la commission des finances et de la commission de la défense nationale du Conseil de la République;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre de la défense nationale, au titre de la section Air, pour l'exercice 1952, en addition aux crédits alloués par la loi n° 52-757 du 30 juin 1952 et par des textes spéciaux, un crédit de 4 milliards de francs, applicable au chapitre 9001: « Bases. — Travaux et installations ».

Art. 2. — Sur les crédits ouverts au ministre de la défense nationale, au titre de la section Air, pour l'exercice 1952, par la loi n° 52-757 du 30 juin 1952, un crédit de 4 milliards de francs est définitivement annulé au titre du chapitre 9002: « Bases. — Travaux et installations (infrastructure interalliée) ».

Art. 3. — Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 septembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de la défense nationale,

R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat au budget,

JEAN-MOREAU.

Décret n° 52-1072 du 19 septembre 1952 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat aux finances.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu les décrets des 8 mars, 14 mars et 18 septembre 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — M. Pierre Abelin, secrétaire d'Etat aux finances, exerce, par délégation du ministre des finances, les attributions dévolues à celui-ci en ce qui concerne:

La direction des finances extérieures;
La direction du Trésor;
La direction de la comptabilité publique;
La caisse nationale des marchés de l'Etat.

En conséquence, les directions et service susénoncés relèvent de son autorité.

Art. 2. — M. Pierre Abelin, secrétaire d'Etat aux finances, est chargé de la réforme fiscale.

Il dispose, à cet effet, de la direction générale des impôts et prendra, conjointement avec le secrétaire d'Etat au budget, les mesures nécessaires à l'application de la réforme.

Art. 3. — M. Pierre Abelin, secrétaire d'Etat aux finances, reçoit délégation générale et permanente du président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, pour signer en son nom, dans la limite des attributions définies ci-dessus, tous actes, arrêtés et décisions. Il contresigne les décrets relatifs aux mêmes attributions.

Il est autorisé à déléguer sa signature dans les conditions prévues au décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature.

Art. 4. — Le secrétaire d'Etat aux finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 septembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Modalités d'application de la loi n° 47-1501 du 14 août 1947 et des textes subséquents relatifs aux subventions payables par annuités au titre des travaux d'équipement rural.

Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'agriculture et le ministre de l'intérieur,

Vu l'article 1er de la loi n° 47-1501 du 14 août 1947;
Vu l'article 19 de la loi n° 49-432 du 8 avril 1949;
Vu l'arrêté interministériel du 3 février 1948 fixant les modalités d'attribution aux collectivités publiques ou privées des subventions payables par annuités au titre des travaux d'équipement rural,

Arrêtent:

Article unique. — Le troisième alinéa de l'article 5 de l'arrêté du 3 février 1948 est modifié comme suit:

« Le titre d'annuités est délivré à la collectivité bénéficiaire dans un délai de trois mois à compter de la date de la décision du ministre de l'agriculture qui fixe le montant de la subvention définitivement acquise. Lorsque la subvention par annuités a été mobilisée par voie d'emprunt local, la date de jouissance de l'emprunt de mobilisation est retenue comme date de jouissance de la première annuité. Les annuités échues sont payées à la collectivité dès la remise du titre ».

Fait à Paris, le 20 septembre 1952.

Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

HENRI YRISSOU.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:

Le directeur du cabinet,

JEAN VERDIER.

Le ministre de l'agriculture,

CAMILLE LAURENS.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Fonds de concours.

Par arrêté du 12 septembre 1952, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, au budget du ministère de l'éducation nationale, pour l'exercice 1952, un crédit de 41.781.689 F applicable aux chapitres ci-après:

Chap. 1080. — Grands établissements d'enseignement supérieur, Institut de France et académie de médecine. — Rémunérations principales (art. 1er)	257.000 F.
Chap. 1090. — Grands établissements d'enseignement supérieur, écoles normales supérieures, Institut de France et académie de médecine. — Indemnités, allocations diverses (art. 4)	300.280
Chap. 1190. — Hygiène scolaire et universitaire. — Rémunérations et vacations du personnel médical et social (art. 1er)	42.988.950
Chap. 9290. — Manufacture nationale de Sèvres. — Réequipement en matériel	1.238.459
	41.781.689 F.

Par arrêté du 12 septembre 1952, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, au budget du ministère de l'éducation nationale, pour l'exercice 1952, un crédit de 350 millions de francs applicable aux chapitres ci-après:

Chap. 806. — Protection et réparation des monuments historiques endommagés par les opérations de guerre	50.000.000 F.
Chap. 8060. — Protection et réparation des monuments historiques endommagés par les opérations de guerre	150.000.000
Chap. 8061. — Protection et réparation des monuments historiques endommagés par les opérations de guerre	150.000.000
	350.000.000 F.

Par arrêté du 12 septembre 1952, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, au budget du ministère de l'éducation nationale, pour l'exercice 1952, un crédit de 40.133.154 F applicable aux chapitres ci-après:

Chap. 1350. — Mobilier national, manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais et manufacture nationale de Sèvres. — Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers rémunérés sur la base du commerce et de l'industrie	365.295 F.
Chap. 1410. — Direction des archives de France. — Rémunérations principales (art. 1er: traitements du personnel titulaire)	9.313.509
Chap. 1490. — Hygiène scolaire et universitaire. — Rémunérations et vacations du personnel médical et social (art. 1er: rémunérations des médecins et adjointes d'hygiène scolaire et universitaire)	13.303.800
Chap. 3070. — Service des relations universitaires avec l'étranger et la France d'outre-mer. — Remboursements de frais	400.000
Chap. 3310. — Hygiène scolaire et universitaire. — Remboursements de frais	16.491.500
Chap. 3410. — Ecoles nationales d'art des départements. — Matériel	559.050
	40.133.154 F.

Economes.

Par arrêté du 9 septembre 1952, sont définitivement admis, par ordre de mérite :

MM.

1 Finckbohner (Jean-Roger-Gilbert), adjoint des services économiques, 65, avenue de la Forêt-Noire, Strasbourg (Bas-Rhin).

2 Benedetti (Charles-Ernest-Dominique), adjoint des services économiques, centre d'apprentissage, avenue des Etats-Unis, Chaumont (Haute-Marne).

Ex æquo Boissière (Charles), adjoint des services économiques au lycée de Saint-Denis (Réunion).

Ex æquo Cordier (Jacques), adjoint des services économiques au centre public d'apprentissage de Romilly-sur-Seine.

Ex æquo Desternes (Edmond-Henri), adjoint des services économiques au collège moderne de Bourges (Cher).

Ex æquo Philippe (Marius-Charles-Jean), adjoint des services économiques au lycée de garçons d'Epinal (Vosges).

Ex æquo Rambaud (Louis-Julien), adjoint des services économiques au centre d'apprentissage de Rumilly (Haute-Savoie).

Ex æquo Trolet (Jacques-Achille), centre d'apprentissage, 22, boulevard Carabacel, Nice (Alpes-Maritimes).

9 Berlioz (Paul), adjoint des services économiques, rue Saint-Paul, Lorette (Loire).

Ex æquo Nuel (Marcel-Antoine), adjoint des services économiques, 52, rue du Général-de-Gaulle, Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise).

11 Parmentier (Charles), adjoint des services administratifs au centre d'apprentissage de Josselin (Morbihan).

12 Bandel (Francis-Emile), adjoint des services économiques à Saint-Maurice-d'Exil (Isère).

Ex æquo Barra (Robert), adjoint des services économiques au centre d'apprentissage de Libourne (Gironde).

Ex æquo Bollard (Roger), adjoint des services économiques au centre d'apprentissage 1063 B, à Grenoble (Isère).

Ex æquo Dancoisne (Jean-Louis), adjoint des services économiques au lycée de Béthune (Pas-de-Calais).

Ex æquo Dupire (Henri-Jules-Louis), adjoint des services économiques à l'école normale de Douai (Nord).

Ex æquo Elchinger (Paul-Roger), adjoint des services économiques, Pulversheim (Haut-Rhin).

Ex æquo Peyrega (Jean-Michel-Dominique), adjoint des services économiques, C. A 98, rue de Fontenay, à Vincennes (Seine).

Ex æquo Profichet (Jean), adjoint des services économiques au centre d'apprentissage de Bolbec (Seine-Inférieure).

Ex æquo Roux (Louis-Emile), adjoint des services économiques au centre d'apprentissage de Berre-l'Etang (Bouches-du-Rhône).

Ex æquo Villedieu (René-Marc-André), adjoint des services économiques au centre d'apprentissage de garçons à Belfort (territoire de Belfort).

22 Bitsch (Robert), adjoint des services économiques à l'école nationale d'ingénieurs arts et métiers, 151, boulevard de l'Hôpital, Paris (13e).

Ex æquo Caridroit (Maurice-Charles), adjoint des services économiques au lycée de garçons d'Arras (Pas-de-Calais).

Ex æquo Gilg Soit Ilg (Pierre), adjoint des services économiques au centre public d'apprentissage d'Elbeuf (Seine-Inférieure).

Ex æquo Grac (Roger-Antoine), adjoint des services économiques au centre d'apprentissage de garçons de Digne (Basses-Alpes).

22 Jacquemart (Eugène-Maurice-Izio), adjoint des services économiques à l'école nationale professionnelle de Thiers (Puy-de-Dôme).

Ex æquo Lecoq (Jacques), adjoint des services économiques au centre public d'apprentissage d'Argentan (Orne).

Ex æquo Vogt (René), adjoint des services économiques au centre régional d'apprentissage textile de Mulhouse (Haut-Rhin).

29 Faugere (Marius-Laurent), adjoint des services économiques à l'école normale d'instituteurs de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Ex æquo Ranquet (Roger), adjoint des services économiques au collège de Batna (Constantine).

Ex æquo Rivet (Raymond-Jean), adjoint des services économiques au lycée de garçons de Tours (annexe de Loches) (Indre-et-Loire).

32 Barra (Roger), adjoint des services économiques au centre d'apprentissage public de Mont-de-Marsan (Landes).

Ex æquo Erhard (Marcel-Joseph), adjoint des services économiques au centre d'apprentissage de Sarrebourg (Moselle).

Ex æquo Marion (Camille-André), adjoint des services économiques au lycée du Parc, Lyon (Rhône).

Ex æquo Pourras (Jacques), adjoint des services économiques au centre d'apprentissage de la Pérollière, Saint-Pierre-la Palud (Rhône).

Ex æquo Robinet (Jean), adjoint des services économiques au centre d'apprentissage de Valenciennes (Nord).

Ex æquo Rouby (Henri), adjoint des services économiques au centre d'apprentissage masculin de Mayenne (Mayenne).

38 Mouilleron (Gabriel-Louis-Arthur), adjoint des services économiques à l'école normale de Bouzaréa (Alger).

Ex æquo Rubiella (Antoine-Léon), adjoint des services économiques au centre régional d'éducation physique et d'éducation populaire d'Houlgate (Calvados).

Ex æquo Sert (Raymond), adjoint des services économiques au centre d'apprentissage d'Ugine (Savoie).

41 Chavanelle (Maurice-André), adjoint des services économiques au centre d'apprentissage de Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche).

Ex æquo Duponcelle (Jean-Baptiste), adjoint des services économiques à l'école normale d'instituteurs d'Arras (Pas-de-Calais).

Ex æquo Fuzeau (Roger-Auguste-Eugène), adjoint des services économiques au centre d'apprentissage public de la Flèche (Sarthe).

Ex æquo Ruffin (Louis-Charles), adjoint des services économiques au centre d'apprentissage des métiers, des vins et spiritueux, 9, place des Vosges, Paris (4e).

Ex æquo Vilain (Marcel), adjoint des services économiques au centre d'apprentissage de la Ferté-Milon (Aisne).

46 Despres (Antoine), adjoint des services économiques au centre école de l'automobile de Villeurbanne (Rhône).

Ex æquo Jarry (Marcel-Franck-Lucien-Maurice), adjoint des services économiques, centre d'apprentissage de Vendôme (Loir-et-Cher).

Ex æquo Six (Florimond), adjoint des services économiques au centre d'apprentissage de Thizy (Rhône).

49 Bonhomme (André-Charles), adjoint des services économiques au centre régional d'éducation physique et sportive de Roubaix (Nord).

Ex æquo Claude (René-Victor-Charles), adjoint des services économiques au centre d'apprentissage masculin Le Chesnois, Bains-les-Bains (Vosges).

Ex æquo Guerlotte (Henri-Louis), adjoint des services économiques au centre d'apprentissage de garçons de Verdun (Meuse).

Ex æquo Guichard (Robert), adjoint des services économiques au centre d'apprentissage de Longchamp (Côte-d'Or).

Ex æquo Hélias (Louis), adjoint des services économiques à l'institut national des sports, Paris (17e).

Ex æquo Martin (Georges-Lucien-Fernand-Henri), adjoint des services économiques au centre d'apprentissage, 21, rue Blanche, Paris (9e).

Ex æquo Peretti (Antoine), adjoint des services économiques au lycée de garçons de Cannes (Alpes-Maritimes).

56 Bordenave-Bellocq (Cyprien), adjoint des services économiques au centre d'apprentissage de la Roche-sur-Yon (Vendée).

Ex æquo Gardarin (Paul), adjoint des services économiques au centre d'apprentissage d'optique, 5, boulevard Pasteur, Paris.

58 Bernoulat (Edmond-Louis), adjoint des services économiques au centre d'apprentissage, 5, rue des Camélias, Paris (14e).

Ex æquo Cattaneo (Jean-Georges), adjoint des services économiques au centre d'apprentissage public de garçons, 24, rue François-Moisson, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Ex æquo Couloumy (Antoine), adjoint des services économiques au collège technique d'Egletons (Corrèze).

Ex æquo Heyvang (Maurice), adjoint des services économiques au centre d'apprentissage, 15, avenue Georges-Clemenceau, Saint-Jean-de-la Ruelle (Loiret).

Ex æquo Houël (Paul-Félix), adjoint des services économiques à l'école normale professionnelle de Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Ex æquo Lesquelen (Michel), adjoint des services économiques au centre d'apprentissage de Thiais (Seine).

Ex æquo Rollin (Robert-Marcel), adjoint des services économiques au centre d'apprentissage de Moirans (Jura).

Par arrêté du 9 septembre 1952, sont définitivement admises par ordre de mérite :

1 Mlle Bonneric, adjointe des services économiques au centre d'apprentissage de jeunes filles de Saint-Girons (Ariège).

2 Mlle Gorda (Paulette), adjointe des services économiques à l'école normale d'institutrices de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Ex æquo Mlle Gelis (Joséphine-Eugénie), adjointe des services économiques au centre d'apprentissage de jeunes filles de Carcassonne (Aude).

Ex æquo Mlle Jourde (Janine), adjointe des services économiques à l'école normale d'institutrices de Quimper (Finistère).

5 Mme Lequain, adjointe des services économiques au centre d'apprentissage de Montbéliard (Doubs).

6 Mme Chazoule (Pierrette), adjointe des services économiques au centre d'apprentissage féminin de Reims (Marne).

Ex æquo Mme Hermel, née Roche (Paulette), adjointe des services économiques au centre d'apprentissage, 40, rue Rouelle, Paris (7e) (Seine).

8 Mme Lachavanne, née Maurel (Marguerite-Catherine-Jeanine), adjointe des services économiques à l'E. N. N. A., 44, rue de la Tour, Paris (16e) (Seine).

9 Mlle Bogaert, adjointe des services économiques au centre d'apprentissage d'Amiens (Somme).

10 Mme Gaudemard, adjointe des services économiques au centre d'apprentissage féminin La Colline, Montpellier (Hérault).

11 Mme Stoffel (Marcelle-Geneviève-Charlotte), adjointe des services économiques au centre d'apprentissage féminin (annexé au collège technique Fondary), 7, rue Ginoux, Paris (15e) (Seine).

Liste d'aptitude aux fonctions de physicien adjoint, d'aide-physicien et d'assistant dans les instituts et observatoires de physique du globe.

Par arrêté en date du 11 septembre 1952, sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de physicien adjoint, d'aide-physicien et d'assistant dans les instituts et observatoires de physique du globe, pour l'année 1952:

1° *Pour les fonctions de physicien adjoint.*

Mme Bayard-Duclaux, docteur ès sciences, aide-physicien en position de détachement.

M. Denisse, docteur ès sciences.

M. Godard, docteur ès sciences.

2° *Pour les fonctions d'aide-physicien.*

M. Billaud, licencié ès sciences.

M. Bureau, licencié ès sciences.

M. Castet, assistant à l'institut de météorologie et de physique du globe de l'Algérie.

M. Hugon, licencié ès sciences, diplômé d'études supérieures.

Mlle Malbos, assistante à l'observatoire d'Alger.

M. Robley, licencié ès sciences, chargé des fonctions d'aide physicien à l'observatoire du Pic-du-Midi.

3° *Pour les fonctions d'assistant.*

M. Scheib-Glutz, bachelier, chargé des fonctions d'assistant à l'institut de physique du globe de Strasbourg.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret fixant les règles relatives au recrutement, à l'avancement et à la cessation de fonctions du directeur de l'établissement de formation professionnelle de l'industrie aéronautique.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 septembre 1952: page 9086, 1re colonne, 8e ligne, au lieu de: « Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports, André Morice », lire: « Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports, Jean Masson ».

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Suppression du bureau central de la main-d'œuvre des annexes de Marseille et rattachement de ces annexes au bureau central de la main-d'œuvre du port de Marseille.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 47-1746 du 6 septembre 1947 sur l'organisation du travail de manutention dans les ports, modifiée par les lois n° 48-1532 du 29 septembre 1948, n° 51-15 du 4 janvier 1951, n° 51-1096 du 14 septembre 1951 et n° 52-825 du 16 juillet 1952, et notamment les articles 1er et 4;

Vu l'arrêté interministériel du 13 octobre 1947 classant le port de Marseille et ses annexes parmi les ports dont le trafic est suffisant pour justifier la présence d'une main-d'œuvre permanente d'ouvriers dockers;

Vu l'arrêté interministériel du 16 mars 1949 instituant un bureau central de la main-d'œuvre pour les annexes du port de Marseille;

Considérant que le trafic des annexes du port de Marseille ne justifie plus l'existence d'un bureau central de la main-d'œuvre particulier pour ces établissements maritimes;

Considérant qu'il importe de réduire autant que possible les frais généraux de la caisse nationale de garantie des ouvriers dockers,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le bureau central de la main-d'œuvre des annexes de Marseille (Port-de-Bouc, Caronte et Berre) est supprimé.

Art. 2. — La compétence du bureau central de la main-d'œuvre du port de Marseille est étendue, à nouveau, aux annexes de Marseille.

Art. 3. — Le directeur des ports maritimes et des voies navigables et le directeur de la main-d'œuvre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 septembre 1952.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
LE BÉNAFF.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PIERRE GARET.

Administration centrale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 septembre 1952: page 8970, 5e ligne, M. Giovaninetti, au lieu de: « à compter du 1er novembre 1952 », lire: « à compter du 12 novembre 1952 ».

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté du 5 août 1952, le tableau d'avancement de classe des administrateurs civils de l'administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale est fixé comme suit, pour l'année 1952:

A. — *Inscription pour la classe exceptionnelle.*

1 MM. Jacquemin (Raymond).
2 de Lastic Saint-Jal (Ludovic).
3 Laborie (Pierre).

B. — *Inscription pour la 1re classe.*

1 Mlle Ladet (Germaine) (déjà inscrite au tableau de 1951).
2 MM. Le Borgne (Jacques) (déjà inscrit au tableau de 1951).
3 Couderc (Jean).
4 Fichet (Pierre).

C. — *Inscription pour la 2e classe.*

1 MM. Simon (Pierre).
2 Chareyre (Jean).

Par arrêté du 20 septembre 1952, les administrateurs civils de l'administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale dont les noms suivent sont promus:

De la 1re classe à la classe exceptionnelle.

A compter du 30 janvier 1952: M. Jacquemin (Raymond).

De la 2e classe à la 1re classe, 1er échelon.

A compter du 1er janvier 1952: Mlle Ladet (Germaine).

De la 3e classe à la 2e classe, 1er échelon.

A compter du 10 mars 1952: M. Simon (Pierre).
A compter du 11 juillet 1952: M. Chareyre (Jean).

Par arrêté du 5 août 1952, les administrateurs civils de l'administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale dont les noms suivent, sont promus:

Du 1er échelon au 2e échelon de la 1re classe.

A compter du 1er janvier 1952: Mlle Bosquet (Raymonde).

Du 2e échelon au 3e échelon de la 2e classe.

A compter du 1er janvier 1952: M. Le Borgne (Jacques), Mme Mendez (Rose-Marie).

Du 1er échelon au 2e échelon de la 2e classe.

A compter du 1er janvier 1952: M. Durbec (Edmond).

Du 3e échelon au 4e échelon de la 3e classe.

A compter du 26 mai 1952: M. Poirier (Jean).

Par arrêté du 5 août 1952, le tableau d'avancement des agents supérieurs de l'administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale est fixé ainsi qu'il suit pour l'année 1952:

Inscription pour la 2e classe.

1 Mme Thomasset (Germaine).
2 Mme Fraux (Hélène).

Par arrêté du 5 août 1952, Mme Thomasset (Germaine), agent supérieur de 3e classe, est promue agent supérieur de 2e classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1952.

Par arrêté du 5 août 1952, les agents supérieurs de l'administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale dont les noms suivent sont promus:

Du 3e échelon au 4e échelon de la 1re classe.

A compter du 21 août 1952: Mlle Carpentier (Yvonne).

Du 1er échelon au 2e échelon de la 1re classe.

A compter du 21 septembre 1952: M. Coroll (Roger).

Du 1er échelon au 2e échelon de la 2e classe.

A compter du 21 septembre 1952: Mlle Sintic (Yvonne).

Par arrêté du 5 août 1952, le tableau d'avancement de classe des secrétaires d'administration de l'administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale est fixé ainsi qu'il suit pour l'année 1952:

A. — *Inscription pour le principalat.*

M. Morel (Marcel) (déjà inscrit au tableau de 1951).

B. — *Inscription pour la 1re classe.*

1 Mme Burtin (Camille).
2 Mme Heidenger (Thérèse).
3 Mlle Crebessac (Lucie).

Par arrêté du 20 septembre 1952, les secrétaires d'administration de l'administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale dont les noms suivent sont promus:

De la 2e classe à la 1re classe, 1er échelon.

A compter du 1er janvier 1952: Mme Burtin (Camille), Mme Heidenger (Thérèse).

A compter du 22 juillet 1952: Mlle Crebessac (Lucie).

Officiers de port.

Par arrêté du 17 septembre 1952, M. Talhouedec (Hyacinthe), déclaré admissible à l'emploi de sous-lieutenant de port à la suite du concours ouvert en 1949, a été, à compter du 1er octobre 1952, nommé sous-lieutenant de port stagiaire et affecté au port de la Rochelle-Pallice.

Par arrêté en date du 17 septembre 1952, les dispositions de l'arrêté du 14 août 1952 portant nominations et affectations de sous-lieutenants de port ont été reportées, en ce qui concerne M. Colleter (Jean), du 1er septembre 1952 au 1er décembre 1952.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 19 septembre 1952 portant nomination d'un professeur à l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne.

Par décret en date du 19 septembre 1952, M. Gilbert (Jacques), ingénieur civil des mines, est nommé à l'emploi de professeur de 2e catégorie à l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 1er septembre 1952.

L'intéressé, qui occupera la chaire de chimie, prendra rang dans la 3e classe de son grade.

Emploi de matériel en mines grisouteuses.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 septembre 1952: page 9117, 2e colonne, au lieu de: « Par arrêté en date du 11 septembre 1952, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le moteur série Gamma type 215 *bis* vertical... », lire: « Par arrêté en date du 11 septembre 1952, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le moteur série E et gamma... » (la suite sans changement).

Nomination d'un administrateur au centre technique du bois.

Par arrêté du 18 septembre 1952, est nommé administrateur du centre technique du bois, comme représentant du personnel technique: M. Gourdou (Georges), à Vitraz-Monthoux (Haute-Savoie).

Service des instruments de mesure.

Par arrêté du 17 septembre 1952, M. Senez (Charles), inspecteur des instruments de mesure en retraite, a été nommé inspecteur honoraire des instruments de mesure.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Prix des pommes à cidre et poires à poiré livrées à la distillation en vue de la fabrication d'alcool réservé à l'Etat.

Le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 371 du code général des impôts;

Vu le décret n° 52-980 du 22 août 1952 relatif à l'organisation du marché des fruits à cidre ou à poiré et de leurs dérivés, et notamment l'article 4,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le prix minimum payé par les distillateurs d'alcool réservé à l'Etat aux producteurs de pommes à cidre est fixé à:

a) Jusqu'au 30 septembre..... 2.700 F,
b) A partir du 1er octobre..... 3.000 F.

Ces prix s'entendent, nets de toute taxe, par tonne de pommes chargées sur wagon rendu gare la plus proche de la distillerie ou sur embranchement particulier ou livrées par charrettes ou camions dans la cour de l'usine.

Art. 2. — Les prix des poires à poiré sont fixés aux deux tiers des prix indiqués à l'article précédent.

Art. 3. — Le prix définitif des pommes à cidre et des poires à poiré sera fixé avant le 15 février 1953, conformément aux dispositions de l'article 4 du décret du 22 août 1952 susvisé.

Art. 4. — Le directeur général des impôts, le directeur du service des alcools au secrétariat au budget et le directeur de la production agricole au ministère de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 septembre 1952,

Le ministre de l'agriculture,
CAMILLE LAURENS.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Mise en position de mission d'un conseiller scientifique des services géologiques de la France d'outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 30 août 1952, M. Roques (Maurice), professeur de géologie et de minéralogie à la faculté des sciences de Clermont-Ferrand, conseiller scientifique des services géologiques de la France d'outre-mer, a été placé dans la position de mission en Afrique du Nord pour diriger la délégation de l'Afrique occidentale française au congrès international de géologie qui se tiendra à Alger au mois de septembre 1952.

Administration centrale.

Par arrêté du 12 septembre 1952, M. Rage (Célestin), secrétaire d'administration principal (3e échelon) est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 22 décembre 1952.

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 16 septembre 1952, M. Pottier (François), ingénieur en chef de 2e classe des services de l'agriculture outre-mer, est réintégré dans son cadre à compter de la veille de son embarquement à destination de Madagascar.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre.

Par arrêté du 29 août 1952, M. Latour (Georges-Edouard), commis principal de classe exceptionnelle (indice 240) à l'office départemental des anciens combattants et victimes de la guerre de la Somme, atteint par la limite d'âge, est admis, d'office, à faire valoir ses droits à la retraite d'ancienneté à dater du 4 septembre 1952.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret n° 52-1073 du 19 septembre 1952 portant transformation d'emplois dans les établissements nationaux de bienfaisance,

Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu la loi du 3 avril 1950 portant autorisation de transformation d'emplois et réforme de l'auxiliariat, notamment son article 1er;

Vu le décret n° 50-1211 du 29 septembre 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 3 avril 1950 susvisée,

Décrète:

Art. 1er. — Sont supprimés dans les établissements nationaux de bienfaisance les emplois ci-après:

Institution nationale des jeunes aveugles:
Cinq auxiliaires de service.
Deux agents de bureau du cadre complémentaire.
Vingt et un agents de service du cadre complémentaire:

Etablissement national des convalescentes du Vésinet:
Trois auxiliaires de bureau.
Vingt-quatre auxiliaires de service.
Trois agents de bureau du cadre complémentaire.
Trente agents de service du cadre complémentaire.

Maison maternelle nationale:
Trois auxiliaires de bureau.
Soixante et onze auxiliaires de service.
Deux agents de bureau du cadre complémentaire.
Trente et un agents de service du cadre complémentaire.

Etablissement national des convalescents de Saint-Maurice:
Six auxiliaires de bureau.
Vingt-cinq auxiliaires de service.
Trois agents de bureau du cadre complémentaire.
Douze agents de service du cadre complémentaire.

Institution nationale des sourds-muets de Chambéry:
Quatre auxiliaires de bureau.
Huit auxiliaires de service.

Institution nationale des sourdes-muettes de Bordeaux:
Huit auxiliaires de service.

Hôpital-hospice national Dufresne-Sommeiller:
Deux auxiliaires de bureau.
Deux auxiliaires de service.
Trois agents de service du cadre complémentaire.

Sanatorium national Vancauwenberghe:
Un auxiliaire de service.
Quatre agents de bureau du cadre complémentaire.
Vingt-sept agents de service du cadre complémentaire.

Institution nationale des sourds-muets de Metz:
Un auxiliaire de bureau.

Art. 2. — Sont créés, dans les établissements nationaux de bienfaisance, les emplois permanents ci-après;

Institution nationale des jeunes aveugles:
Un sténodactylographe.
Un agent de bureau.
Une lingère de 1re catégorie.
Une lingère de 2e catégorie.
Deux lingères de 3e catégorie.
Un infirmier.
Dix-huit servants et servantes.
Un ouvrier de 2e catégorie.
Deux ouvriers de 3e catégorie.

Etablissement national des convalescentes du Vésinet:
Un commis.
Un sténodactylographe.
Quatre agents de bureau, dont un aide-commis.
Six lingères de 2e catégorie.
Sept lingères de 3e catégorie.
Vingt-quatre servants et servantes.
Un préposé téléphoniste.
Cinq ouvriers de 2e catégorie.
Trois ouvriers de 3e catégorie.
Huit ouvriers de 4e catégorie.

Maison maternelle nationale:
Un sténodactylographe.
Quatre agents de bureau, dont un aide-commis.
Quatre lingères de 2e catégorie.
Quatre lingères de 3e catégorie.
Soixante-quatre infirmiers.
Dix-neuf servants.
Trois ouvriers de 3e catégorie.
Sept ouvriers de 4e catégorie.
Un surveillant attaché aux services généraux.

Etablissement national des convalescents de Saint-Maurice:
Deux commis.
Un sténodactylographe.
Cinq agents de bureau dont un aide-commis.
Deux lingères de 2e catégorie.
Une lingère de 3e catégorie.
Cinq infirmiers.
Quinze servants et servantes.
Un ouvrier de 1re catégorie.
Un ouvrier de 2e catégorie.
Deux ouvriers de 3e catégorie.
Sept ouvriers de 4e catégorie.
Quatre surveillants attachés aux services généraux.

Institution nationale des sourds-muets de Chambéry:
Un commis.
Un sténodactylographe.
Une lingère de 3e catégorie.
Quatre servants.
Un ouvrier de 1re catégorie.
Deux ouvriers de 2e catégorie.
Deux surveillants d'élèves.

Institution nationale des sourds-muets de Bordeaux:
Un sténodactylographe.
Deux lingères de 3e catégorie.
Un infirmier.
Deux servants.
Deux ouvriers de 4e catégorie.

Hôpital-hospice national de Dufresne-Sommeiller:
Un commis.
Un sténodactylographe.
Deux lingères de 2e catégorie.
Une lingère de 3e catégorie.
Deux servants.

Sanatorium national de Vancauwenberghe:
Deux commis.
Un sténodactylographe.
Un agent de bureau.
Vingt-quatre servants.
Un ouvrier de 3e catégorie.
Deux ouvriers de 4e catégorie.
Un surveillant des services économiques.

Institution nationale des sourds-muets de Metz:
Un sténodactylographe.

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la santé publique et de la population, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne,

de l'exécution du présent décret, qui aura effet du 1er janvier 1951 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 septembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL RIBEYRE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
GUY PETIT.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Remise de débet.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances et du ministre des postes, télégraphes et téléphones en date du 16 septembre 1952, il a été fait remise, sous réserve d'un versement préalable de 6.000 F, à M. Guyot, conducteur d'automobiles à Lille, domicilié 1 *bis*, rue Nicolas-Leblanc, à Lille, de la somme de 13.355 F, restant due sur celle de 18.855 F mise à sa charge par décision du 15 mai 1951.

Ouverture de concours pour l'accès à l'emploi d'agent d'exploitation des postes, télégraphes et téléphones et portant dérogation aux conditions de recrutement audit emploi en faveur des fonctionnaires et agents dégagés des cadres.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 août 1952: page 8513, 1re colonne, article 3, 5e ligne, au lieu de: « a) Ne pas avoir dépassé l'âge de quarante ans au 1er janvier 1951 », lire: « a) Ne pas avoir dépassé l'âge de quarante ans au 1er janvier 1952 ».

Administration centrale.

Par arrêtés du 11 septembre 1952:

Ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite:

A compter du 19 janvier 1953, M. Douillet, agent supérieur de 1re classe.

A compter du 19 novembre 1952, Mme Dumont, contrôleur principal de classe exceptionnelle.

A été mise en disponibilité pour une période de deux ans, à compter du 1er septembre 1952:

Mme Florentin, adjoint administratif chef de groupe.

Services extérieurs.

Par arrêtés du 11 septembre 1952:

Ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite:

A compter du 17 janvier 1953, M. Blanc, directeur départemental à Grenoble.

A compter du 19 janvier 1953, M. Pastor, receveur hors classe à Marseille-Capucines.

A compter du 15 janvier 1953, M. Raoul, receveur hors classe à Villeneuve-Saint-Georges.

A compter du 13 décembre 1952, M. Sardin, chef de section principal à Paris, ligne du Sud-Est.

A compter du 21 septembre 1952, M. Vaulot, ingénieur en chef à Paris, service des recherches et du contrôle techniques.

A compter du 25 décembre 1952, M. Maire, chef de centre hors série à Paris-Régional.

A compter du 9 février 1953, M. Adoue, receveur de 1re classe à Paris-30.

A compter du 11 août 1953, M. Franceschi, receveur de 1re classe à la Seyne-sur-Mer.

A compter du 16 juillet 1953, M. Pitois, receveur de 1re classe à Cosne.

A été nommé receveur de 2e classe à Paris-79 et titularisé dans le grade correspondant:

M. Garnaud, inspecteur rédacteur à Paris-Télécommunications (extra muros).

Ont été mutés:

A Toulouse-Bayard, M. Morere, receveur de 2e classe à l'Isle-Jourdain.

A Paris-128, M. Tavernier, receveur de 2e classe à Charenton-le-Pont.

Ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite:

A compter du 10 janvier 1953, M. Michel, chef de section principal à Paris, ligne du Sud-Est.

A compter du 16 décembre 1952, M. Abelanet, chef de section principal à Paris-18.

A compter du 15 novembre 1952, M. Tedeschi, inspecteur principal à Limoges.

A été réintégré, à compter du 1er août 1952, à Paris-Aviation:

M. Charbonniaud, inspecteur adjoint, précédemment détaché, au titre de l'article 99 de la loi du 19 octobre 1946, pour exercer les fonctions de chef du secrétariat particulier du préfet de police.

Par arrêté du 13 septembre 1952, a été acceptée, à compter du 1er mai 1952, la démission de M. Salagnac, contrôleur principal, précédemment maintenu à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour la période du 16 mai 1951 au 30 avril 1952.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 19 septembre 1952 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents, de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ALDUNATE, née GARCIA, la Junquera (Espagne), 26-01-15. — 5180 x 52—66.

ALMAGRO (José), Librilla (Espagne), 06-01-31. — 6606 x 52—92.

ANDREOLI (Luigi), Maratea Acquafudda (Italie), 26-10-11. — 2125 x 51—30.

ANDREOLETTI (Rissier), Cavallirio (Italie), 23-09-06. — 16598 x 54—69.

ANTONIW (Jean), Leszczawa Gorna (Pologne), 14-09-02. — 19487 x 51—89.

ANTONIW, née MYSZKA, Czermin (Pologne), 13-01-09. — 19487 x 54—89.

APKARIAN (Haroutioun), Ismid (Turquie), 01-02-05. — 19367 x 54—83.

APKARIAN, née ARTINIAN, Ismid (Turquie), 16-04-07. — 19367 x 54—83.

ARATA (Luigi), San Giorgio Piacentino (Italie), 04-07-22. — 6566 x 54—47.

ARATA, née VENTURINI, Astiglia (Italie), 21-03-29. — 6566 x 51—47.

BEJRAM (Baltimari), Surne (Albanie), 27-12-04. — 20283 x 50—75.

BALDISSERA (Antonio), Valdobbiadene (Italie), 13-06-99. — 12246 x 54—21.

BALDISSERA, née TIVERON, San Biago (Italie), 30-01-99. — 12246 x 54—21.

BALLERO, née GORGONIO, Chiavari (Italie), 27-09-14. — 16574 x 50—06.

BARALE, née MARTINI, Porte Ferraio (Italie), 08-07-01. — 2010 x 54—13.

BARBIN (Primo), San Dona (Italie), 18-07-21. — 20472 x 50—31.

BARBIN, née TREVISAN, Bosco di Nanto (Italie), 05-05-20. — 20472 x 50—31.

BARONE (Antoine), Sanford (Argentine), 15-09-23. — 7601 x 52—96.

BENILLOUCHE (Fradji), la Goulette (Tunisie), 11-07-22. — 10542 x 60—96.

BERGER (Samuel), Varsovie (Pologne), 30-09-18. — 19797 x 51—75.

BERGER, née ZORMAN, Varsovie (Pologne), 06-11-23. — 19797 x 52—75.

BERTI (Girolamo), Sernaglia (Italie), 23-04-96. — 2552 x 51—69.

BERTI, née MION, Moriago (Italie), 14-07-02. — 2552 x 51—69.

BIANCHI (Félix), Serina (Italie), 24-06-12. — 182 x 51—73.

BIOLATTO (Gaspard), Macello (Italie), 09-07-23. — 5340 x 51—29.

BIONDINI (Luigi), Vogogna (Italie), 31-05-06. — 18296 x 49—80.
BISKUPSKI (Romuald), Iwaczow Dolny (Pologne), 22-07-29. — 19798 x 51—77.
BLASZCZYK (Joseph), Olganowo (Pologne), 14-03-11. — 19709 x 51—69.
BLASZCZYK, née PILARSKA, Zbenk (Pologne), 24-03-15. — 19709 x 51—69.
BLETARD (Roger), Liège (Belgique), 23-02-31. — 22125 x 50—75.
BLUM, née KRIEGER, Odessa (Russie), 14-03-98. — 16575 x 50—67.
BONA (Salvy), Cremone (Italie), 05-05-22. — 22655 x 50—12.
BONTEMPI (Maxime), Berceto (Italie), 25-05-32. — 19538 x 51—06.
BOURDEL, née BARATTINI, San Giorgio (Italie), 22-12-20. — 1671 x 51—39.
BRAFF (Abraham), Wisnicz Nowy (Pologne), 25-07-00. — 7014 x 52—57.
BRAFF, née SONNENBLICK, Madjan (Pologne), 24-06-12. — 7014 x 52—57.
BRAGGION (Bruno), Teolo (Italie), 02-04-24. — 22330 x 50—21.
BRANCO (Ermelindo), Valli del Pasubio (Italie), 26-08-98. — 11100 x 51—83.
BRANCO, née SBERZE, Valli del Pasubio (Italie), 21-12-04. — 11100 x 51—83.
BRUNO (Joseph), Valloriate (Italie), 02-12-04. — 16537 x 51—83.
BUCON (Stanislas), Podoiszynka Plebanska (Pologne), 21-03-08. — 511 x 51—10.
BUCON, née MRUGALA, Dabrowa (Pologne), 10-12-03. — 511 x 51—10.
BURIAN (Frédéric), Uherske Hradiste (Tchécoslovaquie), 08-07-01. — 25829 x 48—57.
BUTTIGLIERO (Stefano), Bagnolo (Italie), 04-12-10. — 15999 x 51—05.
CALVO (David), Tunis, 19-12-07. — 5720 x 52—96.
CALVO, née SAADIA, Moknine (Tunisie), 29-05-15. — 5720 x 52—96.
CAMILLA (Florent), Nueve de Culio (Argentine), 13-08-09. — 1322 x 51—06
CAPPELLO (Antonio), Peveragno (Italie), 21-01-08. — 47423 x 38—84.
CAPPELLO, née DHO, Peveragno (Italie), 01-04-09. — 47423 x 38—84.
CARPINTERO (Félix), Valladolid (Espagne), 21-10-17. — 1803 x 51—87.
CARTIEAUX (Jules), Schaltin (Belgique), 15-05-15. — 15936 x 51—89.
CATALAN (Chapat), Andrinople (Turquie), 20-10-05. — 20724 x 50—74.
CATALAN, née GERBER, Przemysl (Pologne), 19-04-04. — 20724 x 50—74.
CETTI (Domenico), Laglio (Italie), 26-08-93. — 15218 x 51—35.
CETTI, née CETTI, Laglio (Italie), 11-07-03. — 15218 x 51—35.
CHIAVASSA (Giovanni), Savigliano (Italie), 30-03-23. — 23101 x 50—82.
CHIRINIAN (Yervant), Sivas (Asie Mineure), 00-00-02. — 12815 x 32—75.
CHIRINIAN, née ANDONOGLOU, Sivas (Asie Mineure), 00-00-02. — 12815 x 32—75.
CHIROLI (César), Monticelli d'Ougina (Italie), 03-10-11. — 2282 x 51—88.
CHUDZIK (Joseph), Nowosielec (Pologne), 25-02-99. — 19489 x 51—51.
CHUDZIK, née GUMIENNA, Raclawice (Pologne), 16-12-01. — 19489 x 51—51.
CIESIOLKA (Stanislas), Gerthe (Allemagne), 16-10-12. — 18604 x 50—62.
CIESIOLKA, née URBANIAK, Oberhausen (Allemagne), 18-07-16. — 18604 x 50—62.
CIFRIAN (Ricardo), Santander (Espagne), 07-02-24. — 19767 x 51—37.
CIOK (Boleslaw), Gorne (Pologne), 05-11-17. — 19776 x 51—75.
CIOK, née KOZIATEK, Brodowelaki (Pologne), 23-07-20. — 19776 x 51—75.
CORTINOVIS (Giuseppe), Ubiale Clanezzo (Italie), 14-11-12. — 20063 x 50—42.
CORTINOVIS, née MARTIRE, Gerosa (Italie), 30-01-15. — 20063 x 50—42.
COVOS, née PENOEL, Constantinople (Turquie), 00-00-09. — 17106 x 36—75.
COVOS (Aaron), Constantinople (Turquie), 17-12-10. — 17106 x 36—75.
CYPINSKI (César), Sielec (Pologne), 09-06-24. — 1282 x 51—62.
CYPINSKI, née SZABO, Felsogalla (Hongrie), 12-09-26. — 1282 x 51—62.
DA DALT (Giovanni), Sacile (Italie), 26-05-12. — 19469 x 51—31.
DA DALT, née DE ROS, Sacile (Italie), 09-08-14. — 19469 x 51—31.
DAL BO (André), Sacile (Italie), 14-12-04. — 3748 x 49—06.
DE ALMEIDA (José), Pavoa de Lanhoso (Portugal), 09-02-10. — 20981 x 50—54.
DE BRITO (Armindo), Arcos de Valdevez (Portugal), 24-06-12. — 16683 x 50—12.
DE MARTINI (Bruna), Torre Pallavicina (Italie), 05-07-23. — 19467 x 51—47.
DE SAN LAZARO (Antonio), Alhama de Murcia (Espagne), 06-07-09. — 32 x 50—13.
DE SENA (Joseph), Nola (Italie), 04-01-21. — 9280 x 49—83.
DEBECKER (Henri), Linkebeek (Belgique), 01-03-97. — 21903 x 50—10.
DEL GALLO (Silvio), Cortona (Italie), 10-01-91. — 15627 x 51—06.
DEL GALLO, née VITI, Cortona (Italie), 19-09-01. — 15627 x 51—06.
DEL MASCHIO (Domenico), Budoia (Italie), 08-11-03. — 4107 x 51—33.
DEL MASCHIO, née CARON, Cassola (Italie), 19-08-08. — 4107 x 51—33.
DEMBCZINSKI (Stanislas), Essen (Allemagne), 08-07-19. — 9847 x 51—59.
DESMEULES (Louis), Crans (Suisse), 02-07-25. — 20811 x 50—74.
DI PASQUALE, née DI CINTIO, Castellafiume (Italie), 01-10-22. — 1953 x 51—81.
DIAMANTIDIS (Spyros), Alexandrie (Egypte), 24-12-92. — 8160 x 51—13.
DJAMDJIAN (Garabed), Smyrne (Asie Mineure), 00-00-03. — 36892 x 47—13.
DJAMDJIAN, née DAVOUDLARIAN, Adana (Turquie), 10-02-02. — 36892 x 47—13.
DOS SANTOS (Luiz), Blanco (Portugal), 12-10-07. — 22101 x 50—60.
DULEBA (Jean), Czempisz (Pologne), 24-12-21. — 1705 x 51—57.
EGUILUZ (Esperanza), Santander (Espagne), 07-04-20. — 8149 x 51—81.
ERETZIAN (Hemayak), Sivas (Asie Mineure), 20-10-03. — 1295 x 51—13.
ERETZIAN, née TCHOLAKIAN, Sivas (Asie Mineure), 10-01-10. — 1295 x 51—13.
FAGIOLI (Giovanni), Pistoia (Italie), 07-07-07. — 7207 x 51—91.
FEDOTOFF (Stephan), Auripenks (Russie), 05-03-96. — 19616 x 51—46.
FERRANDES (Jean), Philippe Thomas (Tunisie), 23-05-29. — 8772 x 51—96.
FONT (José), Santa Coloma de Farnes (Espagne), 26-07-12. — 13600 x 49—09.
FREDDO (Luigino), Ronco (Italie), 20-05-31. — 19668 x 51—47.
FUENTES (Gaspar), Elche (Espagne), 26-10-20. — 2192 x 51—87.
FURMANEK, née TURCZYNSKA, Kowno (Lithuanie), 22-09-01. — 19439 51 x 78.
GARCIA (Thomas), Caudette de la Fuentes (Espagne), 21-12-01. — 7110 x 51—69.
GARCIA, née SANCHEZ, Algar (Espagne), 15-03-07. — 7110 x 51—69.
GARCIA (Antonio), Aissa (Espagne), 15-06-07. — 1585 x 51—64.
GARCIA, née PEREZ, Arbanies (Espagne), 21-03-04. — 1585 x 51—64.
GARIBALDI (Jean), Nice (Alpes-Maritimes), 31-01-25. — 12547 x 51—06.
GASTALDI (Jeanne), Monaco (Principauté), 05-11-13. — 31123 x 44—97.
GENTILI (Dante), Cesena (Italie), 12-01-28. — 747 x 52—75.
GENTILI (Liliana), Cesena (Italie), 27-01-30. — 718 x 52—75.
GHIONE (Paul), Cassinasco (Italie), 17-05-14. — 10507 x 51—06.
GHIONE, née BRONDOLO, Cassinasco (Italie), 31-03-19. — 10507 x 51—06.
GHYSELEN (Julien), Moorslede (Belgique), 15-08-08. — 11149 x 51—59.
GIORDANO (Michel), Vernante (Italie), 14-07-11. — 3271 x 47—06.
GIORGIS (Pierre), Busca (Italie), 28-11-15. — 18981 x 50—13.
GODRIE (Marius), Bois d'Haines (Belgique), 11-10-02. — 12373 x 43—60.
GONZALO (Philippe), Cigales (Espagne), 05-12-21. — 2353 x 51—11.
GONZALEZ (Zoile), Serranillos (Espagne), 26-07-85. — 18356 x 51—81.
GONZALEZ, née HERNANDEZ, Serranillos (Espagne), 25-02-93. — 18356 x 51—81.
GOVAERTS (François), Lierre (Belgique), 11-05-13. — 1622 x 51—38.
GROSSO (Guiseppe), Chiusa Pesio (Italie), 22-01-15. — 1493 x 48—83.
GROSSO, née GRAMONDI, Chiusa Pesio (Italie), 28-10-18. — 1493 x 48—83.
GUARATO (Antoine), Villaga (Italie), 23-04-91. — 17363 x 50—57.
HAIAT, née SCEMAMA (Tunis), 17-09-25. — 11505 x 47—96.
HARITON (Sophie), Cesarée (Turquie), 20-09-09. — 7302 x 33—13.
HASROYAN (Joseph), Mouche (Asie Mineure), 15-09-00. — 11240 x 51—75.
HASROYAN, née TCHIBOUTCHIAN, Bechiktache (Turquie), 28-09-00. — 11240 x 51—75.
ITALIANO (François), Delianova (Italie), 07-06-08. — 18430 x 49—83.
ITALIANO, née MACRI, Delianova (Italie), 19-03-17. — 18430 x 49—83.
JAUMAR (Joseph), Barcelone (Espagne), 16-01-90. — 20284 x 37—75.
JORGE (Fernando), Agallas (Espagne), 30-05-97. — 961 x 51—76.
JORGE, née MARTIN, Tenebron (Espagne), 29-10-97. — 961 x 51—76.
KAMYCKI (Piotr), Uszew (Pologne), 28-06-12. — 23481 x 50—60.
KAMYCKI, née KAZIMIERCZAK, Tomice (Pologne), 07-11-19. — 23484 x 50—60.
KIATIBIAN, née SARADJIAN, Rodosto (Asie Mineure), 00-00-08. — 1435 x 47—75.
KIATIBIAN (Nichan), Seuleuze (Asie Mineure), 00-00-08. — 1435 x 47—75.

KLAWATSCH (Gustave), Wiesen (Autriche), 02-08-15. — 10945×51—92.
KORCZ (Edouard), Borbeck (Allemagne), 14-10-14. — 14892×50—59.
KOSKAS (Salomon), El Ariana (Tunisie), 27-04-11. — 6632×31—96.
KOVACIC (Paul), Lipnica (Yougoslavie), 08-03-29. — 11724×52—17.
KOVACIC (Imbro), Lipnica (Yougoslavie), 01-11-02. — 43072×36—17.
KOVACIC, née TRPUTEC, Lipnica (Yougoslavie), 29-04-99. — 43072×36—17
KRESTCHENSKY (Anatole), Kiew (Russie), 09-09-00. — 20061×50—72.
KURDIJIAN (Baronsk), Konia (Asie Mineure), 00-00-00. — 8127×51—13.
KURDIJIAN, née AYRAZIAN, Sivas (Asie Mineure), 00-00-10. — 8127×51—13
LAVARINI (Alphonse), Ornavasso (Italie), 28-08-91. — 935×51—02.
LAVARINI, née BRUSA, Ornavasso (Italie), 27-04-91. — 935×51—02.
LE LEZ, née MASSA, Bizerte (Tunisie), 18-02-18. — 11021×52—96.
LEHMANN (Frédéric), Gilley (Doubs), 12-08-10. — 22315×31—25.
LEWINSKI (Joseph), Kamienczyk (Pologne), 27-01-02. — 19609×51—80.
LEWINSKI, née LUKASZEWICZ, Czeszulancy (Pologne), 07-01-06. — 19609×51—80.
LIS (Stanislas), Gabin (Pologne), 20-04-11. — 19498×51—60.
LIS, née KAMINSKA, Ziazic (Pologne), 23-05-07. — 19498×51—60.
LOPEZ, née MARIN, Cieza (Espagne), 29-05-15. — 1781×51—69.
LUCIANO (Marie), Brancaleone (Italie), 22-07-25. — 16485×50—06.
MACON (Mariano), Castromocho (Espagne), 15-09-03. — 19508×51—75.
MAFFIOLETTI (Abele), Lallio (Italie), 16-12-05. — 43861×36—55.
MAFFIOLETTI, née BUFFELLO, Hagen (Allemagne), 12-11-13. — 43861×36—55.
MAGLIANO (Jean), Cortemilia (Italie), 02-07-98. — 19717×51—83.
MAGLIANO, née GASTALDI, Chiusa Pesio (Italie), 03-11-01. — 19717×51—83.
MAGLIOLA (Secondo), Chiavazza (Italie), 13-06-92. — 3575×29—75.
MAJCHRZAK (Valentin), Miaskowo (Pologne), 01-02-00. — 19559×51—02.
MAJCHRZAK, née KLACZYNSKI, Hamborn (Allemagne), 03-03-18. — 19559×51—02
MANZONI (Joseph), Rotafuori (Italie), 09-11-29. — 32090×46—21.
MASINI (Fernand), Lyon (Rhône), 05-06-24 — 12633×50—75.
MASUCCI (Jean), Bruhl (Allemagne), 06-05-07. — 9207×17—75.
MAZAJCZYK (Stanislas), Krotoschin (Pologne), 16-09-02. — 19697×51—62.
MAZAJCZYK, née MARTYNSKA, Neu Vieceln (Allemagne), 02-11-07. — 19697×51—62.
MELNYEZECK (Philippus), Kalnikow (Pologne), 09-02-03. — 15041×50—82.
MELNYEZECK, née SENEJKOW, Kalnikow (Pologne), 12-02-03. — 15041×50—82.
MELNYEZECK (Parascevia), Kalnikow (Pologne), 19-02-28. — 15042×50—82.
MENEGATTI (Marino), Codigoro (Italie), 26-12-03. — 19378×51—04.
MERCADER (Joachim), Aljorra (Espagne), 26-07-05. — 9749×51—69.
MERCADER, née CONTRERAS, Balsapintada (Espagne), 23-11-07. — 9749×51—69.
MICHALAK (Marie), Dobristroh (Allemagne), 28-09-11. — 7931×48—59.
MIGLIORE, née SAJU, Cagliari (Italie), 26-02-02. — 16676×51—69.
MIRABILE (Clément), Monterosso Almon (Italie), 10-02-16. — 12594×50—93.
MOJZUK, née MILEWSKA, Pomiany (Pologne), 22-02-06. — 22271×50—78.
MONTAGNER (Battista), Segusino (Italie), 18-05-15. — 2162×51—31.
MONTAGNER, née BAREA, San Marco Di Resana (Italie), 10-06-20. — 2162×51—31.
MORALES (Cayetano), Finana (Espagne), 16-11-22. — 11290×51—92
MOREAU (Félicien), Hornu (Belgique), 07-10-19. — 21401×50—80.
MORELLO (Vincenzo), Custonaci (Italie), 08-11-20. — 10563×52—96.
MORELLO, née MARTORANA, Mateur (Tunisie), 05-12-19. — 10563×52—96.
NACSA (Petru), Timisoara (Roumanie), 21-10-22. — 5265×51—92.
NAMER (Menahem), Smyrne (Turquie), 23-06-06. — 21030×50—75.
NAWROT (François), Zielona Gora (Pologne), 14-03-03. — 21312×50—54
NAWROT, née JOKIEL, Piotrowo (Pologne), 14-07-08. — 21312×50—54.
NIN, née FERRARI, Castel San Giovanni (Italie), 10-05-19. — 8937×51—32.
NIN (Olive), Santa Maria La Longa (Italie), 02-04-09. — 8937×51—32.
NIRO (Alfred), Kremlin-Bicêtre (Seine), 23-10-10. — 31802×31—78.
NOBIZELLI (Angel), Santiago du Chili (Chili), 14-02-02. — 2916×51—34.
NORGIOLINI (Florido), Citta Di Castello (Italie), 07-11-03. — 23052×50—06.
NORGIOLINI, née LEOPARDI, Castel Di Casio (Italie), 19-07-07. — 23052×50—06.
NUYTTEN (Constant), Geluwe (Belgique), 09-03-99. — 1765×51—02.
NUYTTEN, née DEJONCKHEERE, Langemarck (Belgique), 30-10-99. — 1765×51—02.
ODDO (Vincent), Tabarka (Tunisie), 16-01-31. — 8771×52—96.
PACE (Elidée), Ocre (Italie), 19-09-29. — 18626×51—31.
PACIOREK (Joseph), Radziszaw (Pologne, 10-02-93. — 19236×51—51.
PACIOREK, née JUREK, Bukow (Pologne), 15-01-01. — 19236×51—51.
PALMIERI (Jean), Tunis, 08-01-26. — 11012×52—96.
PAPADOPOULOS (Joachim), Ronier (Turquie), 00-00-08. — 1032×37—38.
PAZERYNA (Wolf), Przemysl (Pologne), 13-02-07. — 10693×50—18.
PELLICIOLI (Attilio), Nembro (Italie), 21-10-24. — 22264×50—25.
PERA (Stanislas), Komorzu (Pologne), 04-05-06. — 1372×51—13.
PERAMALIAN (Haroutioun), Panderma (Turquie), 03-01-05. — 81525×28—75.
PERAMALIAN, née CHADVORIAN, Istamboul (Turquie), 12-09-08. — 81525×28—75.
PEREDA (Petra), Duenas (Espagne), 19-10-13. — 18987×51—11.
PEREZ (José), Allea (Espagne), 07-03-32. — 911×51—92.
PICCIN (Giovanni), San Fior (Italie), 29-04-23. — 21551×51—32.
PICCIN (Lino), San Fior (Italie), 09-08-28. — 21555×51—32.
PICCIN (Bruno), San Fior (Italie), 13-02-25. — 7212×52—32.
PICCIN, née CANZIAN, San Piétro Di Feletto (Italie), 21-08-19. — 7212×52—32.
PICCO (Luigi), Cassacco (Italie), 19-11-26. — 22133×50—32.
PIERAGOSTINI (Francesco), Arcevia (Italie), 26-04-98. — 12704×10—26.
PIERAGOSTINI, née CIOCCOLANTI, Arcevia (Italie), 28-06-00. — 12704×10—26.
PIN (Bruno), Roncade (Italie), 13-11-21. — 9856×51—33.
PINTADO (Vicente), Broto (Espagne), 12-12-04. — 19478×51—64.
POESINGER (Denis), Fladnitz (Autriche), 07-10-05. — 35883×38—68.
PORCELLANA (Giuseppe), Caravino (Italie), 14-04-32. — 18627×51—01.
PORTA (Bortolo), Valvestino (Italie), 31-05-19. — 15111×50—83.
PROZOR (Jean), Babyna (Pologne), 18-01-11. — 12361×17—51.
PROZOR, née VUCKIC, Tesanovici (Yougoslavie), 09-06-14. — 12361×17—51.
PULLER (Louis), Cormons (Italie), 28-03-18. — 771×51—57.
RADIAL (Louis), la Havane (Cuba), 20-11-22. — 1108×49—75.
RAGINIS (Julien), Rapiszkach (Pologne), 01-01-27. — 6187×51—03.
RAGINIS, née MARKOWSKA, Zawiercie (Pologne), 31-10-28. — 6187×51—03.
RAGONESI, née ZANNONI, Valstagna (Italie), 20-03-09. — 9126×51—69.
RAMIREZ (Agustin), Camaraca (Espagne), 09-02-30. — 17559×51—31
REDZIA (Adalbert), Grebow (Pologne), 02-04-08. — 52412×38—62.
REDZIA, née OPALKO, Postawy (Pologne), 10-08-07. — 52412×38—62.
RIBEIRO (Albano), Marco de Canavezes (Portugal), 03-03-09. — 17955×50—71
RIBEIRO, née LOUREIRO, Marco de Canavezes (Portugal), 06-09-15. — 17955×50—71
RIZZO (Dante), Aviano (Italie), 12-06-05. — 2114×51—51.
RIZZO, née MORBIN, Saint-Gallen-Tablat-Saint-Fide (Suisse), 10-11-08. — 2114×51—51.
ROCCUZZO (Georges), Monterosso Almo (Italie), 27-07-07. — 3635×36—13.
ROCCUZZO, née DI GIACOMO, Ragusa (Italie), 23-11-15. — 3635×36—13.
ROLETTI (Ferdinand), Follo (Italie), 25-10-94. — 21297×38—06.
ROLETTI, née PAPALINI, Panicale (Italie), 08-09-05. — 21297×38—06.
RONDELLI (Dante), Grizzana (Italie), 11-01-29. — 53×51—51.
ROZYNEK (Edwige), Volsetyn (Pologne), 08-10-08. — 19419×51—13.
RUDNIK (Agathe), Bratucice (Pologne), 04-02-06. — 1882×51—78.
RUFAT (Joseph), Vilanova de Segria (Espagne), 18-12-22. — 2213×51—81
RUFFINONI (Guido), Clouange (Moselle), 23-09-07. — 31822×48—57.
SAEZ (Indalecio), Pechina (Espagne), 20-12-05 — 2664×51—69.
SALELLAS, née ABEL, Capmany (Espagne), 14-04-09. — 16525×50—66
SANCHEZ (José), San Vincente de Rubian (Espagne), 31-05-00. — 19726×51—18.
SANTUCCI (Primo), Cortona (Italie), 29-03-08. — 17755×50—06.
SAUGO (Adriano), Mason Vicentino (Italie), 15-05-29. — 1382×51—82.
SAUGO (Alessandro), Breganze (Italie), 02-04-02. — 10061×50—82.
SAUGO, née SIMONI, Sarcedo (Italie), 06-02-04. — 10061×50—82.
SCHAB (Vincent), Zlota (Pologne), 11-07-99. — 19007×51—03.
SCHAB, née WALOCHA, Zlota (Pologne), 28-06-14. — 19007×51—03.
SERINO, née PISCIOTTI, Avellino (Italie), 04-09-94. — 12691×23—13.
SKORUPA (Ewald), Gleiwitz (Allemagne), 14-07-22. — 19019×50—33.
SOLER (Pedro), Lorca (Espagne), 17-01-10. — 20003×50—30.
SOMMARO, née VUANELLO, Nimis (Italie), 18-06-26. — 22×51—69.

SOMMARO (Pierre), Nimis (Italie), 12-09-09. — 22×51—69.
SOTWINSKI (François), Teodorow (Pologne), 12-09-98 — 23224×50—54.
SOTWINSKI, née CIUPINSKI, Koza (Pologne), 29-09-05. — 23224×50—54.
SPAGGIARI (Vezio), Cavriago (Italie), 16-07-03. — 18338×50—78.
SPAGGIARI, née NIRONI, Metzervisse (Moselle), 17-03-08. — 18338×50—78.
SPISAK (Joseph), Denezow (Pologne), 08-01-16. — 19777×51—86.
SPISAK, née BUDKA, Zielona (Pologne), 02-09-20. — 19777×51—86.
STRAZZER (Virginio), Vittorio (Italie), 07-08-13. — 20231×51—31.
STRAZZER (Erminio), Vittorio (Italie), 03-03-11. — 2915×52—31.
SWIERCZYNSKI, née STALMASINSKI, Matyczow (Pologne), 31-07-15. — 1692×51—81.
SYLVESTRE, née PIERAGOSTINI, Arcevia (Italie). — 04-03-20. — 11071×52—07.
TAIEB, née COHEN, Tunis, 28-02-05. — 14270×29—96.
TALMON, née LALE, Castain-Saint-Pierre (Italie), 31-03-03. — 17950×51—69.
TCHILINGUIRIAN (Djevan), Samsoun (Asie Mineure), 18-04-01. — 41795×36—76.
TELLECHEA (Martin), Erasun (Espagne), 11-11-10. — 19528×51—61.
TOCCO (Armand), Mombaruzzo (Italie), 25-09-06. — 1511×51—06.
TOFFOLTI (Mario), Varmo (Italie), 15-02-29. — 19117×51—65.
TREDICI (Pierre), Pistoie (Italie), 28-06-05. — 19149×51—06.
TREDICI, née BARTOLI, Force (Pensylvanie), 12-08-07. — 19149×51—06.
TRICHOPOULOS (Georges), Magnésie (Asie Mineure), 02-02-93. — 1221×37—75.
TUDELA (Gregorio), Totana (Espagne), 07-05-08. — 19418×51—38.
TUDELA, née LORCA, Totana (Espagne), 02-06-14. — 19418×51—38.
VANADIA (Antonin), Leonforte (Italie), 06-03-11. — 1902×51—84.
VENTURINI (Secondo), Tricesimo (Italie), 05-08-06. — 1893×51—78.
VENTURINI, née URLI, Tricesimo (Italie), 01-05-11. — 1893×51—78.
VENZAL (Ramon), Carboneras (Espagne), 09-07-08. — 1512×51—04.
VENZAL, née FLORES, Carboneras (Espagne), 05-07-11. — 1512×51—04.
VIGHI (Edouard), Portoferraio (Italie), 16-01-05. — 8379×51—20.
VIGHI, née NUCCI, Castiglione-du-Popoli (Italie), 20-03-11. — 8379×51—20.
WACHOWIAK (Léon), Huls (Allemagne), 19-05-18. — 22373×50—80.
WAJROCK (Stanislas), Zarach (Pologne), 12-06-27. — 1892×51—02.
WECKRING (Nicolas), Ermsdorf (Luxembourg) 10-04-01. — 51×51—54.
WECLAWIAK (Jean), Hamborn (Allemagne), 25-03-13. — 1553×51—62.
WECLAWIAK, née SKOLAZDREY, Dakowy (Pologne), 16-11-14. — 1553×51—62.
WEILAND (Jacques), Engelfangen (Sarre), 14-05-12. — 310115×45—67.
WIERZBICKI, (Théodore), Ekaterinoslaw (Russie), 15-09-99. — 19656×51—54.
WIERZBICKI, née POPLAWSKA, Pskow (Russie), 23-02-03. — 19656×51—54.
WNUK (Jean), Brzyskowola (Pologne), 07-07-11. — 18707×51—69.
WNUK, née BUCZKO, Zapalow (Pologne), 02-11-11. — 18707×51—69.
ZAKALNICKI (Jean), Stankova (Pologne), 17-04-03. — 19426×51—41.
ZAKALNICKI, née LUCZKANYCZ, Wisiok-Dolny (Pologne), 07-05-03. —19426×51—41.
ZAMO, née DE ROS, Sacile (Italie), 29-10-16. — 19529×51—47.
ZAMO (Romano), Cividale-del-Friuli (Italie), 01-07-14. — 19529×51—47.
ZANNI (Primo), Cannobio (Italie), 06-09-05. — 7359×51—06.
ZANNONI (Louis), Scorticata (Italie), 20-02-11. — 9286×51—38.
ZANNONI, née FABBRI, Verucchio (Italie), 04-06-12. — 9286×51—38.
ZIELINSKI (Boleslas), Kosciewicze (Pologne), 27-11-19. — 243×51—54.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française:

AVEY, née MOULIE, Sermaises (Loiret), 06-04-06. — 19669×51—75.
D'AGOSTINI, née BELZUNG, Wintzenheim (Haut-Rhin), 06-02-07. — 21562×50—68.
GODRIES, née DE GEYTER, Tsaritsyne (Russie), 13-08-00. — 12373×48—60.
KLEISSLER, née NASSAL, Rouffach (Haut-Rhin), 15-04-00. — 19557×51—68.
KRUMREY (Marguerite), Strasbourg (Bas-Rhin), 20-05-01. — 8260×51—67.
VERGNE (Augusta), Clichy (Seine), 25-06-96. — 15918×51—59.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents:

ANTONIW (Françoise), Villeroy (Yonne), 29-09-42. — 19487×51—89.
ANTONIW (Michel), Villeroy (Yonne), 14-07-45. — 19487×51—89.
ANTONIW (Ferdeh), Sens (Yonne), 13-11-35. — 19487×51—89.
ANTONIW (Daniel), Nailly (Yonne), 23-11-33. — 19487×51—89.
ANTONIW (Bernard), Villeroy (Yonne), 10-07-40. — 19487×51—89.
ARATA (Evelyne), Layrac (Lot-et-Garonne), 01-11-50. — 6566×51—47.
ARATA (Michel), Layrac (Lot-et-Garonne), 12-02-52. — 6566×51—47.
BARBIN (Anne-Marie), Thil (Haute-Garonne), 26-09-44. — 20472×50—31.
BERGER (Marc), Paris, 16-05-49 — 19797×51—75.
BLASZCZYK (Jean), Lyon (Rhône), 10-03-46. — 19709×51—69.
BRAFF (Marc), Metz (Moselle), 22-08-50. — 7014×52—57.
BRANCO (Emilienne), Cabasse (Var), 16-04-13. — 11100×51—83.
BUCON (Maurice), Troyes (Aube), 23-09-40. — 511×51—10.
BUCON (Guy), Mesnillettre (Aube), 30-08-42. — 511×51—10.
CAPPELLO (Giuseppe), Peveragno (Italie), 19-12-32. — 47123×38—84.
CIESIOLKA (Edmond), Lens (Pas-de-Calais), 12-06-36. — 18604×50—62.
CIOK (Annie), Paris, 16-10-51. — 19776×51—75.
CORTINOVIS (Alain), Rive-de-Gier (Loire), 06-01-51. — 20063×50—42.
CORTINOVIS (Yves), Rive-de-Gier (Loire), 18-11-51. — 20063×50—42.
DA DALT (Teresa), Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne), 23-07-39. — 19469×51—31.
DE MARTINI (Jacqueline), Toulouse (Haute-Garonne), 22-02-14. — 19467×51—47.
DE SAN LAZARO (Augustin), Alhama de Murcia (Espagne), 01-03-34. — 32×50—13.
DE SAN LAZARO (Pierre), Alhama de Murcia (Espagne), 17-05-36. — 32×50—13.
DEL MASCHIO (Jean-Pierre), Sainte-Foy-la-Grande (Gironde), 07-12-37. — 4467×51—33.
FUENTES (Gérard), Limoges (Haute-Vienne), 02-10-49. — 2192×51—87.
GARCIA (Daniela), Sabadell (Espagne), 23-02-45. — 7110×51—69.
KAMYCKI (Michèle), Plainval (Oise), 30-06-50. — 23481×50—60.
KAMYCKI (André), Chiry-Ourscamp (Oise), 23-08-38. — 23481×50—60.
KAMYCKI (Joséphine), Leglantiers (Oise), 28-06-10. — 23481×50—60.
KAMYCKI (Françoise), Plainval (Oise), 11-07-48. — 23481×50—60.
KOVACIC (Henri), Rochefort (Charente-Maritime), 22-01-38. — 43072×36—17.
KOVACIC (Edouard), Rochefort (Charente-Maritime), 22-01-38. — 43072×36—17.
KOVACIC (Jean-Pierre), Saintes (Charente-Maritime), 27-08-40. — 43072×36—17.
KURDJIAN (Gilbert), Marseille (Bouches-du-Rhône), 27-07-47. — 8127×51—13.
LEWINSKI (Jeannine), Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais), 04-06-35. — 19609×51—80.
LIS (Bernard), Moyvillers (Oise), 08-10-46. — 19498×51—60.
LIS (Georges), Moyvillers (Oise), 22-12-38. — 19498×51—60.
LIS (Irène), Leglantiers (Oise), 24-06-34. — 19498×51—60.
LIS (Kristiane), Frestoy-Vaux (Oise), 22-08-35. — 19498×51—60.
LIS (Thérèse), Moyvillers (Oise), 01-01-19. — 19498×51—60.
MAFFIOLETTI (Amérique), Belleville (Meuse), 04-09-44. — 43861×36—55.
MAGLIANO (Charles), Ollioules (Var), 22-07-41. — 19717×51—83.
MAJCHRZAK (Irène), Clacy-et-Thierret (Aisne), 23-04-13. — 19559×51—02.
MELNYEZECK (Catherine), Dunes (Tarn-et-Garonne), 28-04-37. — 15041×50—82.
MELNYEZECK (Jacqueline), Dunes (Tarn-et-Garonne), 20-12-35. — 15041×50—82.
MELNYEZECK (Roger), Dunes (Tarn-et-Garonne), 30-03-10. — 15041×50—82.
MELNYEZECK (Jean-Pierre), Valence (Tarn-et-Garonne), 17-02-17. — 15041×50—82.
MONTAGNER (Antoine), Balma (Haute-Garonne), 20-08-13. — 2162×51—31.
MONTAGNER (Lucienne), Cepet (Haute-Garonne), 17-09-45. — 2162×51—31.
MONTAGNER (Guy), Castelginest (Haute-Garonne), 16-04-49. — 2162×51—31.
NAWROT (Irène), Villerupt (Meurthe-et-Moselle), 24-05-39. — 21342×50—54.
NIN (Bernard), Lectoure (Gers), 10-02-42. — 8937×51—32.
NIN (Francis), Lectoure (Gers), 05-02-50. — 8937×51—32.
NIN (Simonne), Lectoure (Gers), 02-11-38. — 8937×51—32.
NUYTTEN (Maria), Langemarck (Belgique), 20-03-32. — 1765×51—02.
PICCIN (Josiane), Labarthe (Gers), 02-04-50. — 7242×52—32.
PROZOR (Bernard), Villeneuve-Saint-Vistre (Marne), 02-02-43. — 12361×47—51.
RIBEIRO (Maria), Marco de Canavezes (Portugal), 28-10-36. — 17955×50—74.
RIBEIRO (Joaquim), Marco de Canavezes (Portugal), 21-05-38. — 17955×50—74.
SAUGO (Henri), Puycornet (Tarn-et-Garonne), 21-10-34. — 19061×50—82.
SCHAB (Hendryck), Montluçon (Allier), 26-12-31. — 19007×51—03.
SCHAB (Mieczyslaw), Montluçon (Allier), 06-02-37. — 19007×51—03.
SCHAB (Edouard), Chamblet (Allier), 19-09-45. — 19007×51—03.

SOMMARO (Mireille), Lyon (Rhône), 08-08-50. — 22×51—69.
SOMMARO (Robert), Lyon (Rhône), 15-09-51. — 22×51—69.
SOTWINSKI (Stanislas), Bouligny (Meuse), 26-04-32. — 23224×50—54.
SOTWINSKI (Anne), Bouligny (Meuse), 02-07-35. — 23224×50—54.
SOTWINSKI (Joseph), Valleroy (Meurthe-et-Moselle), 18-03-38. — 23224×50—54.
SPISAK (Jacques), Muscourt (Aisne), 06-03-40. — 19777×51—86.
SWIERCZYNSKI (Jean), Cagnac-les-Mines (Tarn), 19-02-34. — 1692×51—81.
SWIERCZYNSKI (Adèle), Cagnac-les-Mines (Tarn), 02-04-36. — 1692×51—81.
WECLAWIAK (Régine), Haillicourt (Pas-de-Calais), 05-03-39. — 1553×51—62.
WECLAWIAK (Jean), Haillicourt (Pas-de-Calais), 22-08-41. — 1553×51—62.
WECLAWIAK (François), Haillicourt (Pas-de-Calais), 01-03-44. — 1553×51—62.
WECLAWIAK (Marian), Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), 20-07-49. — 1553×51—62.
WECLAWIAK (Christian), Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), 05-01-51. — 1553×51—62.
ZAMO (Jean), Saint-Etienne-de-Fougères (Lot-et-Garonne), 03-08-39. — 19529×51—47.
ZAMO (Marie), Saint-Etienne-de-Fougères (Lot-et-Garonne), 23-06-41. — 19529×51—47.
ZANNONI (Fernande), Froges (Isère), 09-05-36. — 9286×51—38.
ZANNONI (Marie-Louise), Froges (Isère), 21-09-40. — 9286×51—38.
ZANNONI (Marcel-Joseph), Froges (Isère), 08-04-47. — 9286×51—38.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 septembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL RIBEYRE.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 octobre 1948, page 9677, 3e colonne, au lieu de: « Correia (Joao), Fratel (Espagne) », lire: « Correia (Joao), Fratel (Portugal) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 août 1952:

Page 8113, 2e colonne, au lieu de: « Ceruti (Walter) », lire: « Cerutti (Walter) ».

Page 8114, 1re colonne, au lieu de: « Kasbarian (Kassar) », lire: « Kasbarian (Kazar) ».

Page 8115, 2e colonne, au lieu de: « Pobielajew, née Poltynsk », lire: « Pobielajew, née Poltynska ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 août 1952:

Page 8668, 2e colonne, au lieu de: « Bertin (Vittorio) », lire: « Beltin (Vittorio) »; au lieu de: « Bulher (Karl) », lire: « Buhler ».

Page 8670, 1re colonne, au lieu de: « Matignian (Ardachess), Manissa (Asie Mineure), 25-04-01 », lire: « Matignian (Ardachess), Manissa (Asie Mineure), 25-01-04 ».

Page 8671, 2e colonne, au lieu de: « Kimine (Roman) », lire: « Zimine ».

Page 8672, 1re colonne, au lieu de: « Buhler (Helmut), Ittlenheim (Allemagne); Buhler (Henri), Dossenheim (Allemagne); Buhler (Charles), Stutzheim (Allemagne) », lire: « Buhler (Helmut), Ittlenheim (Bas-Rhin); Buhler (Henri), Dossenheim (Bas-Rhin); Buhler (Charles), Stutzheim (Bas-Rhin) ».

Même page, 2e colonne, après: « Zordic (Jeannine) », ajouter: « Zordic (Roger), Chaumont (Haute-Marne), 08-08-39, 15927×51 ».

Page 8674, 2e colonne, au lieu de: « Kurek (François), Marianske Hory (Tchécoslovaquie), 02-10-99 », lire: « Kurek (François), Marianske Hory (Tchécoslovaquie), 02-10-09 »; au lieu de: « Lechtanski (Czeslaw), Grochowy (Pologne), 17-09-94 », lire: « Lechtansky (Czeslaw), Grochowy (Pologne), 17-09-01 ».

Page 8675, 1re colonne, au lieu de: « Narejos, née Fernando », lire: « Narejos, née Ferrando ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 septembre 1952:

Page 8863, 2e colonne, au lieu de: « Chiarelli, née Chaccacci », lire: « Chiarelli, née Checcacci ».

Page 8866, 1re colonne, au lieu de: « Szmanski, née Filipcsei », lire: « Szymanski, née Filipcsei ».

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions.

Mardi 23 septembre 1952.

Dix heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DU REVENU NATIONAL
(COMMISSION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DU REVENU NATIONAL)

Ordre du jour.

Examen des observations présentées par les membres du groupe de travail sur les comptes économiques de la nation pour l'année 1951.

Dix heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DES CAUSES DU CHÔMAGE
(COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES)

Ordre du jour.

Audition d'un représentant du syndicat général des industries cotonnières.

Vingt et une heures.

COMMISSION SPÉCIALE D'ENQUÊTE SUR LA FORMATION DES PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Examen du rapport de M. Verret.

Mercredi 24 septembre 1952.

Neuf heures trente et quinze heures.

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Ordre du jour.

Etude en vue du rapport d'ensemble annuel sur les problèmes du logement.

Discussion du projet de rapport présenté par M. Ramarony sur l'entretien de l'habitat urbain.

Discussion de l'avant-projet de rapport présenté par M. Barat sur l'habitat rural (constructions neuves).

Discussion du document de travail présenté par M. Dumont sur les aspects techniques.

Discussion, dans la mesure où ils seront parvenus à temps, des autres projets de rapport dont le dépôt avait été demandé par la commission le 30 juillet 1952.

Jeudi 25 septembre 1952.

Neuf heures trente et quinze heures.

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Ordre du jour.

Le même que pour le mercredi 24 septembre 1952.

Neuf heures et quinze heures.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Ordre du jour.

Suite de l'étude du projet de rapport présenté par M. Leroy (Louis).

Vendredi 26 septembre 1952.

Neuf heures trente et quinze heures.

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Le même ordre du jour que pour le mercredi 24 septembre 1952.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des affaires étrangères.

Avis de concours pour le recrutement de vétérinaires inspecteurs stagiaires de l'élevage au Maroc.

La direction de l'agriculture et des forêts (service de l'élevage) organise, à partir du 17 novembre 1952, un concours pour le recrutement de vétérinaires inspecteurs stagiaires de l'élevage au Maroc.

Le nombre d'emplois mis au concours est fixé à quatre, répartis ainsi qu'il suit, pour chaque discipline: municipalités, deux; inspections, deux.

Un des emplois mis au concours est réservé aux bénéficiaires du dahir du 23 janvier 1951 sur les emplois réservés (anciens combattants et victimes de la guerre).

Cependant, si les résultats du concours laissent cet emploi disponible, il pourra être attribué aux autres candidats classés en rang utile.

Deux autres emplois sont réservés aux candidats marocains.

Les épreuves écrites auront lieu simultanément à Alfort, Lyon et Toulouse (écoles nationales vétérinaires) et à Rabat (direction de l'agriculture et des forêts). Les épreuves orales se dérouleront exclusivement à Rabat.

Le programme et les matières du concours sont ceux fixés par l'arrêté du directeur de l'agriculture et des forêts du 14 novembre 1950 (*Bulletin officiel* n° 1987 du 24 novembre 1950).

Les candidats devront être titulaires du diplôme de docteur vétérinaire et produire les pièces prévues par l'arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 6 octobre 1950 portant réglementation sur l'organisation et la police des concours et examens (*Bulletin officiel* n° 1985 du 10 novembre 1950).

Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces requises, devront parvenir à la direction de l'agriculture et des forêts, service de l'élevage, à Rabat, le 17 octobre 1952, dernier délai.

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — Evaluation des recettes de la trente-sixième semaine du 30 août au 5 septembre 1952. (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1952 — Recettes évaluées	1951 — Recettes comptables	DIFFERENCE EN FAVEUR DE 1952		DIFFERENCE EN FAVEUR DE 1951	
			En valeur absolue	Pourcentage	En valeur absolue	Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	2.586.240	2.181.059	405.181	18,6	»	»
Bagages et consigne	81.100	57.216	23.884	41,7	»	»
Colis postaux, petits colis	252.900	198.849	54.051	27,2	»	»
Marchandises (détail et wagons)	5.144.900	4.530.452	624.448	13,8	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	8.065.140	6.967.576	1.107.564	15,9	»	»

II. — Evaluation des recettes au 5 septembre 1952.

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 30 juin 1952.	RECETTES évaluées du 1er juillet au 5 septembre 1952.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 5 septembre 1952	RECETTES comptables du 1er janvier au 5 septembre 1951	DIFFERENCE EN FAVEUR DE 1952		DIFFERENCE EN FAVEUR DE 1951	
					En valeur absolue	Pourcentage	En valeur absolue	Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	44.293.382	28.623.860	72.917.241	58.201.697	14.715.545	25,3	»	»
Bagages et consigne	798.422	679.230	1.477.652	1.162.889	314.763	27,1	»	»
Colis postaux, petits colis	6.574.054	2.022.230	8.596.284	6.286.238	2.310.046	36,7	»	»
Marchandises (détail et wagons)	138.299.186	43.801.280	182.100.466	149.042.584	33.057.882	22,2	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	189.965.044	75.126.600	265.091.644	214.693.408	50.398.236	23,5	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels :* JEAN REYMOND.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

TUBES DE VINCEY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 310 MILLIONS DE FRANCS
DIVISÉ EN 62.000 ACTIONS DE 5.000 F CHACUNE ENTIÈREMENT LIBÉRÉES
SIÈGE SOCIAL : 4, RUE PAUL-CÉZANNE, A PARIS
Registre du commerce : Seine n° 57827.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt 5 3/4 0/0 1952 de 200 millions de francs nominal représenté par 20.000 obligations de 10.000 F nominal amortissables à 115 0/0 en dix-huit ans (par fractions égales).

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES DES REMBOURSEMENTS	NOMBRE de titres à amortir.
1	1er août 1953	1111
2	— 1954	1111
3	— 1955	1111
4	— 1956	1111
5	— 1957	1111
6	— 1958	1111
7	— 1959	1111
8	— 1960	1111
9	— 1961	1112
10	— 1962	1111
11	— 1963	1111
12	— 1964	1111
13	— 1965	1111
14	— 1966	1111
15	— 1967	1111
16	— 1968	1111
17	— 1969	1111
18	— 1970	1112
Total		20.000

BONAL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 50.400.000 F
SIÈGE SOCIAL : SAINT-LAURENT-DU-PONT (Isère)
R. C. : Grenoble n° 545547.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat de 180 obligations 4 1/4 0/0 1943 dont le neuvième amortissement est prévu pour le 15 octobre 1952.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en septembre 1952.

Liste de rappel des séries comprenant des obligations 4 1/4 0/0 1943 sorties à des tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
171 à 180	48	2.221 à 2.230	51	2.841 à 2.850	51
1.061 à 1.070	51	2.251 à 2.260	51	2.981 à 2.990	51
1.071 à 1.080	51	2.401 à 2.410	51	3.571 à 3.575	46
1.811 à 1.820	51	2.521 à 2.530	51	3.741 à 3.750	51

SOCIETE ANONYME FRANÇAISE DU FERODO

CAPITAL : 171.375.000 F
SIÈGE SOCIAL : 64, AVENUE DE LA GRANDE-ARMÉE, A PARIS
R. C. : Seine n° 207822 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 1/4 0/0 1946, cette société a procédé au rachat en Bourse des 140 obligations de 5.000 F de nominal de cet emprunt dont le sixième amortissement était prévu pour le 1er novembre 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort cette année.

Les précédents amortissements ont été également réalisés par rachats en Bourse.

Société anonyme des USINES BEYER FRERES

AU CAPITAL DE 120.000.000 DE FRANCS
SAINT-DIE (Vosges)
R. C. : Saint-Dié n° 26.

Emprunt 4 1/4 0/0 1946.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 1/4 0/0 1946, a racheté en Bourse les 34 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er octobre 1952.

Il ne sera donc procédé pour cette année à aucun tirage au sort.

Société Immobilière et Financière de l'Aigle

PERRIN, DOUILLET ET Cie

(ANCIENNEMENT : **Société civile immobilière des usines de l'Aigle.**)
CAPITAL : 72 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : GRENOBLE, 1, RUE GUY-ALLARD
R. C. : Grenoble n° 29590 B.

Liste des 62 obligations 4 1/2 0/0 1945 de 5.000 F sorties au tirage au sort du 11 septembre 1952 et remboursables à partir du 1er novembre 1952.

7	11	21	24	55	78	81	391	419	428	430	431	443	461
88	112	134	177	179	194	196	467	468	471	478	486	494	509
200	201	202	206	207	216	226	516	528	546	549	556	561	577
253	270	272	292	302	304	330	578	582	583	588	589	595	
333	334	340	353	364	380	383							

Ces obligations sont remboursables à partir du 1er novembre 1952 aux guichets de la banque Nicolet et Lafanechère, à Grenoble, coupons n° 15 et 16 attachés, au pair de 5.000 F.

La société a procédé, d'autre part, au rachat en Bourse de deux obligations pour épuiser l'annuité prévue au tableau d'amortissement.

Titres sortis à des précédents tirages et restant à amortir.

Année 1948.	*Année 1951.*						
20	1	4	5	9	15	18	21
	50	108	113	162	175	178	197
Année 1949.	199	204	205	219	330	378	388
17	392	423	427	438	448	490	498
	513	513	550	554	556	559	569
Année 1950.	567	572	585				
552 et 558							

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel du 9 décembre 1945.)

Compagnie Française des Chemins de Fer de l'Indochine et du Yunnan

AVIS TRES IMPORTANT

I. — Lorsque trois zéros figurent dans la colonne de fin de série, ils indiquent l'unité de mille immédiatement supérieure à celle du début de la série.

Exemple: 133.991 à 000, signifie: 133.991 à 134.000 inclus.

II. — 48-1 signifie: remboursement du 1er semestre 1948 ou avril 1948. — 48-2 signifie: remboursement du 2e semestre 1948 ou octobre 1948.

EMISSION DE 178.000 OBLIGATIONS PRIVILEGIEES 3 0/0 1901 DE 500 F

Liste récapitulative des 2.860 obligations amorties aux 101 et 102es tirages effectués le 12 août 1952 remboursables à partir du 1er octobre 1952 (aux termes du décret n° 48-1683 du 30 octobre 1948, art. 8) **et des séries comprenant des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore remboursés.**

281 à 290	(52-2)	21.301 à 310	(41-2)	37.281 à 290	(40-2)
351 à 360	(46-2)	21.311 à 350	(49-2)	37.291 à 300	(50-2)
1.101 à 110	(48-2)	21.551 à 560	(52-2)	37.331 à 340	(51-2)
1.821 à 830	(51-2)	21.781 à 790	(52-2)	37.401 à 410	(48-1)
2.001 à 010	(49-2)	21.831 à 840	(50-2)	38.441 à 450	(52-2)
2.271 à 280	(51-2)	21.911 à 920	(49-2)	38.681 à 690	(52-2)
2.551 à 560	(51-2)	22.161 à 170	(52-2)	38.731 à 740	(49-2)
2.681 à 690	(52-2)	22.351 à 360	(49-2)	38.851 à 860	(51-2)
3.301 à 310	(51-2)	22.541 à 550	(52-2)	39.021 à 030	(52-2)
3.811 à 820	(51-2)	22.951 à 960	(45-1)	39.191 à 200	(51-2)
3.871 à 880	(50-2)	22.961 à 970	(47-2)	39.371 à 380	(52-2)
4.091 à 100	(51-2)	23.061 à 070	(47-1)	39.831 à 840	(50-2)
4.411 à 420	(52-2)	23.131 à 140	(51-2)	40.041 à 050	(52-2)
4.681 à 690	(48-1)	24.431 à 440	(52-2)	40.061 à 070	(51-2)
4.991 à 000	(51-2)	24.501 à 510	(50-2)	40.201 à 210	(43-1)
5.341 à 350	(51-2)	24.531 à 540	(52-2)	40.681 à 690	(52-2)
6.021 à 030	(51-2)	24.881 à 890	(51-2)	40.861 à 870	(49-2)
6.331 à 340	(52-2)	24.981 à 990	(50-2)	40.941 à 950	(52-2)
6.471 à 480	(52-2)	25.171 à 180	(52-2)	41.051 à 060	(51-2)
6.531 à 540	(49-2)	25.231 à 240	(52-2)	41.231 à 240	(51-2)
6.581 à 590	(42-1)	25.561 à 570	(52-2)	41.461 à 470	(52-2)
6.611 à 620	(45-2)	26.721 à 730	(50-2)	41.931 à 940	(44-2)
6.771 à 780	(51-2)	27.011 à 050	(50-2)	42.171 à 180	(52-2)
6.791 à 800	(52-2)	27.161 à 170	(51-2)	42.551 à 560	(50-2)
6.951 à 960	(52-2)	27.411 à 420	(40-2)	42.561 à 570	(46-1)
6.971 à 980	(52-2)	27.451 à 460	(50-2)	42.861 à 870	(40-2)
6.981 à 990	(43-1)	27.491 à 500	(51-2)	42.871 à 880	(42-1)
7.511 à 520	(39-1)	27.581 à 590	(49-2)	42.931 à 940	(48-2)
7.621 à 630	(43-2)	27.801 à 810	(49-2)	43.021 à 030	(46-1)
8.141 à 150	(52-2)	28.571 à 580	(48-2)	43.501 à 510	(52-2)
8.261 à 370	(52-2)	28.691 à 700	(52-2)	43.631 à 640	(51-2)
8.751 à 760	(52-2)	29.371 à 380	(52-2)	43.671 à 680	(51-2)
9.341 à 350	(51-2)	29.601 à 610	(51-2)	44.491 à 500	(49-2)
9.351 à 360	(50-2)	29.621 à 630	(51-2)	44.601 à 610	(52-2)
9.391 à 400	(52-2)	29.861 à 870	(52-2)	44.661 à 670	(51-2)
9.731 à 740	(52-2)	29.871 à 880	(52-2)	44.831 à 840	(52-2)
9.841 à 850	(52-2)	29.921 à 930	(52-2)	44.841 à 850	(51-2)
9.931 à 940	(33-2)	30.121 à 130	(51-2)	45.241 à 250	(50-2)
9.951 à 960	(51-2)	30.161 à 170	(47-2)	45.641 à 650	(49-2)
9.961 à 970	(52-2)	30.231 à 240	(52-2)	45.891 à 900	(52-2)
9.971 à 980	(52-2)	30.301 à 310	(52-2)	46.021 à 030	(51-2)
10.241 à 250	(50-2)	30.621 à 630	(52-2)	46.171 à 180	(52-2)
10.331 à 340	(52-2)	30.911 à 920	(48-2)	46.521 à 530	(51-2)
10.621 à 630	(48-2)	31.251 à 260	(52-2)	46.711 à 750	(52-2)
10.761 à 770	(49-2)	31.311 à 320	(52-2)	47.011 à 020	(49-2)
10.921 à 930	(51-2)	31.611 à 620	(52-2)	47.751 à 760	(52-2)
11.811 à 820	(52-2)	31.771 à 780	(52-2)	47.971 à 980	(46-2)
12.131 à 140	(44-2)	32.001 à 010	(52-2)	48.341 à 350	(51-2)
12.291 à 300	(52-2)	32.081 à 090	(50-2)	48.531 à 560	(38-2)
12.411 à 420	(50-2)	32.401 à 410	(52-2)	49.541 à 550	(51-2)
12.671 à 680	(51-2)	32.661 à 670	(50-2)	49.951 à 960	(48-2)
13.161 à 170	(51-2)	33.221 à 230	(52-2)	50.041 à 050	(52-2)
13.451 à 460	(41-1)	33.331 à 340	(46-1)	50.221 à 230	(51-2)
13.591 à 600	(48-1)	33.631 à 640	(52-2)	50.341 à 350	(52-2)
13.831 à 840	(52-2)	33.651 à 660	(50-2)	50.771 à 780	(51-2)
14.331 à 340	(52-2)	33.661 à 670	(52-2)	50.851 à 860	(52-2)
14.401 à 410	(52-2)	33.891 à 900	(52-2)	50.961 à 970	(52-2)
14.611 à 620	(48-2)	34.051 à 060	(50-2)	51.251 à 260	(50-2)
15.251 à 260	(51-2)	34.101 à 110	(51-2)	51.581 à 590	(52-2)
15.271 à 280	(51-2)	34.201 à 210	(52-2)	51.791 à 800	(50-2)
15.331 à 340	(51-2)	34.321 à 330	(52-2)	51.891 à 900	(52-2)
15.751 à 760	(52-2)	34.401 à 410	(51-2)	52.001 à 010	(51-2)
15.821 à 830	(50-2)	34.751 à 760	(50-2)	52.061 à 070	(50-2)
15.831 à 840	(52-2)	35.221 à 230	(51-2)	52.971 à 980	(52-2)
16.171 à 180	(52-2)	35.251 à 260	(52-2)	53.081 à 090	(50-2)
17.221 à 230	(51-2)	35.431 à 440	(51-2)	53.631 à 640	(46-2)
17.621 à 630	(52-2)	35.481 à 490	(51-2)	54.041 à 050	(51-2)
18.081 à 090	(49-2)	35.501 à 510	(49-2)	54.131 à 140	(50-2)
19.441 à 450	(52-2)	35.781 à 790	(52-2)	54.241 à 250	(51-2)
19.781 à 790	(52-2)	35.821 à 830	(48-1)	54.291 à 300	(46-1)
19.991 à 000	(48-1)	36.211 à 220	(51-2)	54.331 à 340	(52-2)
20.271 à 280	(52-2)	36.651 à 660	(51-2)	54.701 à 710	(52-2)
20.291 à 300	(39-2)	37.071 à 080	(52-2)	54.771 à 780	(52-2)
20.991 à 000	(51-2)	37.111 à 120	(49-2)	55.351 à 360	(52-2)
21.271 à 280	(48-1)	37.211 à 220	(52-2)	55.391 à 400	(51-2)
				55.831 à 840	(51-2)
				55.861 à 870	(51-2)
				56.001 à 010	(51-2)
				56.011 à 020	(50-2)
				56.091 à 100	(52-2)
				56.121 à 130	(43-1)
				56.171 à 180	(51-2)
				56.311 à 320	(51-2)
				56.501 à 510	(52-2)
				56.541 à 550	(51-2)
				56.581 à 590	(52-2)
				56.771 à 780	(52-2)
				56.811 à 850	(52-2)
				56.851 à 860	(51-2)
				56.921 à 930	(51-2)
				57.021 à 030	(48-2)
				57.301 à 310	(52-2)
				57.341 à 350	(50-2)
				58.011 à 050	(52-2)
				58.091 à 100	(49-2)
				58.571 à 580	(51-2)
				58.881 à 890	(52-2)
				59.131 à 140	(51-2)
				59.261 à 270	(50-2)
				59.661 à 670	(52-2)
				59.721 à 730	(51-2)
				60.241 à 250	(52-2)
				60.391 à 400	(50-2)
				60.601 à 610	(49-2)
				60.751 à 760	(48-1)
				60.791 à 800	(51-2)
				60.801 à 810	(52-2)
				60.951 à 960	(50-2)
				61.091 à 100	(52-2)
				62.101 à 110	(52-2)
				62.161 à 170	(51-2)
				62.191 à 200	(46-2)
				62.411 à 420	(52-2)
				62.461 à 470	(52-2)
				62.741 à 750	(52-2)
				63.191 à 200	(51-2)
				63.601 à 610	(42-2)
				63.681 à 690	(52-2)
				63.741 à 750	(51-2)
				64.351 à 360	(52-2)
				66.081 à 090	(52-2)
				66.141 à 150	(51-2)
				66.321 à 330	(52-2)
				66.611 à 620	(52-2)
				66.631 à 640	(52-2)
				66.921 à 930	(52-2)
				66.931 à 940	(51-2)
				67.461 à 470	(52-2)
				68.251 à 260	(52-2)
				68.281 à 290	(50-2)
				68.321 à 330	(52-2)
				68.611 à 620	(49-2)
				68.761 à 770	(51-2)
				69.281 à 290	(44-2)
				69.291 à 300	(52-2)
				69.461 à 470	(51-2)
				69.471 à 480	(50-2)
				69.491 à 500	(51-2)
				69.871 à 880	(52-2)
				70.211 à 220	(52-2)
				70.301 à 310	(52-2)
				71.271 à 280	(52-2)
				71.671 à 680	(47-1)
				72.351 à 360	(52-2)
				72.391 à 400	(51-2)
				72.731 à 740	(51-2)
				73.021 à 040	(51-2)
				73.201 à 210	(50-2)
				73.431 à 440	(50-2)
				73.461 à 470	(52-2)
				73.511 à 520	(52-2)
				73.631 à 640	(51-2)
				74.751 à 760	(52-2)
				74.971 à 980	(51-2)
				75.111 à 120	(51-2)
				75.461 à 470	(49-2)
				75.911 à 920	(45-2)
				76.081 à 090	(52-2)
				76.351 à 360	(51-2)
				76.441 à 450	(50-2)
				76.971 à 980	(52-2)
				77.251 à 260	(51-2)
				77.391 à 400	(51-2)
				77.471 à 480	(42-2)
				77.971 à 980	(52-2)
				79.041 à 050	(45-2)
				79.051 à 060	(51-2)
				79.831 à 840	(52-2)
				79.921 à 930	(50-2)
				80.341 à 350	(51-2)
				80.381 à 390	(51-2)
				80.591 à 600	(52-2)
				80.881 à 890	(52-2)
				80.941 à 950	(52-2)
				81.321 à 330	(50-2)
				81.331 à 340	(51-2)
				82.041 à 050	(51-2)
				82.101 à 110	(52-2)
				82.351 à 360	(52-2)
				82.451 à 460	(52-2)
				82.941 à 950	(52-2)
				83.061 à 070	(50-2)
				83.491 à 500	(45-1)
				83.871 à 880	(52-2)
				84.021 à 030	(51-2)
				84.131 à 140	(52-2)
				85.211 à 220	(48-1)
				85.301 à 310	(52-2)
				85.801 à 810	(49-2)
				85.901 à 910	(52-2)
				86.261 à 270	(46-1)
				86.351 à 360	(52-2)
				86.531 à 540	(52-2)
				86.621 à 630	(51-2)
				86.881 à 890	(46-1)
				87.261 à 270	(51-2)
				88.151 à 160	(51-2)
				88.161 à 170	(47-2)
				88.551 à 560	(52-2)
				88.951 à 960	(50-2)
				89.101 à 110	(52-2)
				90.141 à 150	(52-2)
				90.201 à 210	(51-2)
				90.271 à 280	(52-2)
				90.291 à 300	(49-2)
				90.381 à 390	(47-2)
				90.731 à 740	(51-2)
				90.851 à 860	(48-2)
				90.941 à 950	(51-2)
				90.971 à 980	(52-2)
				91.041 à 020	(51-2)
				91.351 à 360	(50-2)
				91.551 à 560	(40-1)
				91.571 à 580	(52-2)
				91.711 à 720	(52-2)
				92.731 à 740	(50-2)
				93.631 à 640	(51-2)
				93.671 à 680	(50-2)
				93.831 à 840	(46-2)
				93.861 à 870	(50-2)
				94.031 à 040	(48-2)
				94.041 à 050	(51-2)
				94.101 à 110	(52-2)
				94.211 à 220	(44-1)
				94.261 à 270	(37-1)
				94.281 à 290	(51-2)
				94.391 à 400	(52-2)
				94.491 à 500	(45-1)
				94.681 à 690	(51-2)
				94.761 à 770	(48-2)
				94.991 à 000	(52-2)
				95.471 à 480	(50-2)
				95.481 à 490	(49-2)
				95.661 à 670	(46-1)
				95.831 à 840	(52-2)
				96.141 à 150	(52-2)
				96.381 à 390	(52-2)
				96.591 à 600	(52-2)
				97.271 à 280	(40-1)
				97.831 à 840	(42-1)
				98.051 à 060	(52-2)
				98.241 à 250	(52-2)
				98.341 à 350	(52-2)
				98.501 à 510	(52-2)
				98.591 à 600	(52-2)
				98.621 à 630	(50-2)
				98.671 à 680	(50-2)
				98.921 à 930	(52-2)
				99.051 à 060	(51-2)
				99.081 à 090	(52-2)
				99.291 à 300	(50-2)
				99.541 à 550	(52-2)
				99.571 à 580	(52-2)
				99.871 à 880	(51-2)
				99.881 à 890	(47-1)
				100.221 à 230	(51-2)
				100.621 à 630	(32-1)
				100.841 à 850	(52-2)
				101.511 à 520	(52-2)
				101.591 à 600	(52-2)
				101.761 à 770	(52-2)
				101.931 à 940	(52-2)
				102.261 à 270	(52-2)
				102.331 à 340	(49-2)
				102.421 à 430	(52-2)
				102.671 à 680	(51-2)
				102.891 à 900	(42-2)
				102.901 à 910	(51-2)
				102.971 à 980	(50-2)
				103.671 à 680	(51-2)
				103.811 à 820	(52-2)
				104.451 à 460	(52-2)
				104.471 à 480	(52-2)
				104.891 à 900	(52-2)
				104.921 à 930	(52-2)
				104.941 à 950	(39-1)
				104.961 à 970	(50-2)
				105.001 à 010	(50-2)
				105.511 à 520	(52-2)
				105.721 à 730	(52-2)
				105.841 à 850	(52-2)
				105.991 à 000	(51-2)
				106.051 à 060	(50-2)
				106.851 à 860	(46-2)
				107.041 à 050	(52-2)
				107.231 à 240	(46-2)
				107.761 à 770	(52-2)
				108.311 à 320	(43-1)
				108.331 à 340	(51-2)
				108.431 à 440	(52-2)
				108.461 à 470	(51-2)
				109.081 à 090	(50-2)
				109.951 à 960	(52-2)
				110.081 à 090	(52-2)
				110.131 à 140	(51-2)
				110.311 à 320	(41-1)
				110.961 à 970	(50-2)
				111.371 à 380	(51-2)
				111.511 à 520	(51-2)
				111.681 à 690	(52-2)
				111.791 à 800	(52-2)
				112.031 à 040	(52-2)
				112.241 à 250	(48-1)
				112.521 à 530	(51-2)
				112.861 à 870	(51-2)
				113.061 à 070	(46-1)
				113.071 à 080	(47-1)
				113.271 à 280	(49-2)
				113.521 à 530	(52-2)
				113.691 à 700	(52-2)
				113.901 à 910	(50-2)
				114.171 à 180	(51-2)
				114.241 à 250	(52-2)
				114.571 à 580	(51-2)
				114.741 à 750	(47-1)
				114.901 à 910	(51-2)
				114.931 à 940	(48-1)
				115.401 à 410	(22-2)
				115.631 à 640	(52-2)
				115.731 à 740	(52-2)
				116.201 à 210	(51-2)
				116.561 à 570	(48-1)
				116.571 à 580	(45-2)
				117.231 à 240	(50-2)
				117.241 à 250	(51-2)
				117.321 à 330	(45-2)
				117.681 à 690	(51-2)
				117.711 à 720	(46-1)
				117.831 à 840	(49-2)
				118.511 à 520	(46-1)
				118.611 à 620	(51-2)
				119.551 à 560	(52-2)
				119.561 à 570	(52-2)
				119.801 à 810	(43-1)
				120.461 à 470	(51-2)
				120.521 à 530	(52-2)
				120.591 à 600	(51-2)
				121.111 à 120	(52-2)
				121.121 à 130	(50-2)
				121.251 à 260	(52-2)
				121.451 à 460	(51-2)
				121.951 à 960	(50-2)
				121.981 à 990	(51-2)
				122.031 à 040	(52-2)
				122.161 à 170	(51-2)
				122.531 à 540	(49-2)
				122.971 à 980	(48-2)
				123.431 à 440	(51-2)
				123.501 à 510	(49-2)
				123.591 à 600	(52-2)
				123.811 à 820	(52-2)
				123.911 à 920	(52-2)
				124.401 à 410	(52-2)
				125.091 à 100	(49-2)
				125.191 à 200	(51-2)
				125.271 à 280	(52-2)
				125.501 à 510	(49-2)
				125.791 à 800	(48-1)
				126.541 à 550	(49-2)
				128.191 à 200	(52-2)
				128.741 à 750	(52-2)
				129.211 à 220	(51-2)
				129.331 à 340	(51-2)
				129.771 à 780	(51-2)
				129.821 à 830	(52-2)
				130.441 à 450	(51-2)
				130.941 à 950	(51-2)
				130.961 à 970	(50-2)
				131.061 à 070	(50-2)
				131.071 à 080	(52-2)
				131.141 à 150	(52-2)
				131.181 à 190	(49-2)
				131.321 à 330	(45-2)
				131.371 à 380	(49-2)
				131.391 à 400	(49-2)
				132.191 à 200	(50-2)

132.681 à 690	(52-2)	148.901 à 910	(52-2)	163.901 à 910	(52-2)
133.041 à 050	(52-2)	149.051 à 060	(49-2)	164.361 à 370	(52-2)
133.101 à 110	(45-1)	149.161 à 170	(51-2)	164.381 à 390	(52-2)
133.261 à 270	(52-2)	149.381 à 390	(48-1)	164.471 à 480	(52-2)
133.301 à 310	(51-2)	149.511 à 520	(52-2)	164.691 à 700	(47-2)
133.611 à 620	(28-2)	149.781 à 790	(52-2)	165.151 à 160	(52-2)
134.211 à 220	(51-2)	149.791 à 800	(41-1)	165.531 à 540	(52-2)
134.521 à 530	(52-2)	149.841 à 850	(52-2)	165.671 à 680	(51-2)
134.691 à 700	(52-2)	150.251 à 260	(52-2)	166.061 à 070	(52-2)
134.891 à 900	(50-2)	150.361 à 370	(44-1)	166.781 à 790	(52-2)
134.931 à 940	(43-2)	150.421 à 430	(52-2)	166.791 à 800	(50-2)
135.031 à 040	(52-2)	150.521 à 530	(51-2)	166.841 à 850	(35-1)
135.401 à 410	(52-2)	150.581 à 590	(52-2)	166.891 à 900	(51-2)
135.681 à 690	(46-1)	150.601 à 610	(52-2)	167.551 à 560	(51-2)
135.941 à 950	(51-2)	150.681 à 690	(52-2)	167.791 à 800	(52-2)
136.271 à 280	(52-2)	151.331 à 340	(52-2)	168.601 à 610	(34-1)
136.341 à 350	(51-2)	151.811 à 820	(50-2)	168.621 à 630	(52-2)
137.791 à 800	(49-2)	151.951 à 960	(45-1)	169.301 à 310	(52-2)
138.441 à 450	(52-2)	151.961 à 970	(45-1)	169.361 à 370	(52-2)
138.561 à 570	(52-2)	152.101 à 110	(52-2)	169.761 à 770	(52-2)
139.241 à 250	(52-2)	152.291 à 300	(50-2)	169.881 à 890	(52-2)
139.351 à 360	(41-1)	152.331 à 340	(52-2)	170.001 à 010	(52-2)
140.811 à 820	(47-2)	152.401 à 410	(51-2)	170.411 à 420	(51-2)
141.441 à 450	(52-2)	152.431 à 440	(52-2)	170.491 à 500	(52-2)
141.511 à 520	(52-2)	153.141 à 150	(48-2)	170.721 à 730	(52-2)
141.661 à 670	(52-2)	153.151 à 160	(50-2)	171.461 à 470	(52-2)
141.911 à 920	(52-2)	153.721 à 730	(51-2)	171.671 à 680	(50-2)
141.991 à 000	(52-2)	154.381 à 390	(48-1)	171.821 à 830	(30-2)
142.131 à 140	(51-2)	154.621 à 630	(52-2)	171.831 à 840	(31-2)
142.231 à 240	(48-1)	155.321 à 330	(46-2)	172.651 à 660	(52-2)
142.301 à 310	(52-2)	155.351 à 360	(40-1)	172.801 à 810	(51-2)
142.511 à 520	(52-2)	156.491 à 500	(50-2)	173.131 à 140	(51-2)
143.141 à 150	(49-2)	157.131 à 140	(51-2)	173.141 à 150	(48-2)
143.341 à 350	(52-2)	157.461 à 470	(52-2)	173.301 à 310	(47-2)
143.771 à 780	(49-2)	158.001 à 010	(51-2)	173.601 à 610	(51-2)
144.361 à 370	(51-2)	158.371 à 380	(52-2)	173.891 à 900	(52-2)
144.811 à 820	(50-2)	158.381 à 390	(47-2)	174.541 à 550	(47-2)
144.911 à 920	(49-2)	158.491 à 500	(45-2)	174.691 à 700	(52-2)
145.871 à 880	(50-2)	158.781 à 790	(52-2)	175.131 à 140	(52-2)
146.101 à 110	(50-2)	158.891 à 900	(52-2)	175.231 à 240	(50-2)
146.811 à 820	(52-2)	159.741 à 750	(52-2)	175.291 à 300	(52-2)
146.841 à 850	(52-2)	159.911 à 920	(52-2)	175.361 à 370	(52-2)
146.921 à 930	(50-2)	160.341 à 350	(52-2)	175.831 à 840	(49-2)
147.341 à 350	(52-2)	160.551 à 560	(50-2)	176.101 à 110	(50-2)
147.801 à 810	(52-2)	160.591 à 600	(50-2)	176.191 à 200	(45-1)
147.981 à 990	(49-2)	160.831 à 840	(52-2)	176.261 à 270	(52-2)
148.031 à 040	(51-2)	161.181 à 190	(50-2)	176.521 à 530	(50-2)
148.041 à 050	(52-2)	161.791 à 800	(52-2)	176.751 à 760	(52-2)
148.141 à 150	(51-2)	161.821 à 830	(52-2)	176.791 à 800	(51-2)
148.491 à 500	(47-1)	162.901 à 910	(52-2)	176.891 à 900	(50-2)
148.691 à 700	(47-1)	163.511 à 520	(52-2)	176.981 à 990	(52-2)
148.781 à 790	(50-2)	163.591 à 600	(49-2)	177.811 à 820	(47-2)
148.811 à 830	(50-2)	163.881 à 890	(52-2)	177.911 à 920	(50-2)

Anciens Etablissements BAIGNOL et FARJON

(Manufacture nationale de Boulogne-sur-Mer.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 63.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 8, RUE D'ORLÉANS, A BOULOGNE-SUR-MER

R. C.: Boulogne-sur-Mer n° 874.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 30 obligations 6 3/4 0/0 1949, sur le total de 101 obligations qui est à amortir, et dont le troisième amortissement est prévu pour le 15 novembre 1952.

En conséquence, MM. les porteurs d'obligations 6 3/4 0/0 1949 des Anciens établissements Baignol et Farjon sont priés d'assister au tirage des 71 obligations qui n'ont pas été achetées par notre société, amortissables et remboursables au 15 novembre 1952.

Le tirage aura lieu dans les locaux de la société débitrice, 42, rue d'Enghien, le mercredi 1er octobre 1952, à dix heures trente.

Le conseil d'administration.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1945

DE LA

Compagnie d'électricité industrielle.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1945) de la Compagnie d'électricité industrielle sont informés que l'amortissement du 1er janvier 1953 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

Groupement pour la Reconstitution de la Moselle Sinistrée

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

SIÈGE SOCIAL: 4, RUE AU BLÉ, METZ (MOSELLE)

Registre du commerce: Metz n° 2021 B

Emprunt 4 1/2 0/0 novembre 1947 de 1.250.000 F.

Cinquième amortissement.

Avis aux obligataires.

Le Groupement pour la reconstruction de la Moselle sinistrée, usant du droit qu'il s'est réservé lors de l'émission, a amorti par rachats en Bourse le nombre de titres prévu par le tableau d'amortissement pour le remboursement du 1er novembre 1952 de son emprunt à 1/2 0/0 novembre 1947.

En conséquence, le tirage au sort correspondant à ce remboursement n'aura pas lieu.

Le Groupement avait également amorti par rachats en Bourse le nombre de titres prévu pour les amortissements précédents (remboursements du 1er novembre 1948 au 1er novembre 1951).

LA GAULOISE

Société de l'industrie chimique.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: LE PONTET (VAUCLUSE), QUARTIER DE COULON

Registre du commerce: Avignon n° 11657.

Obligations 4 1/4 0/0 1945 de 5.000 F.

Septième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er novembre 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1946 à 1951 ont été couverts par rachats en Bourse.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt Caisse nationale de l'énergie 4 1/2 0/0 1952 (fusion) provenant du regroupement en 1952 d'emprunts 4 1/2 0/0 mis par la loi du 8 avril 1946 à la charge d'Electricité de France et de Gaz de France (services nationaux, de production ou de distribution).

DATES DE REMBOURSEMENT	NOMBRE D'OBLIGATIONS à rembourser, exprimé en coupures de 10.000 F.
15 septembre 1953	3.340
— 1954	3.491
— 1955	3.648
— 1956	3.812
— 1957	3.983
— 1958	4.163
— 1959	4.350
— 1960	4.546
— 1961	4.750
— 1962	4.965
— 1963	5.187
— 1964	5.421
— 1965	5.665
— 1966	5.920
— 1967	6.186
— 1968	6.465
— 1969	6.756
— 1970	7.060
— 1971	7.377
Total	97.084

Groupement pour la Reconstitution des Eglises et Edifices Religieux Sinistrés

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES
4, RUE JULES-LEFEBVRE, A PARIS
R. C.: Seine n° 399298 B.

Emprunt 6 1/4 0/0 décembre 1950.

Deuxième amortissement.

Il sera procédé le 15 octobre 1952, à dix heures, au siège de l'Union industrielle de crédit pour la reconstitution, 8, rue Lamennais, à Paris, au tirage au sort de 1.339 obligations devant être remboursées au pair.

Le Groupement a amorti par rachats en Bourse 1.104 obligations.

Société des VOIES FERREES du DAUPHINEE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.004.100 F
(EN LIQUIDATION)
72, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, A PARIS (8e)
R. C.: Seine n° 193422.

OBLIGATIONS DE 500 F 3 0/0 (2e SERIE) 1899

TIRAGE DU 1er SEPTEMBRE 1952

Tirage au sort de quatre-vingt six obligations formant l'amortissement prévu pour l'année 1952.

La présente liste comprend:

1° Les numéros des obligations amorties au tirage susvisé et remboursables à partir du 1er octobre 1952 avec le coupon n° 100 du 1er avril 1953 attaché;

2° Les numéros des obligations amorties aux précédents tirages et non encore remboursées. Ces dernières obligations sont remboursables, coupon du 1er avril de l'année suivant le tirage attaché.

Les numéros des obligations non estampillées sont marqués d'un astérisque.

NUMEROS amortis et années des tirages.	NUMEROS amortis et années des tirages.	NUMEROS amortis et années des tirages.	NUMEROS amortis et années des tirages.	NUMEROS amortis et années des tirages.
6 (52)	979 (52)	1.732 (52)	2.605 (51)	3.242 (48)
10 (52)	994 (52)	1.763 (52)	2.652 (50)	3.244 (52)
63 (52)	1.025 (52)	1.769 (52)	2.661 (52)	3.256 (52)
81 (52)	1.026 (52)	1.801 (52)	2.670 (46)	3.258 (50)
108 (45)	1.068 (52)	1.810 (52)	2.676 (52)	3.268 (51)
110 (47)	1.076 (51)	1.862 (52)	2.696 (52)	3.274 (40)
112 (29)	1.099 (52)	1.875 (46)	2.702 (52)	3.295 (51)
113 (37)	1.124 (52)	1.886 (52)	2.713 (50)	3.302 (50)
115 (52)	1.126 (47)	1.909 (52)	2.771 (52)	3.312 (52)
157 (52)	1.129 (47)	1.929 (47)	2.791 (47)	3.328 (52)
158 (47)	1.165 (52)	1.935 (52)	2.823 (45)	3.366 (48)
161 (41)	1.207 (50)	1.994 (50)	2.826 (51)	3.382 (52)
164 (47)	1.212 (51)	2.006 (52)	2.848 (40)	3.410 (49)
165 (41)	1.215 (52)	2.050 (52)	2.860 (46)	3.451 (52)
279 (52)	1.220 (52)	2.075 (52)	2.904 (51)	3.453 (51)
284 (41)	1.227 (52)	2.148 (52)	2.945 (52)	3.456 (52)
315 (52)	1.244 (52)	*2.154 (51)	2.929 (46)	3.464 (52)
320 (51)	1.252 (52)	2.158 (52)	2.980 (49)	3.488 (52)
386 (52)	1.289 (44)	2.161 (51)	3.009 (52)	3.512 (52)
391 (52)	*1.281 (49)	2.249 (52)	3.010 (50)	3.521 (44)
446 (51)	*1.284 (48)	2.252 (49)	3.016 (40)	3.531 (51)
460 (51)	*1.297 (51)	2.255 (49)	3.053 (51)	3.538 (36)
499 (44)	1.336 (52)	2.275 (52)	3.056 (52)	3.550 (50)
519 (52)	1.350 (51)	2.277 (50)	3.091 (52)	3.575 (35)
594 (52)	*1.363 (48)	2.301 (51)	3.098 (50)	3.582 (44)
610 (51)	*1.364 (43)	2.314 (45)	3.112 (52)	3.583 (52)
611 (44)	*1.365 (46)	2.356 (50)	3.133 (51)	3.599 (52)
632 (52)	1.381 (52)	2.358 (49)	3.149 (43)	3.604 (39)
665 (52)	*1.485 (51)	2.398 (52)	3.157 (44)	3.616 (52)
672 (52)	*1.486 (36)	2.428 (49)	3.158 (48)	3.690 (38)
680 (52)	1.496 (51)	2.440 (48)	3.159 (48)	3.726 (52)
701 (48)	1.531 (52)	2.445 (52)	3.161 (51)	3.727 (51)
744 (47)	*1.634 (35)	2.451 (52)	3.170 (48)	3.833 (49)
769 (52)	*1.645 (37)	2.533 (49)	3.188 (50)	3.848 (52)
806 (51)	1.668 (50)	2.534 (51)	3.189 (50)	3.854 (50)
902 (52)	1.678 (48)	2.536 (52)	3.190 (52)	3.899 (46)
905 (51)	1.692 (52)	2.537 (51)	3.197 (52)	3.950 (51)
923 (52)	1.699 (52)	2.552 (52)	3.205 (50)	3.982 (51)
933 (52)	1.709 (49)	2.573 (51)	3.216 (51)	*3.996 (44)
941 (51)	1.711 (43)			

UNION DES COOPERATEURS DE LORRAINE

SIÈGE SOCIAL: BAR-LE-DUC, 24, RUE BRADFER
R. C.: Bar-le-Duc n° 302369.

EMPRUNT OBLIGATAIRE 3,75 0/0 1945

Septième tirage d'amortissement.

Liste des trois cent dix obligations sorties au septième tirage du 8 septembre 1952 et qui seront remboursées le 1er octobre 1952.

A partir du 1er octobre 1952, les obligations amorties au présent tirage et non remboursées cesseront de porter intérêt.

10	16	28	148	202	5.720	5.723	5.730	5.755	5.759
219	223	226	227	237	5.762	5.763	5.772	5.842	5.844
239	242	244	245	248	5.874	5.879	5.880	5.881	5.882
250	282	297	298	361	5.957	5.958	5.960	5.987	5.998
448	449	465	520	521	6.045	6.047	6.048	6.051	6.053
524	541	572	625	628	6.068	6.070	6.092	6.098	6.120
629	632	633	723	758	6.121	6.157	6.162	6.174	6.208
759	798	858	859	872	6.304	6.306	6.434	6.437	6.450
947	1.021	1.048	1.072	1.186	6.483	6.525	6.526	6.532	6.535
1.223	1.361	1.432	1.482	1.544	6.537	6.543	6.544	6.549	6.559
1.589	1.604	1.612	1.624	1.637	6.679	6.704	6.720	6.765	6.803
1.654	1.664	1.771	1.804	1.812	6.816	6.916	6.999	7.008	7.014
1.936	1.941	2.018	2.112	2.134	7.023	7.067	7.104	7.105	7.117
2.147	2.165	2.185	2.355	1.366	7.165	7.223	7.265	7.319	7.345
2.420	2.486	2.600	2.604	2.651	7.422	7.450	7.457	7.484	7.519
2.668	2.702	2.745	2.784	2.788	7.523	7.540	7.541	7.543	7.557
2.938	2.961	3.047	3.136	3.162	7.564	7.567	7.586	7.588	7.685
3.181	3.242	3.243	3.245	3.303	7.686	7.692	7.693	7.695	7.697
3.351	3.378	3.381	3.382	3.392	7.699	7.700	7.703	7.764	7.817
3.393	3.396	3.423	3.431	3.451	7.827	7.828	7.831	7.834	7.839
3.489	3.492	3.532	3.756	3.805	7.844	7.845	7.872	7.898	7.954
3.822	3.824	3.836	3.858	3.888	8.014	8.038	8.204	8.214	8.224
3.911	3.967	3.975	3.984	4.050	8.248	8.263	8.273	8.283	8.290
4.061	4.136	4.237	4.244	4.277	8.320	8.334	8.379	8.443	8.545
4.285	4.321	4.338	4.357	4.390	8.580	8.588	8.600	8.666	8.713
4.457	4.619	4.680	4.710	4.716	8.818	8.820	8.824	8.865	8.897
4.772	4.982	4.984	5.071	5.137	9.015	9.061	9.121	9.143	9.211
5.256	5.355	5.370	5.373	5.498	9.225	9.273	9.319	9.393	9.428
5.519	5.526	5.535	5.537	5.539	9.480	9.488	9.498	9.508	9.522
5.542	5.552	5.560	5.599	5.604	9.535	9.545	9.597	9.756	9.807
5.608	5.610	5.616	5.629	5.621	9.809	9.827	9.848	9.914	9.944

Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs et dont le remboursement n'a pas encore été demandé.

Premier tirage.

1.229 3.292 8.551

Deuxième tirage.

948	1.461	1.702	1.930	3.267
	5.420	8.531	9.682	

Troisième tirage.

533	782	833	1.545	1.840
1.901	1.985	4.406	6.325	8.521
8.598	8.629	8.706	8.765	8.791
9.127	9.146	9.243	9.244	9.863

Quatrième tirage.

27	78	115	122	126
150	565	832	1.195	1.736
1.942	2.315	2.868	2.912	2.915
3.045	3.568	4.461	4.626	4.635
4.912	5.002	5.205	5.206	5.547
5.795	6.090	6.130	7.536	7.950
8.597	8.603	9.238	9.268	9.686
9.689	9.859	9.939		

Cinquième tirage.

168	345	347	348	620
622	1.061	1.062	1.208	1.224
1.500	1.839	1.849	1.853	2.452
2.545	2.621	2.650	2.897	3.000
3.065	3.114	3.209	3.312	3.849
4.222	4.459	4.514	5.066	5.176
5.234	5.254	5.638	6.146	6.170
6.574	6.751	7.758	8.060	8.201
8.247	8.361	8.527	8.638	

Sixième tirage.

95	100	108	200	260
560	618	671	691	727
1.042	1.074	1.139	1.207	1.396
1.398	1.445	1.627	1.642	1.646
1.701	1.754	1.872	1.953	1.954
1.964	1.976	2.040	2.083	2.091
2.115	2.151	2.157	2.253	2.324
2.327	2.400	2.461	2.504	2.509
2.560	2.565	2.675	2.885	2.886
2.925	2.972	3.002	3.085	3.337
3.641	3.759	3.771	3.778	3.781
3.832	3.841	3.894	3.902	3.974
3.992	4.011	4.096	4.247	4.271
4.2-6	4.409	4.412	4.576	4.701
4.776	4.785	4.857	4.903	4.916
5.003	5.118	5.160	5.210	5.303
5.357	5.421	5.464	5.487	5.555
5.662	5.675	5.686	5.895	5.943
5.976	6.014	6.081	6.144	6.169
6.491	6.438	6.511	6.514	6.645
6.653	6.694	6.907	7.115	7.157
7.382	7.571	8.128	8.156	8.197
8.198	8.571	8.573	8.611	8.678
8.763	8.965	9.045	9.048	9.073
9.084	9.213	9.222	9.342	9.400
9.448	9.455	9.542	9.574	9.580
9.584	9.586	9.595	9.851	9.989

COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.400 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 10 ET 12, BOULEVARD JULES-FAVRE, A LYON
R. C.: Lyon n° 9932 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 240 obligations 3 1/2 0/0 1945 dont le deuxième amortissement est prévu pour le 15 octobre 1952.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en septembre 1952.

L'amortissement précédent a été réalisé par voie de rachats en Bourse.

VILLE DE DIJON

Tirage des obligations de l'emprunt de 6.229.000 F 4,25 0/0 1931.

Il a été procédé le mercredi 10 septembre 1952, à quinze heures, en séance publique, à l'hôtel de ville, au tirage au sort des obligations à rembourser de l'emprunt de 6.229.000 F 4,25 0/0 1931.

Les numéros ci-après ont été extraits de la roue:

20	34	42	119	197	1.881	1.885	1.913	1.978	1.981
200	247	269	270	277	2.019	2.026	2.070	2.075	2.135
283	291	328	364	380	2.190	2.193	2.228	2.242	2.264
390	397	403	423	455	2.302	2.390	2.395	2.424	2.434
471	486	490	516	547	2.447	2.451	2.472	2.549	2.555
618	663	673	712	753	2.567	2.572	2.634	2.648	2.657
759	810	824	829	845	2.681	2.703	2.719	2.752	2.759
848	856	858	871	898	2.777	2.799	2.851	2.852	2.865
905	908	928	954	976	2.893	2.915	2.968	2.983	3.016
987	990	994	1.001	1.020	3.038	3.043	3.048	3.052	3.090
1.032	1.066	1.070	1.097	1.111	3.112	3.119	3.126	3.144	3.239
1.140	1.145	1.171	1.180	1.209	3.265	3.299	3.330	3.534	3.596
1.215	1.222	1.251	1.285	1.298	3.614	3.620	3.631	3.657	3.662
1.418	1.448	1.466	1.557	1.576	3.721	3.756	3.800	3.805	3.809
1.598	1.601	1.602	1.625	1.712	3.870	3.882	3.887	3.888	
1.728	1.831	1.836	1.854	1.862					

Obligations sorties aux tirages précédents et non encore remboursées.

303	308	321	323	373	2.172	2.176	2.213	2.368	2.430
375	425	443	448	485	2.437	2.443	2.450	2.461	2.554
487	512	611	615	632	2.585	2.613	2.622	2.629	2.663
771	775	777	780	784	2.669	2.678	2.725	2.832	2.834
804	854	861	894	923	2.835	2.869	2.885	2.891	2.896
933	945	963	972	974	2.921	2.958	2.986	2.990	2.997
1.006	1.174	1.199	1.250	1.305	3.005	3.033	3.049	3.051	3.067
1.397	1.424	1.425	1.432	1.434	3.127	3.212	3.214	3.249	3.270
1.550	1.621	1.623	1.624	1.646	3.297	3.298	3.355	3.358	3.391
1.648	1.663	1 883	1.896	1.902	3.395	3.470	3.533	3.643	3.692
1.903	1.917	1.983	2.021	2.058	3.709	3.735	3.749	3.797	3.886
2.073	2.074	2.091	2.107	2.121	3.891	3.903	3.910		

Les obligations sorties au tirage du 10 septembre 1952, seront remboursées à partir du mercredi 1er octobre 1952.

ETABLISSEMENTS A. HURET ET P. MARCQ

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 80.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

PONT-DE-BRIQUES, COMMUNE DE CONDETTE (PAS-DE-CALAIS)

Registre du commerce: Boulogne-sur-Mer n° 162.

Obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1945).

Septième amortissement du 1er novembre 1952.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er novembre 1952 et, en conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Les amortissements précédents ayant été réalisés par rachats, il n'existe pas d'obligations amorties restant à rembourser.

SOCIETE ANONYME DES DOCKS DE BLOIS

CAPITAL: 14.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A BLOIS, 16, AVENUE GAMBETTA

Emprunt obligataire 5,50 0/0 1947 (5e tirage).

Liste des 64 obligations de 5.000 F sorties au tirage du 26 juillet 1952 et remboursables à partir du 15 octobre 1952.

10	18	29	74	103	1.198	1.199	1.227	1.239	1.363
117	153	162	173	237	1.400	1.405	1.437	1.469	1.470
314	397	409	454	503	1.471	1.472	1.473	1.496	1.497
600	616	647	718	720	1.499	1.542	1.568	1.638	1.741
724	737	770	827	900	1.748	1.785	1.833	1.862	1.879
927	958	978	1.014	1.032	1.911	1.962	1.966	1.988	
1.053	1.060	1.090	1.105	1.133					

Liste des obligations de 5.000 F sorties aux tirages antérieurs et non présentées au remboursement.

9	66	142	299	357	1.358	1.458	1.475	1.640	1.664
495	655	762	771	774	1.843	1.911	1.996	2.000	
841	848	1.146	1.245	1.268					

AVIS DIVERS

SOCIETE des MINES de FER de la MOURIERE

61, RUE DE MONCEAU, PARIS (8e)

Il a été procédé le 15 septembre 1952 à l'annulation de:

1° 200 (deux cents) obligations 4 0/0 1945 chiffre prévu au tableau d'amortissement;

2° 170 (cent soixante-dix) obligations 4 0/0 1945 rachetées en excédent pour fournir le septième amortissement prévu au 15 septembre 1952.

Institut d'Emission des Etats du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam

Situation comptable au 31 août 1952.

(Article 66 des statuts.)

ACTIF

		Piastres I. C.
Immobilisations		21.090.097 20
Avances statutaires au Trésor indochinois		8.305.423.264 90
Avoirs en devises de l'institut d'émission, encaisse francs statutaires (art. 29), disponibilités francs pour transfert:		
Transferts	660.580.279 43	
Disponibilités en devises	»	
Disponibilités en or	»	
		660.580.279 43
Tirages des Trésors nationaux sur leurs comptes d'avances (A):		
Cambodge	200.000.000 »	
Laos	»	
Viet-Nam	200.000.000 »	
		400.000.000 »
Effets en pension		»
Effets et créances en cours de recouvrement		1.427.335 10
Billets en compte à la Banque de l'Indochine		772.295.105 51
Caisse et comptes courants		3.207.782 43
Opérations à régulariser		187.898 75
Dépenses d'exploitation		26.383.809 49
		10.193.595.572 81

PASSIF

Fonds de dotation		200.000.000 »
Avances du Trésor indochinois		3.000.000 »
Emission fiduciaire		8.254.289.316 »
Créance du Trésor français (résultant du transfert de l'émission)		502.586.077 90
Effets circulant sous notre endos:		
Bons du Trésor du Cambodge	200.000.000 »	
Bons du Trésor du Laos	»	
Bons du Trésor du Viet-Nam	285.000.000 »	
		485.000.000 »
Comptes de dépôts:		
Trésors nationaux:		
Cambodge	187.740.522 62	
France	88.105.576 43	
Laos	»	
Viet-Nam	200.000.000 »	
	475.846.099 05	
Caisse autonome	95.541.675 50	
Autres collectivités publiques	10.971 89	
Banques	140.532.916 96	
		711.931.663 40
Opérations à régulariser		»
Recettes d'exploitation		36.788.515 41
		10.193.595.572 81

HORS BILAN

Droits à tirages des Trésors nationaux sur leurs avances autorisées (A):		
Cambodge	300.000.000 »	
Laos	80.000.000 »	
Viet-Nam	350.000.000 »	
		730.000.000 »
Bons de la Caisse autonome revêtus de l'aval de l'Institut d'Emission		458.000.000 »

(A) Le montant des **avances autorisées** figurant en comptabilité est la somme des droits à tirage et des tirages effectués.

ETABLISSEMENTS C. S. L.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.250.000 F
132, AVENUE MAIGNAN, TOULOUSE

Recouponnement des titres.

Les porteurs de titres sont priés d'en faire le dépôt au siège social, 132, avenue Maignan, Toulouse.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 6 septembre 1952, le président du tribunal de première instance de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée *Fritsch* (Constance), épouse Meyer (Walter), ressortissante allemande, à Kleinlinden (Allemagne), notamment une part d'un immeuble sis à Bindernheim (Bas-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 6 septembre 1952, le président du tribunal de première instance de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au nommé Lichtenstein (Oswald), ressortissant allemand, notamment une créance à Ingersheim (Haut-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 6 septembre 1952, le président du tribunal de première instance de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la demoiselle Basler, ressortissante allemande, abandonnés à Triembach-au-Val (Bas-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 6 septembre 1952, le président du tribunal de première instance de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux nommés Laruelle (Georges) et Laruelle (Paula), ressortissants allemands, en Allemagne, notamment leur part indivise dans la succession du sieur Laruelle (Georges), décédé à Nothalten (Bas-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 6 septembre 1952, le président du tribunal de première instance de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Bottke (Emile) et Gertrude, née Berberich, ressortissants allemands, autrefois à Sundhoffen (Haut-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture du Pas-de-Calais.

PONTS ET CHAUSSÉES

Reconstruction des ouvrages d'art.

Pont de Courrières livrant passage à la R. N. 319 sur le canal de la Haute-Deule.

Construction des culées et travées d'accès.

ADJUDICATION

A ARRAS, bureaux de la préfecture, le jeudi 9 octobre 1952, à quinze heures.

Le jeudi 9 octobre 1952, à quinze heures, il sera procédé en séance publique par le préfet du département du Pas-de-Calais, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef du service ordinaire des ponts et chaussées du département, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de reconstruction du pont livrant passage à la R. N. 319 à Courrières sur le canal de la Haute-Deule:

Construction des culées, des piles culées et des travées d'accès.

Travaux à l'entreprise	40.910.700 F.
Somme à valoir	4.089.300
Total	45.000.000 F.

Cautionnement provisoire: 500.000 F.
Cautionnement définitif: 1.000.000 de francs.

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Pièces à soumettre au visa.*

Les pièces qui doivent, par application de l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef, devront, à peine de forclusion, être déposées dix jours au moins avant celui de l'adjudication, entre les mains de M. Fontana, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 13, rue des Grands-Viéziers, à Arras.

Celui-ci les visera et les remettra au déposant, contre décharge, cinq jours au moins avant celui de l'adjudication.

II — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés et le samedi après douze heures:

1° Dans les bureaux de la préfecture (1e division, 1er bureau) de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures;

2° Dans les bureaux de l'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, 6, rue du Tribunal, à Béthune, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures.

III. — *Envoi des soumissions.*

Les concurrents adresseront leurs soumissions, avec les pièces mentionnées dans l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, par lettre recommandée, à l'une des adresses suivantes:

1° Au préfet du département du Pas-de-Calais, 4e division, 1er bureau, à Arras;

2° A M. Fontana, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 13, rue des Grands-Viéziers, à Arras.

Le délai pour la réception des lettres recommandées, expirera le 7 octobre 1952, à seize heures. Les soumissions qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Fait à Arras, le 9 septembre 1952.

Le préfet du Pas-de-Calais,
GEORGES PHALEMPIN.

Préfecture de la Corse.

PONTS ET CHAUSSÉES

Route nationale n° 198 (P. M. 162.800).

Construction d'un pont avec tablier en béton armé de 14 mètres d'ouverture, sur la rivière « Sisco ».

ADJUDICATION RESTREINTE

A une date qui sera fixée ultérieurement, il sera procédé en séance publique par le préfet du département de la Corse, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de construction d'un pont avec tablier en béton armé de 14 mètres d'ouverture sur la rivière Sisco (R. N. n° 198. — P. M. 162.800).

Montant du cautionnement provisoire: 250.000 F.
Montant du cautionnement définitif: 500.000 F.

Les travaux à l'entreprise sont évalués comme il suit:

1° Pont en béton armé de 14 mètres d'ouverture	11.060.750 F.
2° Elargissement d'un ponceau de 3 mètres d'ouverture situé au P. M. 162.740	1.134.580
3° Déviation et passerelle provisoire	500.000
4° Terrassements et chaussées	1.097.000
Montant des travaux à l'entreprise	16.792.330 F.
Somme à valoir	2.407.670
Total général	19.200.000 F.

Conditions principales de l'adjudication.

I. — Les demandes d'admission accompagnées des pièces mentionnées dans l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales seront adressées franco à l'ingénieur en chef, et elles devront lui parvenir avant le 30 septembre 1952, à seize heures, terme de rigueur.

Les demandes qui parviendront à l'ingénieur en chef postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

II. — *Instruction des demandes.*

La liste des personnes admises à concourir sera arrêtée par le bureau d'adjudication. Aucun concurrent ne pourra être écarté sans avoir été appelé à présenter ses observations devant ce bureau.

Les personnes admises à prendre part à l'adjudication seront avisées ultérieurement et directement, par lettre recommandée, de la date de l'adjudication.

Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées, avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

III. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés:

1° Dans les bureaux de la préfecture de la Corse (1re division), de dix heures à douze heures et de quinze heures à dix-sept heures;

2° Dans les bureaux de M. Duval, ingénieur en chef, rue Maréchal-Ornano, à Ajaccio, de dix heures à douze heures et de quinze heures à dix-sept heures;

3° Dans les bureaux de M. Bousseau, ingénieur ordinaire à Bastia, de dix heures à douze heures et de quinze heures à dix-sept heures;

4° Au ministère des travaux publics (service intérieur), boulevard Saint-Germain, n° 244, Paris, de dix heures et demie du matin à cinq heures du soir.

Un programme sommaire résumant l'objet de l'entreprise, la description des travaux et leur estimation, accompagné de croquis très sommaire indiquant le plan général des travaux et les dispositions d'ensemble des principaux ouvrages sera envoyé aux entrepreneurs et aux personnes intéressées qui en feront la demande à l'ingénieur en chef.

Fait à Ajaccio, le 3 septembre 1952.

Pour le préfet:
Le secrétaire général,
J. CASSAN.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

22 août 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Association amicale des anciens élèves des cours Pigier.** But: venir en aide à ses membres par des prêts gratuits, des secours temporaires, des cours de perfectionnement (conférences, consultations professionnelles). Siège social: 7, rue du Château, Melun.

22 août 1952. Déclaration à la préfecture de Douai. **Club des supporters Allez l'Olympique flinois.** But: rassembler tous les amis du club de football l'Olympique flinois; soutenir et conseiller cette société et venir en aide aux joueurs. Siège social: café Jean Legrand, Flines-lez-Râches.

25 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Commercy. Société de chasse **Saint-Hubert de Maizey.** But: protection du gibier, repeuplement, répression du braconnage, destruction des nuisibles. Siège social: mairie de Maizey.

25 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois. **Saint-Hubert, de Marlioz.** But: répression du braconnage, protection du gibier. Siège social: mairie de Marlioz.

25 août 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Association des mamans de l'école maternelle de Dammarie-les-Lys.** But: unir les mères de famille et le personnel enseignant dans le but d'améliorer la vie de l'enfant à l'école. Siège social: 17, rue du Capitaine-Bernard-de-Poret, Dammarie-les-Lys.

27 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Avallon. **Société de chasse de Jully.** But: protection du gibier contre le braconnage, destruction des animaux nuisibles; protection des oiseaux utiles à l'agriculture; répression du braconnage. Siège social: mairie de Jully.

27 août 1952. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Société de chasse de Périers-sur-le-Dan.** But: organisation de la chasse; répression du braconnage. Siège social: mairie de Périers-sur-le-Dan.

27 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture du Blanc. **Amicale des chasseurs de la Minière.** But: rassembler les propriétaires cultivateurs et habitants du hameau en vue de l'organisation de la chasse et de la protection des propriétés et des récoltes. Siège social: chez le président: M. Raymond Tricot, à la Minière.

29 août 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Marne. **Association de chasse de Maranville.** But: mettre en commun les droits de chasse sur le territoire de la commune; améliorer la chasse par la répression du braconnage et la divagation des chiens, la protection des couvées et nichées, la destruction des animaux nuisibles, le repeuplement, la constitution de réserves et la limitation des jours de chasse. Siège social: mairie de Maranville.

30 août 1952. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais **La Réserve de Tilloy.** But: protection du gibier. Siège social: 1, boulevard Vauban, Arras.

3 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Groupement de productivité Celle-Baise.** But: diffusion des techniques agricoles modernes en vue d'accroître la production et la productivité. Siège social: quai Labaupillère, Condom.

5 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Association Jeanne-d'Arc, de Livarot.** But: développer par l'emploi rationnel des sports et des loisirs, les forces physiques intellectuelles et morales de ses membres, et créer entre eux les liens d'amitié et de solidarité. Siège social: salle Jeanne-d'Arc, avenue de Neuville, à Livarot.

6 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Comité permanent des fêtes de Vals.** But: organiser des réjouissances publiques, fêtes nationales et locales, défilés, manifestations folkloriques, touristiques, sportives et artistiques, afin d'animer la vie locale et d'intéresser la jeunesse. Siège social: mairie de Vals.

8 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Club de la vie intégrale.** But: contribuer au développement harmonieux de ses membres (développement à la fois physique, intellectuel et moral) et leur donner la possibilité de mener une vie complète. Siège social: 24, passage des Panoramas, Paris.

8 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de Dijon. **Amicale des ingénieurs chefs de subdivisions Electricité et Gaz de France de la ville de Dijon.** But: étude des questions professionnelles, sociales, morales et matérielles se rattachant à la fonction. Siège social: chambre de commerce de Dijon.

9 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. **Association familiale rurale de Chéraute.** But: défendre les familles rurales et développer les œuvres d'entr'aide familiale. Siège social: maison Salle, Chéraute.

10 septembre 1952. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Amicale des chasseurs de Chanceaux-sur-Choisille.** But: protection et organisation de la chasse sur les terres des adhérents. Siège social: café de l'Espérance, Chanceaux-sur-Choisille.

10 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Péronne. **Société de chasse de Guillemont.** But: protection et repeuplement du gibier, répression du braconnage. Siège social: chez M. Théry (Paul), président, Guillemont.

11 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association artistique de la Gironde.** But: organiser des expositions de peinture, gravure, sculpture, arts décoratifs et défendre les intérêts des artistes. Siège social: 129, rue Judaïque, Bordeaux.

12 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Les Rayons.** But: pratique des sports et éducation populaire pour les jeunes filles. Siège social: 62, rue Camille-Godard, Bordeaux.

12 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Association d'éducation musicale postscolaire Le Réveil Saint-Clémentois.** But: éducation postscolaire, enseignement du solfège et tout ce qui se rapporte à la musique. Siège social: mairie de Saint-Clément.

15 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Union touristique Les Amis de la nature.** But: tourisme, excursions. Siège social: café de l'Esplanade, Montpellier.

15 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de l'Orne. **Maison départementale de la famille d'Alençon.** But: créer, gérer, assurer tous services destinés à venir en aide aux familles. Siège social: 9, place à l'Avoine, Alençon.

16 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Judo-Club sorguais.** But: développement du sport. Siège social: café Moderne, route d'Entraigues, Sorgues.

17 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Groupe d'études luso-brésiliennes.** But: diffusion de la culture luso-brésilienne. Siège social: 17, rue de la Sorbonne, Paris.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 août 1952: page 8376, 1re colonne, 11e insertion, au lieu de: « Club sportif stéphanais », lire: « **Sport ouvrier stéphanais** ».

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

23 juin 1952. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Valenciennes le 2 septembre 1952.) **Société chorale polonaise.** But: maintenir les traditions culturelles et religieuses polonaises; cultiver chez les jeunes l'amour du beau, sous forme du chant choral et des bonnes pièces de théâtre; nouer des liens avec le public français en participant aux diverses manifestations: kermesses, arbre de Noël pour les enfants des mineurs. Siège social: 50, rue Etienne-Bancel, Fresnes-sur-Escaut.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.